



## Rapport de Mi-Parcours pour : La République du Congo

Date de soumission: 20 Mars 2015

### Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)

#### Fonds de Préparation



*Avertissement: La Banque Mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans ce document soumis par les pays REDD participant et nie toute responsabilité pour toute conséquence relative à son utilisation. Les frontières, les couleurs, les dénominations et autres informations figurant sur les cartes n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire ni l'approbation ou l'acceptation de ces frontières.*

*L'équipe de gestion du Fonds (FMT) et le pays REDD participant doivent rendre ce document accessible au public, conformément à la politique d'accès à l'information de la Banque Mondiale et d'orientation sur la divulgation de l'information pour le Fonds de préparation du FCPF (Annexe 3 de l'Approche commune, 9 révisé Août, 2012).*

**Note:** La note du [FMT 2012-7 rev](#) expose le processus en vue de permettre aux pays REDD participants de présenter des rapports de mi-parcours et des demandes de dons additionnels pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars qui seront revus par le Comité des participants (PC).



## Table des Matières

<b>1</b>	<b>LA PREPARATION A LA REDD+ EN REPUBLIQUE DU CONGO</b> .....	<b>6</b>
1.1	INTRODUCTION .....	6
1.2	RESUME : PROGRES VIS-A-VIS DES CRITERES DE LA FCPF .....	8
<b>2</b>	<b>PROGRES DANS LA MISE EN OUVRE DU R-PP</b> .....	<b>9</b>
2.1	SOUS-COMPOSANTE 1A : DISPOSITIFS NATIONAUX DE GESTION DE LA PREPARATION .....	9
2.2	SOUS-COMPOSANTE 1B : CONSULTATION ET PARTICIPATION .....	15
2.3	SOUS-COMPOSANTE 2A : ÉVALUATION DE L'UTILISATION DES TERRES, DE LA POLITIQUE FORESTIERE ET DE LA GOUVERNANCE .....	22
2.4	SOUS-COMPOSANTE 2B : OPTIONS STRATEGIQUES DE LA REDD+ .....	28
2.5	SOUS-COMPOSANTE 2C. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE REDD+ .....	31
2.6	SOUS-COMPOSANTE 2D : IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENT.....	35
2.7	COMPOSANTE 3 : NIVEAU DE REFERENCE POUR LES FORETS (NRF) / NIVEAU DE REFERENCE D'EMISSION POUR LES FORETS (NERF) .....	40
2.8	SOUS-COMPOSANTE 4A : SYSTEME NATIONAL DE SUIVI DES FORETS .....	43
2.9	SOUS-COMPOSANTE 4B. SYSTEME D'INFORMATION SUR LES AVANTAGES MULTIPLES, LES AUTRES IMPACTS, LA GOUVERNANCE ET LES SAUVEGARDES .....	46
<b>3</b>	<b>RESPECT DES PRINCIPES DE L'APPROCHE COMMUN</b> .....	<b>52</b>
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES PROGRES EFFECTUES AU TRAVERS DES ACTIVITES FINANCEES PAR LE FONDS DE PREPARATION FCPF</b> .....	<b>53</b>
<b>5</b>	<b>MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITES DE PREPARATION A LA REDD+, INCLUANT LES AUTRES PARTENAIRES</b> .....	<b>60</b>
5.1	SYNERGIES AVEC LES AUTRES INITIATIVES EN COURS.....	60
5.1.1	BANQUE MONDIALE : LE PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE).....	60
5.1.2	LA FACILITATION UNION EUROPEENNE REDD (UE REDD) .....	63
5.1.3	L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD).....	66
5.1.4	UNITED NATIONS' FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO).....	68
5.2	RESUME DU FINANCEMENT DE LA PREPARATION A LA REDD+ .....	70
<b>6</b>	<b>RESUME DE LA REQUETE DE DON ADDITIONNEL AU FCPF</b> .....	<b>73</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>81</b>
7.1	ANNEXE: DECRET SUR LES INSTITUIONS REDD+ EN REPUBLIQUE DU CONGO .....	81
7.2	ANNEXE: COMPOSITION DES INSTITUTIONS POUR LA PREPARATION A LA REDD+.....	89
7.3	ANNEXE: ATELIERS TENUS DANS LE CADRE DU PROCESSUS REDD+ ENTRE 2010 ET DECEMBRE 2014 .....	91

<b>7.4</b>	<b>ANNEXE: LES INSTRUMENTS NATIONAUX APPLICABLES POUR LA REDD+ ET LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX INSERES DANS L'ORDRE INTERNE.....</b>	<b>94</b>
<b>7.5</b>	<b>ANNEXE: GRANT MONITORING REPORT DE LA BANQUE MONDIALE .....</b>	<b>96</b>
<b>7.6</b>	<b>ANNEXE: DEPENSES DU DON FCPF DANS LES ANNEES 2012-2014.....</b>	<b>97</b>
<b>7.7</b>	<b>ANNEXE: PTBA 2015 DU DON FCPF.....</b>	<b>100</b>

## ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
CACO-REDD	Cadre de Concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones pour le processus REDD+
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIB-OLAM	Congolaise Industrielle du Bois
CNIAF	Centre National des Inventaires et Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
CODEPA-REDD	Comités Départementaux REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CONA-REDD	Comité National REDD
DGEF	Directeur Général Environnement et Forêt
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EFI	European Forest Institute (Institut Forestier Européen)
EFIR	Exploitation Forestière à Impacts Réduits
FAO	Food and Agriculture Organization
FCPF	Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (processus de renforcement de la légalité de la production et commercialisation du bois)
FIPAC	Forum International sur les peuples autochtones d’Afrique Centrale
FOREDCO	Fonds National REDD+
FSC	Forest Stewardship Council
IGSEFDD	Inspecteur Général des Services de l’Economie Forestière et du Développement Durable
INSAF	l’Institut National Supérieur d’Agronomie et de foresterie
MAEP	Mécanisme Africain d’Evaluation par les Pairs
MNV	Mesure, Notification et Vérification
NRE / NRF	Niveaux de Références d’Emissions et Niveaux de Référence
OIBT	l’Organisation internationale des bois tropicaux
OIF	l’Observatoire Indépendant des Forêts
OIREDD	l’Observatoire Indépendant de la REDD+
ONU-REDD	Programme de Nations unies pour la REDD+
PCI-REDD+	Sauvegardes Environnementales et Sociales de la REDD+
PCIV	Les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs
PDSA	Plan de Développement du Secteur Agricole
PFDE	Projet Forêt et Diversification Economique
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNAT	Plan National d’Affectation des Terres
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PRCTG	Projet de Renforcement des Capacités, de Transparence et de Gouvernance
PRCTG	Projet Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance

PRL	Politiques, Règlements, et Lois
PRONAR	Projet National d’Afforestation et de Reboisement
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PTBA	Plan de Travail et le Budget Annuel
R-PP	Readiness Preparation Proposal ou Plan de Préparation à la REDD
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts avec inclusion de la Gestion Forestière Durable, de la Conservation Forestière Durable et de l’Accroissement des stocks de carbone.
RENAPAC	Réseau National des Peuples Autochtones du Congo
SES	Sauvegardes Environnementales et Sociales
SIG	Système d’Information Géographique
SIGEF	Système d’Information de la Gestion Forestière
SIS	Système d’Information sur les Sauvegardes
SNAT	Schéma National d’Aménagement du Territoire
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDR	Schéma National de Développement Rural
SNREDD+	Stratégie Nationale REDD+
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
UE	Union Européenne
UFA	Unités Forestières d’Aménagement
UFE	Unité Forestière d’Exploitation
UNICONCO	Cadre de Concertation des Hommes d’affaires
WCS	Wildlife Conservation Society (Société de Conservation de la faune sauvage)
WRI	World Ressources Institute

# 1 La Préparation à la REDD+ en République du Congo

## 1.1 Introduction

La République du Congo, située en Afrique Centrale, au cœur du Bassin forestier du Congo, qui constitue le deuxième plus grand massif forestier mondial, s'étend sur 342 000 km<sup>2</sup>. Le couvert forestier s'étend sur 224 713 km<sup>2</sup>, soit environ 65% de la superficie du pays. La population congolaise (estimée à 3,8 millions d'habitants, soit 11 habitants au km<sup>2</sup>) dépend énormément des forêts pour ses besoins vitaux alimentaires et énergétiques.

L'économie congolaise est fortement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuent à près de 70% du PIB. L'agriculture, qui occupe 40% de la population active, ne contribue que pour 6% au PIB. La majorité de la population, et surtout la population rurale, reste encore en situation de pauvreté et de forte dépendance à l'exploitation des ressources naturelles pour sa survie. Le pays entend explorer des voies d'amélioration des moyens d'existence de la population et de revitalisation de l'économie dans l'optique d'un développement durable.

Le taux de déforestation et de dégradation forestière, resté négligeable jusqu'à présent (moins de 0,1% par an), faisant de la République du Congo un des derniers pays au monde possédant aujourd'hui un patrimoine forestier notable et à peu près intact, va sans nul doute connaître une accélération, dans le contexte de la mondialisation économique, propice à l'expansion des secteurs de l'agriculture, de la bioénergie et des industries extractives au détriment des forêts naturelles. Cependant, cette situation risque d'être compromise si le développement socio-économique engagé dans le cadre de l'émergence de l'économie nationale d'ici à 2025 n'intègre pas les principes du développement durable.

Consciente du rôle de ses forêts dans l'atténuation des changements climatiques globaux, la République du Congo s'engage résolument dans les nouveaux mécanismes politiques et financiers internationaux sur le climat, pour entreprendre des réformes et des investissements importants, afin de prévenir ces risques, optimiser l'aménagement du territoire et s'orienter vers une économie et un développement verts.

La République du Congo est en fait bien engagée dans le processus de préparation au mécanisme de la REDD+ depuis 2008. Le pays est membre des deux plateformes multilatérales d'appui à la REDD+, à savoir : le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), de la Banque mondiale, et le Programme de Nations unies pour la REDD+ (ONU-REDD), un partenariat de la FAO, du PNUD et du PNUE. La République du Congo figure parmi les "pays pilotes" participants au processus du FCPF depuis le début, en 2008, et a obtenu le "statut de membre" de l'ONU-REDD en 2010.

Dans le cadre du FCPF, le pays a élaboré de façon participative son plan de préparation à la REDD+, connu sous l'acronyme R-PP. Le R-PP de la République du Congo, qui a été consolidé sur la base des consultations, ateliers et autres revues techniques aux niveaux national et international, est un document, exhaustif et

très détaillé avec plus de 200 pages dans sa dernière version de septembre 2011. Il contient les principales considérations stratégiques, techniques, financières et méthodologiques préconisées par le pays et ses parties prenantes pour la préparation à la mise en œuvre de la REDD+ et a été reconnu internationalement pour sa qualité technique.

Le budget total du R-PP qui permettrait au pays d'être prêt à participer au mécanisme REDD+ (c'est-à-dire correspondant à la phase 1) est de 18 millions de dollars US (soit environ 9 milliards de FCFA). Environ la moitié de ce budget financera le cœur des activités de préparation à la REDD+, comprenant notamment la coordination, l'information et la dynamisation du dialogue national entre les parties prenantes (gouvernementales et non-gouvernementales), le renforcement de capacités, la décentralisation de la REDD+, les analyses techniques, l'élaboration participative de la stratégie nationale REDD+, la préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+, la conception et mis en place du dispositif pour le suivi des dimensions sociales et environnementales de la REDD+ (risques et bénéfices multiples), la définition du niveau d'émissions de référence (ou niveau de référence) et le développement du système S&MNV. L'autre moitié du budget correspond à la mise en œuvre de *projets pilotes REDD+* afin de dégager des expériences de terrain concrètes et de permettre aux populations de s'engager directement et de percevoir des bénéfices multiples et tangibles que le processus REDD+ pourra apporter au-delà de la phase de préparation.

Il a fallu 28 mois (Juin 2010 à Octobre 2012) pour faire aboutir les requêtes qui ont permis de mobiliser les 4 milliards de Francs CFA, soit 8 millions de dollars US (fonds de sécurité) pour le financement des activités visant à mettre en place les principaux outils stratégiques et techniques pour la mise en œuvre du R-PP en République du Congo. Ces 8 millions de dollars US sont alimentés par le FCPF (3,4 millions dollars US), l'ONU-REDD (4 millions dollars US) et le Gouvernement (0,6 millions de dollars US)

Le FCPF et l'ONU-REDD travaillent ensemble en République du Congo depuis 2010.

## 1.2 Résumé : Progrès vis-à-vis des Critères de la FCPF

No.	Critères	Evaluation
1	Responsabilité et transparence	
2	Mandat et budget opérationnel	
3	Mécanisme de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle	
4	Capacité de supervision technique	
5	Capacité de gestion des fonds	
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	
8	Processus de consultation	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	
11	Évaluation et analyse	
12	Hierarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	
17	Évaluation de la faisabilité	
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	
19	Adoption et application de lois et de réglementations	
20	Directives de mise en œuvre	
21	Mécanisme de partage des avantages	
22	Registre National REDD+ et système de suivi des activités REDD+	
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	
26	Démonstration de la méthode	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations du GIEC	
29	Explication de la méthode de suivi	
30	Démonstration des premières phases d'application	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux/ environnementaux	



33	Suivi, notification et échange d'informations	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	

## 2 Progrès dans la Mise en Ouvre du R-PP

### 2.1 Sous-Composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Le cadre institutionnel actuel de gestion de la préparation à la REDD+ a été formalisé en par décret du Conseil des Ministres. Pendant les consultations pour la stratégie nationale REDD+, une Commission Nationale Ad-hoc et des Commissions Départementaux Ad-hoc ont été mis en place. Dans les faits, le processus REDD+ est géré essentiellement par la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD).

Les activités réalisées dans le cadre de la sous-composante 1a sont présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1 Activités réalisées dans la sous-composante 1a

Activités réalisées sous-composante 1a	Date	Source de financement
Mise en place et opérationnalisation des organes de gestion du processus REDD+ : Coordination Nationale REDD+	2013	FCPF, ONU-REDD, Gouv
Mise en place et opérationnalisation des organes de gestion du processus REDD+ : Commission national ad hoc REDD	2014	FCPF, ONU-REDD, Gouv
Mise en place et opérationnalisation des organes de gestion du processus REDD+ : Commissions départementales ad hoc REDD+	2014	FCPF, ONU-REDD, Gouv
Audits annuels du programme de préparation à REDD+	2014	FCPF

### Arrangements institutionnels

Le Conseil des Ministres a approuvé le 29 Décembre 2014, le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo (Annexe 7.1). Cela facilitera la mise en place des organes de gestion définitifs du processus REDD+.

L'architecture institutionnelle nationale relative à la mise en place du processus REDD+ se structure autour d'un axe institutionnel impliquant trois organes de gestion avec des mandats clairs, à savoir :

1. Le **Comité National REDD** (CONA-REDD) est placé sous la responsabilité de la Présidence de la République. Le CONA-REDD regroupe 30 délégués de l'ensemble des parties prenantes (Annexe 0) et a pour missions de :

- Décider de la vision et des options stratégiques de la REDD+ en République du Congo;
  - Définir les orientations et les directives, en matière de REDD+;
  - Arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes nationales au processus REDD+;
  - Approuver le plan de travail de la Coordination Nationale REDD+;
  - Animer les débats REDD+ entre les parties prenantes nationales au processus REDD+;
  - Assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+;
  - Fixer les modalités de la gestion et la redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+.
2. Les **12 Comités Départementaux REDD** (CODEPA-REDD), qui regroupe chacun 26 délégués de l'ensemble des parties prenantes (Annexe 0), a pour mission :
- Faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité National REDD+ et du processus REDD+ au niveau du département ;
  - Animer le débat REDD+ entre les parties prenantes départementales au processus REDD+;
  - Formuler des propositions au Comité National REDD ;
  - Arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes départementales au processus REDD+.
3. La **Coordination Nationale REDD** (CN-REDD), est sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD). Au 31 Décembre 2014, la CN-REDD travaille avec une équipe composée comme présentée dans l'Annexe 0. Elle est l'organe technique de gestion quotidienne du processus REDD+ est chargée de :
- exécuter (directement ou indirectement par sous-traitance) les actions de CONA-REDD ;
  - préparer les sessions du CONA-REDD ;
  - maintenir le contact avec les différentes plates-formes nationales et départementales à travers des consultations ;
  - mettre en œuvre le plan de travail annuel et l'ensemble des obligations quotidiennes liées au processus REDD+.

En attendant la mise en place effective du **Comité National REDD+** permanent, une Commission Nationale Ad-hoc REDD+, regroupant les Points Focaux REDD+ des Ministères, a été mise en place pendant les consultations pour la stratégie nationale REDD+. L'engagement de haut niveau de la République du Congo au processus REDD+ se confirme au quotidien par l'intérêt que le gouvernement accorde à ce processus qui a été décrété depuis Avril 2013 « outil de développement durable et pilier d'une transition vers l'économie verte ». A ce titre, le cabinet du chef de l'Etat (via la Conseillère en charge de l'Environnement, Forêt, Développement Durable, etc.) supervise l'ensemble des actions dévolues à cette commission et garantie la légitimité des décisions qui découlent de ce processus. C'est ce qui justifie la participation pleine et active de tous les Ministères impliqués dans la REDD+ dans l'organisation des événements qui se sont déroulés jusqu'à ce jour sur l'ensemble du territoire national comme, par exemple, l'Université d'été sur REDD+ en juin 2014.

Les **12 Comités Départementaux REDD+** fonctionnent actuellement sous les statuts de Commissions Ad-hoc depuis août 2014 qui ont été mises en place pendant les consultations pour la stratégie nationale REDD+. Cette disposition est transitoire en attendant l'opérationnalisation du décret approuvé. Il y a eu des sessions inaugurales des Commissions Départementales Ad-hoc pour leur structuration et adoption des plans de travail 2015.

**La CN-REDD** dans sa composition actuelle, est opérationnelle depuis Janvier 2013. En Janvier 2013, le MEFDD a financé au titre de la contrepartie nationale, l'aménagement des bureaux et l'équipement en matériels et mobiliers. La CN REDD est présidé par un coordinateur du MEFDD qui répond directement au ministre. Elle pilote le processus et produit beaucoup d'efforts pour engager les autres secteurs et parties prenantes, notamment la plateforme de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD), la plateforme du secteur privé (UNICONGO) et les autres Ministères à travers leurs Points Focaux REDD+. D'une manière générale, la CN-REDD fonctionne selon les attributions qui lui ont été données. Dans sa forme actuelle et avec les moyens disponibles aujourd'hui son fonctionnement est assuré jusqu'à décembre 2015 (don FCPF existant). Il est important de noter que l'équipe a été renforcée par une experte internationale, qui fonctionne comme adjoint du coordinateur. Sa fonction est d'appuyer la mise en place du programme de la réduction des émissions au Nord Congo et d'aider à la finalisation de la préparation à la REDD+.

L'opérationnalisation du CONA REDD et des 12 CODEPA REDD ainsi que la continuation de la coordination du processus REDD+ par la CN-REDD sont proposés pour le don additionnel de la FCPF (Section 5).

### **Mise en œuvre du processus REDD+**

Dans la mise en œuvre du processus REDD+, sous la coordination de la CN-REDD, les différentes parties prenantes (le secteur privé, le secteur public, les communautés locales et les populations autochtones) sont impliquées effectivement dans l'élaboration, la validation et l'exécution des activités, notamment les grandes études. Les études font toujours l'objet de consultations de multi-acteurs et de consensus, avec la validation par étape : (i) des termes de référence ; (ii) des rapports à mi-parcours et (iii) du rapport final. Leur validation en atelier permet de les rendre disponibles auprès du large public sous les formats papier et/ou numérique.

La CN-REDD fonctionne comme une Task Force pour préparer, planifier et accompagner la mise en œuvre d'un programme aussi non-conventionnel, multisectoriel et qui demande le développement des outils de suivi non-conventionnels. Elle travaille à la vitesse de croisière en développant toutes les composantes de l'architecture REDD+ à la fois d'une manière assez indépendante et assure la transparence du processus. Elle est contrôlée par la Direction des Etudes de la Planification (DEP) du MEFDD à travers le Plan de Travail et le Budget Annuel (PTBA) et par le Secrétariat Général à la présidence à travers la lettre de mission annuelle du Président de la République.

Parmi les études identifiées dans le R-PP, les suivants sont été réalisés :

- La stratégie et le plan de communication du processus REDD+ en République du Congo ;
- L'étude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière et l'analyse des options stratégiques REDD+ ;
- L'étude sur la consommation du bois-énergie en République du Congo ;
- L'étude sur le cadre juridique et économique de mise en œuvre du mécanisme REDD+ ;
- L'étude de faisabilité du programme REDD+ dans les départements de la Sangha et de la Likouala ;
- Le plan d'action pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts et de MNV.

Les études suivantes sont en cours de réalisation :

- L'analyse des coûts-bénéfices des options stratégique REDD+ ;
- Evaluation environnementale et sociale stratégiques du processus REDD+
- Cartographie des bénéfices multiples en République du Congo ;
- Le plan d'investissements de la REDD+.

### **Budget et capacité de gestion des fonds**

La République du Congo a bénéficié dans le cadre de la préparation à la REDD+ de deux importants dons à savoir :

- Le don du FCPF de 3,4 millions de dollars US ;
- Le don du Programme ONU-REDD de 4 millions de dollars US.

Pour soutenir cette action internationale, le Gouvernement de la République du Congo a apporté le complément de 0,6 millions de dollars US destiné à mettre en place les outils stratégiques et techniques du processus REDD+.

En l'absence du CONA-REDD, le PTBA est validé par la Commission Nationale Ad-hoc. Les rapports semestriels et annuels sont élaborés et transmis aux bailleurs pour apprécier le niveau d'exécution des activités, l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds alloués. Cette programmation d'activités et du financement y afférent permet à la CN-REDD de faire la coordination et le suivi desdites activités.

Pour les fonds du FCPF, les compétences du Projet Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG) de la Banque Mondiale sont utilisées comme agence fiduciaire. Le PRCTG publie les appels à candidatures. Les propositions des soumissionnaires sont examinées par une expertise nationale multisectorielle. Pour les exercices 2012 et 2013 du projet REDD+, un cabinet d'experts (cabinet DELOITTE) a réalisé un audit externe financier et comptable, dont le rapport est disponible depuis le 27 juin 2014.

Pour les fonds du Programme ONU-REDD, les agences du système des Nations-Unies ont convenu de mettre à contribution leurs cellules de comptabilité pour la gestion financière des fonds REDD+ qui transitent par les guichets.

L'étude sur le cadre de mise en œuvre de la REDD+ propose des options relatif à **un mécanisme financier national, entre autres un Fonds National REDD+ (FOREDCO)**. Le Gouvernement de la République du Congo évaluera les options et prendra une décision afin d'assurer de mettre en place un mécanisme effectif et efficace. Le FOREDCO, qui est une des options, devrait impliquer plusieurs parties prenantes, aurait la fonction d'administrateur de financements REDD+, de gestionnaire de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et d'intermédiaire pour les transactions de crédits sur le carbone. Il serait placé sous la tutelle du Ministère en charge des Finances, avec une implication très accrue des Ministères en charge des Forêts et de l'Environnement. Cependant, il serait un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement seront définis par décret en Conseil des Ministres.

### Mécanismes de coordinations multisectorielles

Au stade actuel du processus REDD+, la coordination multisectorielle est assurée par le Cabinet du Chef de l'Etat à travers les réunions hebdomadaires du Conseil des Ministres, les réunions programmées dans le cadre de la REDD+, les réunions techniques avec les Points Focaux des Ministères et des autres initiatives ayant un lien avec REDD. D'ailleurs, il y a une implication effective de tous les Ministères concernés dans le processus de développement des différents outils REDD+ à travers des ateliers de consultation et de validation. En général, la CN-REDD s'appuie sur de réseau de Points Focaux REDD+ désignés au sein des Ministères ayant un lien avec la REDD+.

Au-delà des Points Focaux, les arrangements institutionnels prévoient qu'il y ait au sein du CONA-REDD, neuf représentants des Ministères concernés par la gestion et l'exploitation des ressources naturelles: Forêts, Environnement, Agriculture, Mines, Energie, Plan, Finances, Administration du Territoire, et Reformes Foncières. De même dans les CODEPA il est prévu la représentation des Directeurs Départementaux de ces Ministères.

Au niveau national et multisectoriel, la REDD+ est devenu une force de catalyseur dans plusieurs domaines, comme la revue des politiques foncières et le besoin exprimé pour un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT). Aussi l'attention des autres secteurs sur les causes principales des moteurs de la déforestation et dégradation forestière, les pratiques de l'agriculture itinérante sur brulis et le niveau de dépendance très élevé sur l'énergie-bois en République du Congo, a été tirée. La CN-REDD est fortement impliquée dans l'élaboration du PNAT. Egalement, l'Inventaire Forestière Nationale (IFN) aboutira des résultats essentiels pour le développement du PNAT.

L'étude sur le secteur agricole national, menée par le bureau d'étude SOFRECO en association avec CERAPE en mai 2012, a permis à l'élaboration d'un Plan de Développement du Secteur Agricole (PDSA). L'objectif stratégique est la manifestation de la volonté politique donnant l'orientation globale du pays à long terme en l'occurrence ici, dans le secteur du développement de l'agriculture et les sous-secteurs connexes. En ce

qui concerne la coordination intersectorielle pour atténuer son impact, la mise en œuvre du PDSA est principalement accompagnée par :

- (i) La loi d'environnement, qui oblige les acteurs de mener une évaluation d'impact environnemental et de développer un plan de gestion environnemental et sociale ;
- (ii) Le Code Forestier, qui règle l'éventualité de la déforestation planifiée ;
- (iii) La politique forestière, qui renforce (i) et (ii) ;
- (iv) La loi sur l'aménagement du territoire.

La promotion de la coordination multisectorielle en haut niveau est proposée pour le don additionnel de la FCPF (Section 5).

### **Processus de décentralisation**

En matière de déconcentration et de décentralisation administrative, la constitution du 20 janvier 2002 a posé les grands principes de la décentralisation au niveau des collectivités locales. L'objectif visé étant la participation pleine et entière des populations et de la société civile à la gestion publique, mais sa mise en pratique n'est pas encore véritablement effective.

Depuis Août 2014, les préfets qui représentent le gouvernement à l'échelle départementale et les conseils départementaux qui jouent le rôle de Parlement à l'échelle départementale se sont investis pour superviser le processus REDD+ dans les départements. Pour appuyer cette dynamique, le processus de déconcentration de la CN-REDD a démarré dans les départements. Trois départements à savoir la Sangha, la Likouala et le Niari sont actuellement pourvus des cellules REDD+. Il reste à poursuivre l'action pour les neuf autres départements et à terme pour l'ensemble des districts.

Pour avancer le processus de la décentralisation et déconcentration, l'opérationnalisation du CODEPA REDD et des cellules décentralisées de la CN-REDD sont proposés pour le don additionnel de la FCPF (Section 5).

### **Mécanisme de remontée d'information et de recours**

Le mécanisme de remontée d'informations et de recours n'est pas encore développé. Pour le moment les informations et les recours concernant le processus REDD+ se partagent lors des réunions et ateliers. Aussi la société civile et les organisations des populations autochtones ne manquent-elles pas de saisir la CN-REDD pour demander des justifications sur certaines informations ou tout simplement soumettre des problèmes encore non résolus. Il arrive parfois que ces organisations saisissent les partenaires au développement.

L'architecture de gestion du processus REDD+ en République du Congo prévoit au niveau central le Comité National REDD dont l'une des missions est d'arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes

nationales au processus REDD+. Au niveau départemental, la gestion du processus incombe aux comités départementaux qui arbitrent les conflits potentiels entre les parties prenantes départementales au processus REDD+.

De façon schématique, toute plainte liée au processus REDD+ et mettant aux prises les parties prenantes intervenant au niveau central, est du ressort du comité national qui a le devoir de trancher dans un délai raisonnable. De même, toute plainte mettant aux prises les parties prenantes intervenant au niveau des départements, est du ressort du comité départemental. Toutefois, une plainte n'ayant pas trouvé de solution au niveau départemental peut être déposée au comité national.

Un mécanisme de règlement de plaintes complet est proposé pour le don additionnel de la FCPF (Section 5).

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 2 présente les activités qui seront finaliser jusqu'au fin d'année 2015.

**Tableau 2 : Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 1a)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Coordination du processus REDD+ (CN-REDD personnel et fonctionnement)	FCPF	438,400
Agence de gestion fiduciaire (PRCTG)	FCPF	134,400
Audit financier et comptable du projet FCPF	FCPF	35,700
Personnel des 3 cellules décentralisées de la CN-RED	ONU-REDD	102,900
Appui à la CN-REDD (p.ex. Conseiller Technique international, internet)	ONU-REDD	218,200
Evaluation finale du Programme ONU-REDD	ONU-REDD	40,000

## 2.2 Sous-Composante 1b : Consultation et participation

La prise en compte des parties prenantes dans les différents processus de consultation et de participation a toujours été garantie dans le processus REDD+ en République du Congo. Cela s'est manifesté lors de l'élaboration du R-PP, de la stratégie et plan de communication du processus REDD+, de la stratégie nationale REDD+, des sauvegardes environnementales et sociales (PCI-REDD+) et des autres outils stratégiques et techniques.

Les parties prenantes ont toujours été consultées, à l'échelle de Brazzaville, capitale du pays et à l'échelle des départements (villes de l'intérieur et chefs-lieux des départements et des districts). Le Tableau 3 ci-dessous récapitule les consultations tenues dans le cadre du processus REDD+ en 2014. Un sommaire des consultations plus complet entre 2010 et Décembre 2014 est présenté dans l'Annexe 7.3.

**Tableau 3 Ateliers tenus dans le cadre du processus REDD+ en 2014**

Activités réalisées sous-composante 1b	Date et lieu	Source de financement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation et sensibilisation du personnel du MEFDD sur le Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN)</li> </ul>	Janvier 2014, Brazzaville	FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIPAC III</li> <li>• Focus groupes avec les populations autochtones du Département de la Likouala</li> <li>• Sensibilisation des Chefs de villages du Département de la Likouala, présents au FIPAC III sur la REDD+ et le R-PP</li> </ul>	Mars 2014, Impfondo	FCPF Gouv
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier national sur la validation de la définition « forêt » dans le contexte de la REDD+</li> </ul>	Avril 2014, Brazzaville	FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo</li> <li>• Consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation des Sauvegardes Environnementales et Sociales</li> </ul>	Août 2014, 11 Départements 5 Départements	PNUD
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+</li> </ul>	Octobre 2014, Brazzaville	PNUD
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de l'ensemble des parties prenantes aux opérations de planting de la Journée Nationale de l'arbre édition 2014.</li> <li>• Consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation des PCI-REDD+</li> <li>• Atelier d'information des parties prenantes sur les outils stratégiques et techniques du processus REDD+</li> <li>• Sensibilisation des cadres du Ministère des Mines et de la Géologie sur les enjeux de la REDD+ et les impacts des usages superposés sur les terres forestières</li> <li>• Lancement de la 3<sup>ème</sup> campagne nationale sur la REDD et R-PP</li> </ul>	Novembre 2014, Brazzaville	FCPF PNUD Gouv
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier national de validation de la mouture 1 de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo</li> <li>• Atelier national de validation de la mouture 1 des PCI-REDD+</li> </ul>	Décembre 2014, Brazzaville	FCPF

### Participation des parties prenantes et processus de consultation

La société civile est fortement impliquée et contribue réellement à l'exécution des études et à la définition des éléments de politique et de la stratégie REDD+. Il demeure difficile de trouver toujours un consensus



sur tous les dossiers, et cela constitue un défi majeur pour la CN-REDD de trouver un compromis entre les besoins d'avancer et ceux de rechercher un consensus qui n'est de toute manière pas toujours possible d'avoir surtout sur les aspects techniques notamment ceux liés au niveau de référence, au MRV, au PCI, etc. C'est à ce titre que la CN-REDD qui regroupe l'expertise en matière de REDD+ au niveau national et qui constitue la Task Force du processus a le devoir d'éclairer les parties prenantes et les conduire vers des options ou décisions les plus objectives et durables.

Les activités organisées par la CN-REDD bénéficient toujours de leur présence en veillant à l'équilibre des quotas. Ainsi, chaque entité doit être représentée à raison de 70 % d'hommes et 30 % de femmes. La désignation des participants aux ateliers, ou toute autre activité, se fait de façon autonome et libre par l'entité elle-même.

Le Tableau 3 et l'Annexe 7.3 montre le processus de consultation multipartite sur lequel se fondent les organes de gestion de la REDD+ en République du Congo. Les consultations sur la REDD+ ont été fortement marquées par :

- trois campagnes nationales de sensibilisation et de consultation sur la REDD+ et le R-PP en 2010, 2013 et 2014 ;
- Consultations des parties prenantes à travers le territoire national pour l'élaboration et la validation de la stratégie et plan et de communication du processus REDD+ en République du Congo, d'avril en juillet 2013 ;
- Consultations nationales des parties prenantes du processus REDD+ sur les Notes d'Idées du Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN) ;
- Consultations nationales des parties prenantes sur la Stratégie Nationale REDD+ en République du Congo, en août et septembre 2015
- Consultations nationales des parties prenantes sur les PCI-REDD+ en République du Congo, en août et décembre 2015 ;
- Poursuite par la CN-REDD des consultations des populations autochtones en langue locale sur la REDD+, le R-PP et l'ER-PIN lors des éditions du Forum International sur les Peuples autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), à Impfondo, chef lieu du Département de la Likouala dans le Nord du pays, en 2011 et en 2013. Lors de ces événements, le concours du Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC) a permis d'organiser des «side events» REDD+ et des focus groupes. Ce qui a permis de rapprocher les peuples autochtones du processus REDD+.
- Consultation des sociétés privées sur le processus REDD+ lors des éditions du Forum International sur l'Economie Verte ou « Green Business », en 2013 et 2014, à Pointe-Noire. A cette occasion, nombreuses d'entre elles, à l'instar de la société forestière CIB-OLAM, ont souhaité s'appropriier le processus REDD+ dans la perspective d'un éventuel investissement.

Il sied de noter, sur ce volet des consultations, que : (i) l'expérience du théâtre forum itinérant, innovation fort appréciée par le public, est désormais un outil de sensibilisation et de communication du processus

REDD+ en République du Congo ; et (ii) concernant les populations locales et autochtones, les consultations se font généralement en langue locale pour mieux véhiculer les messages.

D'ailleurs, la première université d'été sur le mécanisme REDD+ a été organisée par le projet de surveillance et de MNV avec une approche régionale dans les pays de la COMIFAC, du 1er au 8 juin 2014 à Kintélé, dans la banlieue de Brazzaville. Cet atelier a eu pour objectif global d'assurer le renforcement des capacités des parties prenantes pour qu'elles contribuent davantage à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. A l'issue de la tenue de cette première université d'été, les résultats suivants ont été obtenus :

- Les cadres de l'administration et de la société civile comprennent mieux le mécanisme REDD+ et son architecture ainsi que le rôle des forêts dans le développement durable ;
- L'importance du MNV dans le processus de la REDD est mise en exergue ;
- Une meilleure connaissance des outils de mise en œuvre de la REDD+ ;
- Une meilleure compréhension de l'importance des mécanismes de mesure, de notification et de vérification pour attester l'atteinte des résultats ;
- Les défis et les opportunités dans le contexte général du Bassin du Congo en général et le cadre des conclusions de la COP19 sont mis en exergue.

La première université d'été, tenue en République du Congo, a connu la participation de 82 personnes. La CN-REDD pourra envisager de capitaliser cette expérience en vue d'organiser des universités REDD+ en mettant l'accent sur des thématiques courantes du processus.

### **La plateforme nationale de la société civile : CACO-REDD**

Aujourd'hui, la société civile congolaise est très engagée dans le processus REDD+ au niveau national, à travers sa plateforme « Cadre de Concertation des Organisations de la Société civile et des Populations Autochtones pour la REDD+ » (CACO-REDD). Le CACO-REDD a été créée à l'issue de l'Assemblée plénière qui avait eu lieu en janvier 2012 pour permettre à la société civile d'accompagner le processus REDD+ en République du Congo. Un Comité de pilotage de 20 membres avait été mis en place pour diriger cette plate-forme, à raison de 13 membres pour le pilier des organisations de la société civile et 7 membres pour le pilier des organisations des populations autochtones. CACO-REDD a déjà bénéficié des financements tant de la Banque Mondiale, via le WCS, pour tester auprès des populations locales et autochtones des outils de communication pour la REDD+, tant du Programme ONU-REDD pour la mise en place des structures départementales. Tout dernièrement, CACO-REDD a organisé, les 16 et 17 février 2015, son Assemblée plénière pour revisiter ses statuts et règlements intérieurs et renouveler ses instances dirigeantes. A l'issue de ces assises, un Comité de Pilotage de 29 membres, dont 16 membres pour le compte de la société civile et 13 membres pour le compte des populations autochtones, a été mis en place. C'est ce Comité de Pilotage qui jouera le rôle d'instance de contrôle et de vérification pour le Secrétariat Technique qui sera mis en place à la tête de chaque entité, pour prévenir des éventuelles malversations financières.

Les membres de la société civile, à travers CACO-REDD, ont déjà joué un rôle prépondérant, sinon décisif, lors de l'adoption du R-PP de la République du Congo, en 2010, à Guyana, ainsi que lors de l'approbation de l'ER-PIN de la République du Congo, à Bonn, en Allemagne, en 2014. Leur participation dans le processus REDD+ se traduit, de façon active et systématique, par leur présence au sein des organes de gestion du processus REDD+. De même qu'ils participent à tous les ateliers organisés par la CN-REDD en tant que partie prenante du processus, sans oublier les ateliers d'informations sur la REDD+, tant au niveau national qu'international.

Les membres de la société civile souhaitent approfondir leurs connaissances sur toutes les thématiques relatives au processus REDD+ en République du Congo et sont disposés à servir de relai à la CN-REDD. Certaines associations et ONG, mènent déjà des activités de sensibilisation dans les milieux ruraux avec des outils de communication plus ou moins adaptés et qui méritent d'être renforcés.

### **Le réseau des populations autochtones : RENAPAC**

La plateforme des associations et ONG militant en faveur des populations autochtones, RENAPAC, organise régulièrement des descentes dans les milieux autochtones pour la sensibilisation de ces derniers sur le processus REDD+. Les membres de ce réseau sont essentiellement autochtones et donc ont une certaine légitimité dans le milieu. Leur engagement et participation au processus REDD+ remonte à 2008 en tant que premier partenaire impliqué dans l'élaboration du R-PP et en tant que premiers gardiens de la forêt du Congo. Les membres du RENAPAC sont bien informés du processus REDD+ et souhaiteraient s'y impliquer davantage. C'est à ce titre qu'ils ont intégré en 2012 la plate-forme société civile CACO-REDD qui regroupe les organisations de la société civile d'une part, et les organisations des populations autochtones d'autre part, pour participer activement à ce processus.

L'activisme volontariste des populations autochtones a abouti à l'adoption de **loi n°5 du 25 février 2011 portant protection et promotion des droits des populations autochtones du Congo**, suivie d'un document cadre, à savoir le 1<sup>er</sup> Plan d'action 2014-2017 portant l'amélioration de la qualité de la vie des populations autochtones. Avec cette loi de 2011, les populations autochtones en République du Congo sont devenues des partenaires incontournables dans les consultations ou négociations relatives aux projets ou activités réalisées dans les zones forestières. C'est là qu'elles jouent le rôle d'interface entre le gouvernement et les partenaires au développement. Elles sont également les premiers bénéficiaires de tous les plans d'aménagement forestiers découlant de ces projets d'exploitation forestière.

La loi marque une avancée dans la reconnaissance des droits des populations autochtones. En effet, leurs droits et leur autochtonie n'étaient pas reconnus essentiellement par manque de politique spécifique claire et favorable. La loi du 25 février 2011 marque donc une rupture avec cette situation antérieure d'ignorance des droits des populations autochtones. La loi n°5-2011 du 25 février 2011 contient des éléments relativement intéressants pour la problématique REDD+. En assurant aux populations

autochtones la conservation de la biodiversité biologique, l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, en promouvant les droits et intérêts des peuples autochtones, la loi ouvre des perspectives utiles pour la consolidation du processus REDD+. Les articles 40 et 41 constituent des dispositions pertinentes. Par ailleurs, la loi privilégie l'approche participative et forme en quelque sorte un cadre spécifique de coopération avec les populations autochtones.

### **La plateforme du secteur privé : UNICONGO**

Le secteur privé qui est représenté par UNICONGO prend une part active dans la mise en œuvre du R-PP. L'implication du secteur privé consiste à s'approprier le processus REDD+ par l'appui des initiatives locales et la mise en place des projets pilotes. A l'exemple du Projet REDD+ Pikounda Nord, illustration du partenariat public, privé, qui est un projet volontaire VCS permettra la réduction des gaz à effet de serre (GES) dues à la REDD+. Le projet est conçu pour protéger 92.530 hectares (ha) de forêt congolaise jamais exploitée, légalement désignée comme concession forestière (UFE). La gestion durable des ressources forestières par le respect des plans d'aménagement préalablement élaborés constitue une approche d'adhésion à la dynamique nationale REDD+. Une option de compensation des espaces affectés par les miniers est mise en place pour atténuer les incidences de cette activité sur le bilan carbone au niveau national. Cette compensation se fera par la plantation d'arbres forestiers et fruitiers sur les espaces dégradés ou des zones exposées aux érosions et autres catastrophes.

### **Diffusion des informations : Le plan de communication**

L'un des résultats majeurs de la participation des parties prenantes du processus REDD+ est le document de stratégie et plan de communication dudit processus validé en atelier national, le 26 juillet 2013, à Brazzaville, suite aux différentes consultations dans trois différentes zones du pays : au Nord Congo (Département de Sangha), au Sud Congo (Départements du Kouilou et de Pointe-Noire) et au Centre du pays (Département du Pool). Le plan de communication a été mis en place dans le contexte où la République du Congo finalise sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et sa Stratégie Nationale REDD+.

Le plan de communication prévoit effectivement la diffusion des informations relatives aux outils stratégiques et techniques REDD+ après leur mise en place et leur validation. La divulgation des résultats des consultations se fera sur la base des rapports de consultations validés. Cette question fera partie des prochaines activités de la Cellule Information, Education et Communication, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication.

La stratégie communication a un rôle important à jouer dans la mise en corrélation des acteurs du processus REDD+ et dans le maintien de leur interaction. Elle est mise en place pour faciliter la coordination, la conception et la réalisation d'outils de communication. Son objectif principal est d'amener les parties prenantes nationales à comprendre et s'approprier le processus REDD+ et ainsi être prises en

compte dans les actions de développement. L'objectif principal de la communication est de faire que, d'ici 5 ans (2020), au moins 75% des parties prenantes s'approprient le processus REDD+. Les objectifs spécifiques, portent sur :

- L'information et la formation des groupes cibles sur les enjeux et le rôle du processus REDD+, dans sa démarche pour le développement durable et dans la lutte contre la pauvreté ;
- La garantie de la visibilité des initiatives et activités du pays en matière de la REDD+ ;
- Le partage de l'information entre parties prenantes.

Le plan de communication définit l'organisation des actions de communication à mettre en œuvre, les publics cibles, les contenus (thématiques et messages clés) et les supports les mieux adaptés, tels que les dépliants, feuille de liaison, chemises à rabat, kakemono, banderoles, les autocollants, tee-shirts, casquettes, CD-ROM, chemises cartonnées, plaquettes, affiches, etc. Ces supports ont déjà été développés pour la visibilité et les messages liés à certains événements nationaux sur la forêt, l'arbre, etc. Le Plan de communication est donc un cadre commun de référence pour les différents acteurs intervenant dans le processus REDD+. Il est fondé sur les résultats de l'analyse situationnelle du processus REDD+, des activités de communication et le contexte communicationnel au Congo.

Des moyens de communication utilisés pour informer correctement les parties prenantes sont la radio, la télévision, la feuille de liaison, les radios communautaires, les ateliers de sensibilisation, le théâtre, les sketches, articles et communiqués de presse etc. Les informations sont accessibles aux parties prenantes par les médias nationaux, campagnes de sensibilisation, différentes émissions, etc. Ces informations sont diffusées dans les trois langues du pays : français, lingala et kituba. De nombreux supports et outils de communication ont été élaborés et mis en valeur par la CN-REDD de la République du Congo. Il s'agit notamment des :

- Articles de presse parus dans : *Afrique Environnement Plus*, numéro de juillet 2014. Magazine couvrant l'espace COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) ; La Semaine Africaine, et autres médias nationaux ;
- Communiqués de presse sur les médias nationaux ;
- Emissions télévisées avec le Coordonnateur Nationale REDD ;
- Publications par les experts de la Coordination nationale REDD, à travers une « Feuille de liaison ».

De plus, le Fonds Documentaire de la CN-REDD (établi avec l'appui d'EFI) dispose à ce jour d'un important centre de documentation, permettant aux usagers de s'informer sur l'état des publications au sein et en dehors de la CN-REDD. Le Fonds est disponible depuis janvier 2013 et représente un instrument important d'accès aux informations pour le public.

Pour le don additionnel de la FCPF, il est proposé de promouvoir le processus participatif, entre autres en appuyant la mise en œuvre du plan de communication et la plateforme CACO-REDD (Section 5).

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 4 Tableau 2 présente les activités qui seront finalisées jusqu'à la fin de l'année 2015.

**Tableau 4 : Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 1b)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Renforcement de l'organisation et du fonctionnement de CACO-REDD	ONU-REDD	20,000
Production et vulgarisation des outils de communication et de sensibilisation	ONU-REDD	10,000
Actions de sensibilisation et de consultation (selon besoins du processus REDD)	FCPF	242,000
Annonces, publicités, communications	FCPF	12,500

### 2.3 Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

La sous-composante 2a est très avancée. L'évaluation de l'utilisation de la terre en République du Congo est complète. Il y a également de progrès significatifs par rapport au régime foncier et les outils pour promouvoir la bonne gouvernance forestière.

Le Tableau 5 ci-dessous fait le point synthèse des activités réalisées à ce jour pour la préparation de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo.

**Tableau 5 Activités réalisées pour la préparation de la stratégie nationale**

Activités réalisées pour la sous-composante 2a	Date	Source de financement
Mouture d'étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière	May 2014	FCPF
Atelier de validation des études sur les causes et les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts	Novembre 2014	FCPF
Recrutement d'un consultant pour l'élaboration des documents relatifs à la mise en place d'un Observatoire Indépendant.	Novembre 2013	ONU-REDD
Version finale de l'étude sur la consommation du bois-énergie	Septembre 2014	FCPF
Acquisition de la documentation nécessaire à l'analyse des causes et des facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts	Juillet 2014	Gouv, EFI

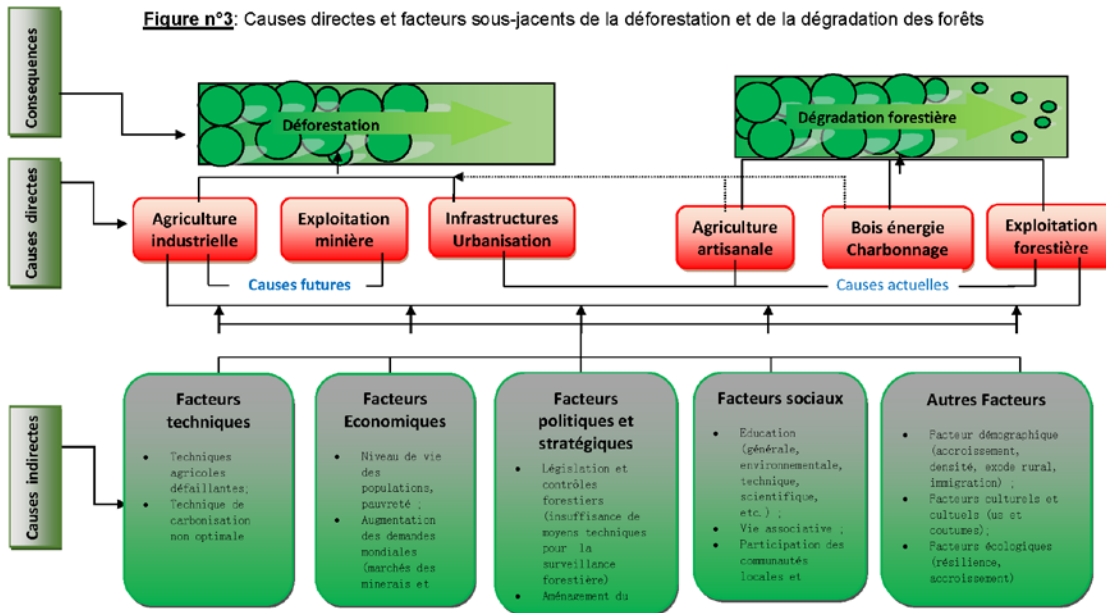
### Analyse des causes de la déforestation et la dégradation forestière

L'évaluation de l'utilisation de la terre en République du Congo est complète avec le deux études suivants :

1. L'étude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière (réalisé par le bureau BRLI),
2. L'étude sur la consommation du bois d'énergie basé sur des enquêtes ménages.

Ces études sur l'ensemble des départements administratifs du pays ont confirmé les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation forestière identifiées dans le R-PP permettant ainsi l'élaboration des options stratégiques (Figure 1). Il est important de souligner que la validation de l'étude sur les moteurs de la déforestation et la dégradation forestière en Novembre 2014 a abouti à un consensus national. L'étude a mis en exergue les causes directes de déforestation influençant les changements d'utilisation des terres dans différents départements de la République du Congo (Kouilou, Niari, Bouenza, Lekoumou, Cuvette est, Cuvette Ouest, Brazzaville, Pointe Noire, Pool, Likouala). Les causes principales de déforestation et de la dégradation forestière identifiées sont les suivantes:

- La pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- Le développement de l'agro-industrie ;
- Le bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois)
- L'exploitation forestière non durable voire illégale ;
- Le secteur des mines et du pétrole
- Le développement des infrastructures routières et urbaines



**Figure 1 : Causes directes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation forestière**

D'une manière générale, les départements les plus peuplés (Brazzaville, Pool, Pointe Noire, Kouilou), sont ceux connaissant les pourcentages de déforestation les plus élevés. Ceci est surtout dû à l'agriculture et au bois énergie lorsqu'on est proche des grands centres urbains. L'exploitation forestière est impactant dans les départements très forestiers qui comportent des UFA actives et de la forêt non inondable.

Le secteur des mines/ pétrole ainsi que le secteur des plantations industrielles est également un facteur important de déforestation future, le temps que les projets actuels achèvent leur phase d'installation. En ce qui concerne les plantations agro industrielles, elles vont avoir de grandes conséquences dans la cuvette et dans la Sangha. Pour les autres plantations agro-industrielles prévues, elles sont comme les mines, au stade de projet ou en cours d'installation.

Le suivi forestier réalisé avec la collaboration du Bureau d'étude GAF, constitue également un élément de démonstration des liens qui existent entre les éléments favorables et défavorables de la REDD+. Les travaux avec GAF ont porté sur l'analyse des besoins de l'utilisateur pour la REDD+, l'élaboration d'un plan de pérennisation, l'établissement d'une méthode de validation pour la REDD+, la fourniture des produits pour le changement du couvert forestier et enfin le renforcement des capacités locales pour le suivi des gaz à effet de serre en conformité avec les lignes directrices du GIEC.

De plus, la Note d'Idée du Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN, 2014), décrit les principaux obstacles qui empêchent actuellement les pilotes identifiés à traiter et / ou prévenir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone.



## Régimes fonciers

Les textes sur le foncier, outil de la Gouvernance foncière sur le plan juridique repose sur un ensemble de textes législatifs tels que la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004, fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier, la loi de finances n° 17-2000 du 30 décembre 2000, insérée au code général des impôts, la loi n° 24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain et la loi n° 25-2008 du 22 septembre 2008 portant régime agro-foncier. Ces deux dernières lois sont adoptées en fonction de la loi n° 10 -2004. Ce canevas constitue un acquis pour la REDD+ qui a vocation à impliquer plusieurs secteurs dont précisément les secteurs minier et forestier.

**La loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire :** Cette loi fixe le cadre légal de la politique de l'aménagement du territoire dans le respect des objectifs et principes de base du développement durable. Cette loi vient faciliter le processus de finalisation du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) qui sera proposée sur la base de la cartographie d'occupation des sols en cours de finalisation par le CNIAT dans le cadre du projet « Inventaire Forestier National multi-ressources en vue de l'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres ».

**Le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)** est en cours de développement. La Loi 43-2014 du 10 Octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est le fondement juridique du PNAT. Il ressort de l'article 38 que : « l'Etat met en œuvre une politique d'affectation des terres qui garantit le développement concomitant des différents secteurs d'activités et respecte les différentes formes de propriétés foncières. » Ce plan posera les bases d'un règlement durable du problème foncier et permettra aux usagers privés de sécuriser leur accès aux ressources naturelles (bois, mines, culture, etc.). Il facilitera le contrôle de l'exploitation de ces ressources, y compris forestière, par l'Etat. Il définira de façon durable la vocation prioritaire de chaque partie du territoire national sur des critères pédoclimatiques, démographiques et socio-économiques.

Le PNAT comprendra les domaines suivants, pas forcément exclusifs les uns des autres : forestier permanent (DFP = forêts du domaine privé de l'Etat, forêts des personnes publiques et forêts des communes et des autres collectivités locales), non permanent (DFNP = forêts protégées), agricole, minier, rural, urbain, de chasse, de pêche et tout autre domaine pertinent. Développé dans le cadre d'un processus national participatif, piloté par le Ministère en charge du Plan et de l'Aménagement du Territoire et intégrant toutes les parties prenantes du secteur public, de la société civile et du secteur privé, le PNAT définira les zones d'affectation des terres selon les grands objectifs d'aménagement et de gestion.

Par ailleurs, le système foncier congolais est encore influencé par les us et coutumes et **le droit coutumier**. Celui-ci considère la terre comme propriété collective du lignage, gérée par un chef de lignage. De ce fait, ce dernier est le garant de la terre laissée par les ancêtres. Le droit de cultiver est d'abord dévolu aux membres du lignage. Dans ce contexte, les chefs de lignage déterminent les terres de culture, et autorisent les terres à exploiter d'une année à l'autre aux membres du lignage et autres paysans désireux d'acquérir un champ. Cette affirmation quoique généralisée par les familles est assortie de quelques exceptions

envers d'autres utilisateurs. Autrefois, la modalité coutumière exigée pour les non originaires du village, consistait simplement à faire une demande verbale avec un cadeau. Les terres pour l'agriculture, étaient octroyées de manière temporaire sans contrôle du nombre de champs ouverts. En réalité, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ainsi que le PNAT prendront en compte le droit coutumier.

La finalisation du PNAT est proposée pour le don additionnel de la FCPF (Section 5).

### **Outils pour promouvoir la bonne gouvernance forestière**

La République du Congo connaît encore des problèmes en matière de gouvernance. De nombreuses pistes de solutions sont explorées pour améliorer de façon durable la problématique. Le Chef de l'Etat, dans ses orientations consignées dans le document « le chemin d'avenir » propose, entre autre, (i) d'appliquer avec beaucoup plus de rigueur, toutes les dispositions législatives et réglementaires, portant sur la bonne gouvernance et la transparence, (ii) d'obliger les administrations rendant des services lucratifs et tous les comptables publics à tenir une comptabilité rigoureuse et à jour, organiser l'audit de leurs comptes et publier les rapports d'audit, et (iii) de réactiver tous les mécanismes de contrôle (administratif, technique et financier) des organes de l'Etat et des actes de leur personnel.

**Les plans d'aménagement** sont imposés par le Code Forestier en vigueur depuis 2000. En effet, dans le cadre de la gestion durable des forêts, les concessionnaires sont assujettis à l'élaboration des plans d'aménagements. Cet outil permet de définir le mode d'usage des Unités Forestières d'Aménagement (UFA). A ce jour, environ 4 millions d'hectares de forêts de production possède un plan d'aménagement, près de 7 millions d'hectares sont en cours d'aménagement. Au niveau national, le MEFDD dispose d'une carte du découpage forestier qui indique les limites des concessions forestières, attribuées ou non, et les limites des aires protégées. A priori, les limites des aires protégées ne devraient plus bouger, du moins à court terme. De même, les limites des concessions forestières des départements de la Sangha et de la Likouala sont désormais connues car la plupart des concessionnaires ont préparé, voire déjà validé, leurs plans d'aménagement, fixant alors la partie Domaine Forestier Permanent, et les séries communautaires agricoles qui pourront être utilisées par l'agriculture car relevant du domaine forestier non permanent.

Il est important de noter que dans la zone sud du pays, la plupart des concessionnaires ne sont pas avancés dans l'élaboration de leurs plans d'aménagement. Ensuite, un nombre assez important de concessions recouvre des zones de savanes qui n'ont donc pas de bois à exploiter et qui n'ont également pas leur place dans le domaine forestier permanent.

Au regard des résultats satisfaisants obtenus dans la mise en œuvre des plans d'aménagement, la politique forestière nouvellement formulée a retenu un axe stratégique sur la « Promotion de la gestion et de l'aménagement durables des forêts » avec l'objectif d'avoir des plans d'aménagement mis en œuvre dans toutes les concessions forestières dès 2018.

**Le processus APV-FLEGT** (Accords de Partenariat Volontaires conclus avec l'Union Européenne, dans le cadre du processus FLEGT – Forest Law Enforcement, Governance and Trade) est mis en place pour garantir et prouver le respect des lois et règlements du pays en matière forestière, mais aussi de consolider la pleine adhésion des professionnels de la forêt et du bois (exploitants forestiers, industriels du bois, producteurs de bois-énergie, etc.) au respect de la grille d'évaluation de la légalité. L'APV-FLEGT est un axe du processus REDD+ en facilitant la consolidation des acquis en matière de la gestion forestière durable.

Les APV prévoient que l'ensemble du bois congolais doit pouvoir être certifié légal avec les systèmes de traçabilité correspondants. Le secteur informel qui approvisionne une bonne part du marché intérieur, sur la base d'autorisations en volumes difficilement contrôlables, sera extrêmement difficile à faire entrer dans la légalité et les chaînes de traçabilité. Or, c'est l'ensemble du système de légalité et de contrôle qui doit être audité, et en cas de défaillance c'est l'ensemble du bois congolais exporté qui serait pénalisé par l'impossibilité d'obtenir des autorisations FLEGT, compliquant l'entrée du bois congolais dans l'UE. Dans ce contexte, le gouvernement entamera une politique de régularisation et de formalisation d'une partie des entreprises artisanales et des scieurs artisanaux, afin qu'ils puissent, à terme, rentrer dans la légalité.

La République du Congo a ratifié le APV le 19 février 2013. Des informations sur le processus APV-FLEGT sont disponibles sur le site web : <http://apvflegtcongo.info/>.

**La certification de bonne gestion forestière** a progressé à la République du Congo et constitue un outil appréciable pour aider l'administration forestière à superviser le travail des concessionnaires. Les progrès réalisés sont importants. À ce jour, plus de 2,5 millions d'hectares de forêts de production sont certifiées FSC. Toutefois, l'offre actuelle représentée par un seul système de certification ne permet pas au secteur forestier congolais de réaliser tout son potentiel de forêts certifiées. C'est pour cette raison qu'on a lancé un projet de mise en place d'un système national de certification forestière (Arrêté n° 13 du 23 janvier 2014). Cette initiative est introduite dans le Code Forestier en révision.

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 6 Tableau 2 présente les activités qui seront finalisées jusqu'à la fin de l'année 2015.

**Tableau 6 : Activités à finaliser jusqu'à la fin de l'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 2a)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Finaliser l'étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et une approche approfondie des options stratégiques REDD+	FCPF	40,100

## 2.4 Sous-composante 2b : Options stratégiques de la REDD+

La République du Congo, à l’instar de nombreux pays forestiers tropicaux, a vite fait d’inscrire « la REDD+ comme outil de développement durable ». La stratégie nationale qui fera l’objet de nombreux échanges avec les partenaires financiers au cours du futur dialogue des politiques, pourra garantir cette option futuriste, qui permet d’optimiser la croissance économique, la préservation des ressources forestières et le progrès social.

Le développement de la stratégie nationale REDD+ comporte les trois principales phases ci-après :

- **La phase 1**, destinée à organiser une série de focus groupes et ateliers de consultation dans tous les départements du pays, pour consolider suivant l’approche participative, les options stratégiques et formuler un cadre logique des activités REDD+ adaptées aux départements. La phase 1 est appuyée par les fonds ONU-REDD ;
- **La phase 2**, destinée à mettre en cohérence les conclusions de la phase 1 avec les orientations : (i) des consultations sur le cadre de mise en œuvre, l’évaluation environnementale sociale et stratégique, le potentiel REDD+ et la cartographie des bénéfices multiples et (ii) des autres concertations et consultations ayant un lien avec la problématique de la REDD+. La phase 2 est appuyée par les fonds FCPF et le budget de l’Etat ;
- **La phase 3**, destinée à une synthèse nationale qui s’organisera dans le cadre de l’atelier national REDD+. La phase 3 est appuyée par les fonds du FCPF.

Le Tableau 7 ci-dessous fait le point synthèse des activités réalisées à ce jour pour la préparation de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo.

**Tableau 7 : Activités réalisées pour la préparation de la stratégie nationale**

Activités réalisées sous-composante 2b	Date	Source de financement
Formulation des axes stratégiques pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+	Mai 2013 – Juillet 2014	FCPF
Ateliers de validation des études spécifiques sur les options stratégiques	Aout – Décembre 2014	FCPF
Analyse du contexte institutionnel	Janvier 2015	ONU-REDD
Atelier national de validation de la première mouture de la stratégie nationale REDD+	Décembre 2014	FCPF
Mouture de l’étude de faisabilité du programme REDD+ dans les départements de la Sangha et de la Likouala	Septembre 2014	FCPF

### Phase 1 : Les options stratégiques de la REDD+

Dans le cadre de la stratégie nationale en matière d’émission ou d’absorption des gaz à effet de serre, la République du Congo a proposé une série d’options stratégiques préliminaires dans le R-PP. L’étude sur les

options stratégiques, réalisée avec le concours du Bureau d'étude BRL International, a permis de confirmer les options stratégiques susceptibles de (i) réduire les émissions et (ii) accroître des absorptions des gaz à effets de serre ayant un lien avec l'arbre et la forêt. Les conclusions de cette étude indiquent clairement que pour s'attaquer aux causes directes et aux différents facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts, il est impérieux de mettre en place une stratégie qui portera sur les options stratégiques, présentées dans le Tableau 8.

**Tableau 8 Options stratégiques prioritaires pour la mise en œuvre de la REDD+**

Ordre de priorité	Options stratégiques	Action prioritaire
<b>Priorité n°1</b>	Renforcement de la sécurité foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du PNAT et renforcement du réseau des aires protégées</li> </ul>
<b>Priorité n°2</b>	Amélioration des systèmes de production agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier des petits producteurs à travers les microcrédits</li> <li>• Soutien financier de la recherche et la vulgarisation agricole</li> <li>• Promotion de l'agriculture durable</li> </ul>
<b>Priorité n°3</b>	Poursuite de la gestion durable des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des programmes d'aménagement durable des forêts de production</li> <li>• Renforcement des programmes de certification forestière</li> <li>• Soutiens financiers des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation forestière en faveur des populations locales et autochtones</li> </ul>
<b>Priorité n°4</b>	Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'afforestation et le reboisement, à travers le ProNAR notamment pour améliorer l'offre en bois énergie, diminuer la demande en bois-énergie, par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du bois énergie.</li> </ul>

## **Phase 2 : Consolidation de la stratégie nationale REDD+**

La phase 2 veille à la mise en cohérence de la stratégie nationale REDD+ avec les politiques nationales et sectorielles en cours et à venir. Prenant en compte la pertinence des engagements du pays en matière de conservation et de gestion durable de ses écosystèmes forestiers et les enjeux du développement durable et aussi de l'économie verte, les objectifs spécifiques de cette stratégie nationale REDD+ sont orientés vers :

- La réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts sur la base des activités alternatives à la déforestation et la dégradation forestière non planifiées ou illégales, génératrices d'emplois et de revenus significatifs et durables ;
- La poursuite des efforts nationaux dans les domaines de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone ;
- La contribution à la promotion d'une économie verte et à la lutte contre la pauvreté.

La consistance et la garantie d'applicabilité de cette stratégie résident dans la prise en compte des politiques sectorielles des Ministères impliqués dans la gestion de l'espace et des écosystèmes forestiers (forêts, environnement, agriculture, réformes foncières, énergie, mines, aménagement du territoire, plan, tourisme etc.), qui concourent tous à la mise en œuvre du programme du Gouvernement structuré entre autres sur la gestion durable des écosystèmes forestiers et sur la réduction de la pauvreté.

La mouture préliminaire de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo a été validée par les parties prenantes (le secteur public, le secteur privé, la société civile et les populations locales et autochtones des 12 Départements du pays) en décembre 2014. Une soumission auprès des partenaires financiers, pour susciter l'engagement des bailleurs internationaux à apporter les fonds nécessaires à financer durablement la stratégie nationale REDD+ est prévue début 2015.

Plusieurs activités réalisées ou en cours évaluent la faisabilité des options stratégiques et alimenteront la finalisation de la stratégie nationale REDD+:

- (i) Expérience pratique du projet pilote REDD+ à Pikouanda Nord ;
- (ii) Etude de faisabilité du programme REDD+ dans les départements de la Sangha et de la Likouala ;
- (iii) Développement du programme de réduction des émissions au Sangha/Likouala (ERPD);
- (iv) Analyse des coûts-bénéfices des options stratégiques REDD+ ;
- (v) Evaluation environnementale et sociale stratégiques du processus REDD+ (EESS);
- (vi) Cartographie des bénéfices multiples en République du Congo.

Toutes ces analyses contribueront au processus participatif, y compris des ateliers en haut niveau pour la coordination multisectorielle, de consolidation de la stratégie nationale et sa validation fin d'année 2015. De plus, la République du Congo est en train de développer un plan d'investissements de la REDD+ afin de mettre en œuvre la stratégie nationale et élaborer des activités concrètes. Sur cette base, la stratégie nationale sera présentée à Paris en Décembre 2015.

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 9 présente les activités qui seront finaliser jusqu'au fin d'année 2015.

**Tableau 9: Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 2b)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
-------------------------------------	-----------------------	---------------

Finalisation de l'étude de faisabilité du programme REDD+ dans les départements de la Sangha et de la Likouala	FCPF	257,400
Collecte de données sur la contribution des services des écosystèmes pour le bien-être socio-économique local	ONU-REDD	150,000
Analyse cout-bénéfice des options stratégiques REDD+	ONU-REDD	154,500
Expertise haut niveau pour mise en cohérence des éléments stratégiques & relai des orientations politiques	ONU-REDD	50,000
Plan d'investissement pour la stratégie nationale	ONU-REDD	140,000
Engagement d'un dialogue de politique au niveau national et intersectoriel d'une part, et avec les partenaires internationaux d'autre part	ONU-REDD	130,000
Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale	FCPF	20,000

## 2.5 Sous-composante 2c. Cadre de mise en œuvre de REDD+

Le mécanisme REDD+ pose des questions juridiques et sociaux nouveaux nécessitant un cadre juridique et politique approprié. Dans ce contexte, des réformes juridiques et politiques sont entreprises pour faciliter la mise en œuvre de la REDD+.

Le Tableau 10 ci-dessous fait le point synthèse des activités réalisées à ce jour pour la préparation de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo. Décrire les activités brièvement.

**Tableau 10 Activités réalisées pour la préparation de la stratégie**

Activités réalisées	Date	Source de financement
Mouture de l'étude sur le cadre de mise en œuvre du processus REDD+	Juin 2014	FCPF
Volume 2 de l'étude sur le cadre de mise en œuvre du processus REDD+	Décembre 2014	FCPF
Etudes pour développer un guide des projets pilotes REDD+	Juin 2014	ONU-REDD

### Le cadre juridique

Le cadre juridique relatif à la préservation de l'environnement et sa gestion durable est très riche en lois, décrets et arrêtés (Annexe 7.4). En raison de la particularité des questions juridiques posées par les changements climatiques en général et le processus REDD+ en particulier, la République du Congo a entrepris la révision de la loi sur la protection de l'environnement et le Code Forestier. Ces projets de lois consacrent le mécanisme REDD+ en y insérant des dispositions relatives à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et renvoient la définition du statut juridique du carbone forestier aux textes réglementaires.

**La Constitution du 20 Janvier 2002**, fait de la gestion et de la protection de l'environnement un principe de valeur constitutionnelle avec les obligations que cela entraîne tant pour l'Etat que pour les citoyens. La combinaison des notions d'environnement et de conservation des ressources naturelles au titre de la compétence parlementaire peut servir d'appel d'air à la REDD+. La constitution est bien un indicatif pour la mise en place du mécanisme REDD+.

**La loi n° 003/91 du 23 avril 1991 relative à la protection de l'environnement**, a un champ d'application multisectoriel. Elle crée également un fonds pour la protection de l'environnement. Le but d'intérêt public est réaffirmé à l'article 2 qui dispose : « Tout projet de développement en république populaire du Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement ». A cet effet, le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social en constitue le texte d'application. Cependant elle comporte un certain nombre d'insuffisances tenant tantôt à son antériorité aux grands événements ayant fait évoluer les préoccupations environnementales telle que la Conférence de Rio de 1992, tantôt à des lacunes. Pour l'adapter aux thématiques émergentes dont la REDD+, ce texte a subi un toilettage ayant permis l'insertion des dispositions d'ordre général sur la REDD+ en 2013, notamment liée à la stratégie nationale REDD+. Le texte révisé était validé par des multi-acteurs (ministères différentes, société civile, secteur privé) et attend en ce moment l'approbation du Conseil de Ministres.

**La loi 16-2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier (gouvernance forestière)**, est un outil visant à réaliser en définitive les objectifs d'un développement durable. En vue d'y parvenir, la loi procède à la clarification du système foncier en visant par ailleurs à instaurer « un cadre juridique approprié pour assurer la gestion durable des forêts et des terres forestières sur la base d'un aménagement rationnel des ressources ; à définir le domaine forestier national et à déterminer les critères et les normes d'organisation et de gestion concertée et participative » (article premier). La loi opère une classification au sein du domaine forestier national qui comprend un domaine forestier de l'Etat et un domaine forestier des personnes privées. Cette loi crée un fonds forestier « destiné à contribuer à la mise en valeur des ressources forestières nationales et à en assurer la gestion, la conservation et la reconstruction ». En définitive, la loi 2000 consacre une structure de la propriété forestière qui est publique et privée.

La loi du 20 novembre 2000 a reçu des textes d'application, l'ensemble rassemblé dans le code forestier. Bien qu'elle traduise l'ambition des pouvoirs publics de réaliser un objectif économique et social, cette loi ne satisfait pas pour autant aux exigences du mécanisme REDD+. La modification du code forestier a permis de consacrer le mécanisme REDD+ en y insérant des dispositions relatives à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et la définition du statut juridique du carbone forestier et des droits carbonés. Ce projet de loi clarifie notamment les points suivants : la création d'un nouveau type de forêts (les forêts communautaires), la question du changement climatique (la facilitation nationale REDD+), la certification qui devient une obligation légale, l'afforestation et la reforestation, mais surtout qui consacre au niveau national l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+. La loi révisée va changer le nom du Code Forestier



en loi portant régime forestier. Elle était validée par des multi-acteurs (ministères différentes, société civile, secteur privé) en juin 2014 et attend en ce moment l'approbation du Conseil de Ministres.

## Le cadre politiques

Deux documents stratégiques soutiennent le processus REDD+ en République du Congo : la politique forestière et la stratégie nationale du développement durable.

**La politique forestière** de la République du Congo a été jusqu'aujourd'hui disparate et éparse. Elle était faite juste de compilation des documents stratégiques. L'émergence de nouvelles préoccupations liées aux changements climatiques, à l'application des lois, à la conservation de la biodiversité, à la production des énergies renouvelables, à l'intégration de la foresterie au développement local, à l'évolution des techniques et du dialogue international sur les forêts ont permis de formuler une politique forestière et d'initier la révision des différents instruments utilisés pour sa mise en œuvre. Ainsi, depuis juin 2014 le MEFDD a fait valider en atelier national réunissant des multi-acteurs l'énoncé de sa politique forestière 2015-2025. Cette politique forestière dont la vision est : « Les forêts congolaises, gérées durablement, contribuent à l'émergence de l'économie verte, à la réduction de la pauvreté, au bien être des générations présentes et futures du pays, et à la lutte contre le changement climatique », consacre un axe au processus REDD+ « promotion de la REDD+ et mise en œuvre des mécanismes de paiement des services environnementaux ». De plus, le principe de création de forêts communautaires est retenu par la politique forestière et encadré juridiquement par la loi portant régime forestier. La nouvelle politique forestière attend l'appropriation du Conseil de Ministres et va faciliter l'application de la loi portant régime forestier.

**La stratégie nationale du développement durable** : Cette stratégie qui est en cours de formulation intègre la stratégie nationale REDD+ étant donné que la REDD+ est un outil de développement durable.

**Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR)** est mis en place pour répondre aux effets néfastes du changement climatique et aux besoins en bois énergie dont plus de 80 % de la population du pays en fait usage. Il prévoit la mise en place de 1000 000 ha de plantations forestières et agro-forestières sur 10 ans à compter de 2011, date de son lancement.

## Le droit carbone

La question que soulève le droit du carbone est bien réelle dans le contexte de la République du Congo où les parties prenantes explorent encore les deux options discutées dans le R-PP. L'étude sur le cadre de mise en œuvre planchant sur le texte réglementaire préparé pour l'application du projet de loi portant régime forestier propose des dispositions sur le droit carbone. Cette étude n'est pas encore validée par les parties prenantes. Le statu quo est gardé en faveur de l'Etat (et c'est le plan de partage des bénéfices qui précise les conditions du transfert du titre de propriété au regard d'actions entreprises) mais pour l'instant aucun texte ne légifère cette disposition et à défaut d'un texte légal. Il faut cependant relever que

la République du Congo continue à faire des progrès pour avoir des textes qui se conformeront à toutes les composantes nécessaires pour assurer notamment les droits de carbone sous-jacents à des réductions d'émissions, juridiquement crédibles.

## Partage des bénéfices

Au vu des enjeux du mécanisme REDD+, un mécanisme de partage des bénéfices multiples est en train d'être mis place en se basant sur les résultats de l'étude sur le cadre de mise en œuvre dans un contexte participatif. De ce fait sur la base la fiche six des Inventaires Forestiers National (IFN), la CN-REDD a identifié et catégorisé les bénéfices multiples de la forêt non liés au carbone. Il s'agit entre autres :

- **Des Bénéfices environnementaux** : Protection de la qualité des sols et de l'eau, stabilisation du climat conservation de la biodiversité (faune et flore) ;
- **Des Bénéfices sociaux** : Produits ligneux (bois industriel, bois de feu, charbon, objets en bois, bois de service, etc.) ;
- **Des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)** notamment les produits végétaux (nourriture, fourrage, plantes médicinales, savons/cosmétiques, graines, etc.) ; et des produits animaux (miel, viande de chasse, poissons, autres produits animaux etc.) ;
- **Des services forestiers** : emploi local, pâturage, protection, récréation et tourisme, brise vent, ombre etc.

Une étude sur la cartographie des bénéfices multiples est en cours de réalisation. De même une étude portant sur les mécanismes de partage des bénéfices en République du Congo financée par EFI a fait la revue et l'analyse des principaux mécanismes existants en considération du processus REDD+. Les résultats de ces études permettront à la CN-REDD de consolider le mécanisme de partage des bénéfices multiples en cours de mise en place. De même des consultations des parties prenantes sont prévues, afin d'assurer la transparence et la participation pleine et effective de toute les parties prenantes dans le processus de mise en place du mécanisme de partage des bénéfices multiples.

De plus, dans le contexte de la conceptualisation du programme de réduction des émissions a Sangha/Likouala (ERPD), un plan de partage des bénéfices concret est en train d'être élaboré et fournira des idées pour nourrir la préparation à la REDD+ au niveau national.

## Le registre national REDD+

Le registre des projets et initiatives REDD+ de la République du Congo, est conçue pour être à la fois une vitrine des activités REDD+ et de l'ensemble des initiatives consolidées sous la forme des acquis dédiés à la bonne gestion des ressources forestières nationales. Pour sa mise en place et son opérationnalisation, la coordination nationale REDD+ bénéficie de l'appui technique de SIFODD (Système d'Informations pour la gestion Forestière et le Développement Durable) qui est un projet institué par le Gouvernement de la

République depuis 2013. Le processus d'élaboration dudit registre a démarré en février 2015 suite à la signature du protocole d'accord entre le PNUD et SIFOOD.

Techniquement, dans l'enregistrement de chaque projet ou initiative REDD+, une série d'étapes vont aider les opérateurs de cet outil de fiabiliser et de vérifier la qualité de l'information avant de la rendre disponible au public. Les critères d'approbation prennent également en compte les standards nationaux et internationaux. La préoccupation à l'issue de ce travail est celle de l'opérationnalisation du registre qui devra de manière régulière bénéficier d'une mise à jour et d'une vérification des données sur le terrain.

La mise à jour du registre est proposée pour le don additionnel de la FCPF (Section 5).

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 11 Tableau 9 présente les activités qui seront finaliser jusqu'au fin d'année 2015.

**Tableau 11: Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 2c)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Financement des petites subventions	ONU-REDD	150,000
Mise en place et entretien d'un registre national des projets et initiatives REDD+	ONU-REDD	50,000
Atelier sur la gouvernance financière REDD+ (dans le cadre de mise en œuvre)	ONU-REDD	10,000
Finaliser et valider l'étude sur le cadre de mise en œuvre REDD + (mars 2015)	FCPF	203,700
Rédaction du manuel de procédures du REDD+	FCPF	8,600

## 2.6 Sous-composante 2d : Impact Social et Environnement

La République du Congo s'attelle à garantir la prise en compte des questions environnementales et sociales, notamment l'impact des risques potentiels des activités du processus REDD+ sur les populations, l'environnement et l'économie. De ce fait, les deux activités principales sont :

- la mise en place d'un système de standards et sauvegardes environnementales et sociales stratégique du processus REDD+ qualifiées par les parties prenantes nationale PCI-REDD
- Le processus stratégique sociale et environnementale (SESA) et le cadre de gestion (ESMF).

Ce processus est mis en place dans un contexte de participation, pleine et effective des parties prenantes en prenant en compte : (i) la pertinence des engagements du pays en matière de conservation et de

gestion durable de ses écosystèmes forestiers; (ii) les enjeux du développement durable, de même que de l'économie verte; (iii) les engagements pris au titre des conventions et accords sous régionaux et internationaux.

L'intégration des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du processus REDD+ se fait en cohérence avec les directives de la CCNUCC, les garanties de Cancun, les Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale, les orientations ou directives du programme ONU-REDD et les autres standards pertinents qui sont en adéquation avec les politiques nationales en développement économique et sociale.

Le Tableau 12 présente les activités réalisées dans le cadre de mise en œuvre de la sous composante 2d.

**Tableau 12 Activités réalisées dans la sous-composante 2d**

Activités réalisées sous-composante 2d	Date	Source de financement
Réalisation de l'étude EESS :		
• Atelier de lancement de l'étude sur l'Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique du processus REDD+ en République du Congo	août 2014	FCPF
• Mise en œuvre de l'étude (collecte des données et consultations)	septembre 2014	FCPF
Mise en place des Sauvegardes environnementales et sociales :		
• Consultations sur la méthodologie de l'élaboration des PCI REDD+ à Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et de Pointe Noire	Novembre 2013	FCPF
• Compilation et analyse des PCI de la Gestion Durable des Forêts	Avril 2014	ONU-REDD
• Conception de la mouture préliminaire des PCI REDD+	Juin 2014	ONU-REDD
• Mise en place d'un panel multi-acteurs pour la consolidation de la mouture préliminaire	Juillet 2014	ONU-REDD
• Consultations des parties prenantes dans 12 départements du pays	Aout 2014	ONU-REDD
• Atelier de consolidation des PCI pour la mise en cohérence des PCI-REDD+ avec les politiques nationales et les engagements pris au titre des conventions et accords sous régionaux et internationaux	Novembre 2014 Novembre 2014	ONU-REDD
• Identification et analyse du cadre juridique pour la mise en application des PCI-REDD+	Novembre 2014	ONU-REDD
• Validation de la mouture 1 des PCI REDD+	Décembre 2014	FCPF

### Les PCI REDD+

La mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo, devra s'arrimer à cet engagement politique et se fonder sur des sauvegardes environnementales et sociales (PCI REDD+) qui soient compatibles aux visions stratégiques du pays. Les sauvegardes environnementales et sociales autrement appelées PCI REDD+ intègrent comme fondements des principes sont au cœur des débats national et international (Figure 1).

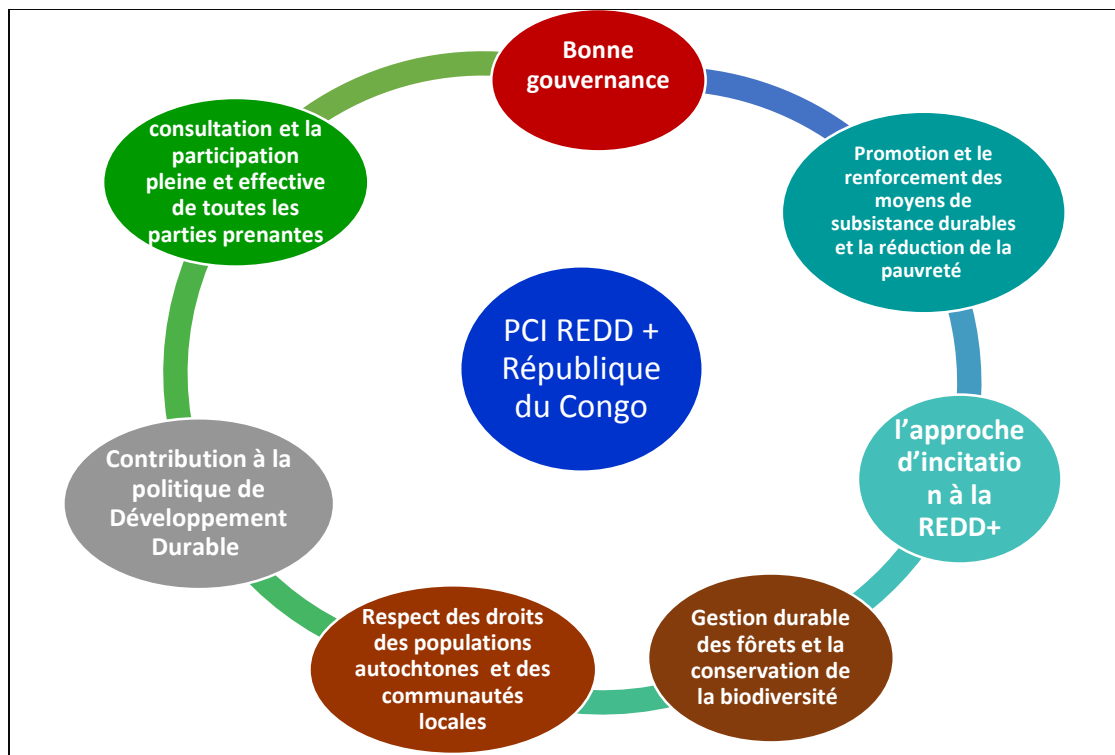


Figure 2 : Eléments intégrés dans les PCI REDD+

Le Décret d'application n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social renforce les garanties assurant la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du processus REDD+. Il définit l'évaluation d'impacts environnemental et social, comme « une étude à caractère analytique et prospectif réalisée aux fins d'identifier et d'évaluer les incidences environnementales, sociales et sanitaires d'un projet ».

Les standards nationaux sociaux et environnementaux REDD+ au Congo (PCI REDD+) constituent un des principaux chantiers dans la construction du cadre normatif des activités découlant de la mise en œuvre de la REDD+ au Congo. L'observatoire indépendant REDD+ et certaines organisations des parties prenantes vont s'impliquer pour suivre la mise en œuvre des standards environnementaux et sociaux. Les objectifs spécifiques des PCI REDD+ de la République du Congo sont axés sur :

- La réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts sur la base des activités alternatives;
- La poursuite des efforts nationaux dans les domaines de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone ;
- La contribution à la promotion d'une économie verte et à la lutte contre la pauvreté.

Le travail sur les standards sociaux et environnementaux REDD+ est achevé. Il s'est basé sur les acquis des standards de haut niveau établis dans le cadre des PCI de gestion durable des forêts (validés en 2005) et

des PCI APV-FLEGT (validés en 2010). Le guide méthodologique pour l'utilisation des PCI REDD+ sera élaboré en tirant les leçons des guides méthodologiques élaborés pour les premiers PCI précédemment cités. Il n'y pas encore suffisamment des programmes et projets REDD+ pour tester les PCI REDD+. Le RPP de la République du Congo encourage les partenaires et multi-acteurs à développer les projets pilotes REDD+. Ceux-ci à l'instar de Pikounda Nord peuvent s'appuyer sur les standards déjà validés au plan national comme ceux du VCS et CBBA.

Un panel multi-acteurs avec une participation efficace et efficiente a été mis en place et des réunions techniques ont été tenues. Cela a conduit à l'obtention de la mouture préliminaire des PCI REDD+ composée de huit (8) principes et 39 critères et 182 indicateurs. Cette mouture a été consolidée au travers des consultations dans les douze départements, de même un atelier technique a été réalisé pour assurer la cohérence des PCI REDD+ avec les politiques sectorielles et les engagements pris au titre des conventions et accords sous régionaux et internationaux. Les rapports de consultation au niveau départemental de même que les rapports des réunions techniques sont disponibles au niveau des CODEPA-REDD (commissions Ad hoc REDD) et de la CNREDD.

Les PCI REDD+ ont été validés avec amendements résultants des consultations au cours de l'atelier national tenu du 19 au 20 décembre 2014 à Brazzaville avec la participation des représentants des parties prenantes venus de tous les départements de la République du Congo. La version finale a confirmé les 8 principes, 39 critères et 182 indicateurs.

Sur cette base, et dans le but de soutenir durablement la gestion efficace des questions sociales et environnementales dans la phase de mise en œuvre du processus REDD+ à l'échelle nationale, la République du Congo a renforcé son cadre juridique en actualisant la loi sur l'environnement, la loi sur la forêt et la loi sur l'aménagement du territoire de façon à accompagner le processus REDD+ notamment l'application effective des standards ou PCI REDD+.

## **EESS / CGES**

Le processus EESS en République du Congo, utilisé comme un instrument de préparation de la stratégie, plus qu'un instrument d'évaluation, est en cours. A ce jour un bureau d'étude (BRLi) a été identifié et recruté pour le processus EESS. Le développement de la stratégie nationale REDD+ et le processus EESS se déroulent en parallèle dans une manière itinérante qui permet de prévoir et d'éviter les impacts négatifs dans la phase de conception. Les résultats de l'EESS permettront la mise en place du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Le CGES sera disponible avant Septembre 2015.

Les capacités existantes en matière d'EESS ne sont pas suffisantes au niveau de la République du Congo de même que les programmes universitaires. Et il a été recommandé dans le cadre de renforcement des capacités d'étudier la possibilité d'intégrer cette thématique dans les programmes au niveau de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie (ENSAF) de l'Université Marien NGOUABI. A ce jour,

au niveau du master dans cet établissement, il a été constaté l'intérêt de quelques étudiants sur cette thématique.

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 13 Tableau 9 présente les activités qui seront finaliser jusqu'au fin d'année 2015.

**Tableau 13: Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 2c)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Finaliser le processus EESS et élaboration du cadre de gestion (CGES)	FCPF	128,400
Organisation d'atelier national sur l'EES et le CGES	FCPF	25,000

## 2.7 Composante 3 : Niveau de Référence pour les Forêts (NRF) / Niveau de Référence d'Emission pour les Forêts (NERF)

Tout en tenant compte de ses spécificités, la République du Congo s'est résolument engagée dans la construction d'un niveau de référence, conforme aux directives de la CCNUCC ainsi qu'à celles du GIEC. Par ailleurs, quelques avancées significatives ont été réalisées bien que des activités substantielles restent à mener afin de doter le Congo d'un Niveau de Référence adéquat.

Le Tableau 14 présente les activités réalisées dans cette composante.

**Tableau 14 Activités réalisées dans la composante NRF / NERF**

Activités réalisées	Date	Source de financement
Mise en place du panel NRF / NERF	Janvier 2015	FAO / FCPF
Opérationnalisation du panel NRF / NERF	En cours	
Collecte des données : la CN-REDD dispose de l'essentiel des données d'activités disponibles pour les différentes variables ad hoc retenues dans les différents modèles	En cours (jusqu'en juin 2015)	FCPF
Renforcement des capacités :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>séminaires de formation et d'imprégnation sur le modèle IIASA, dans le cadre du projet REDD-PAC en collaboration avec la COMIFAC</li> </ul>	28-29 Janvier 2015	COMIFAC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier sur le NRF / NERF fait par la FAO</li> </ul>	25-27 Janvier 2015	FAO



## La construction du NRF / NERF

Conformément aux soumissions des pays du Bassin du Congo et aux orientations de la CCNUCC, la République du Congo entend développer un dans un premier temps un NERF qui sera organisé autour de l'estimation des émissions en fonction des circonstances nationales. La République du Congo est actuellement placée dans la catégorie des pays à très faible taux de déforestation historique et de sa forte couverture forestière.

L'échelle du Niveau de Référence de la République du Congo aura une portée nationale. Ce choix s'explique par la superficie relativement petite du pays et par le fait que la plupart des données sont collectées au niveau national. Toutefois, le pays reste ouvert à l'initiative de porteurs de projets à l'échelle infranationale. C'est dans ce contexte que se développe l'ER program. Son niveau de référence sera mis en cohérence avec celui développé au niveau national.

La République du Congo prévoit de finaliser son NERF préliminaire en Septembre 2015 pour le présenter au « side event » de la COP-21 à Paris en Décembre 2015.

Ce NERF portera exclusivement sur la déforestation et la de dégradation forestière. La déforestation prendra en compte :

- déforestation planifiée (Agro-industrie, Mines, Infrastructures),
- déforestation non planifiée (Agriculture paysanne, Bois-énergie)

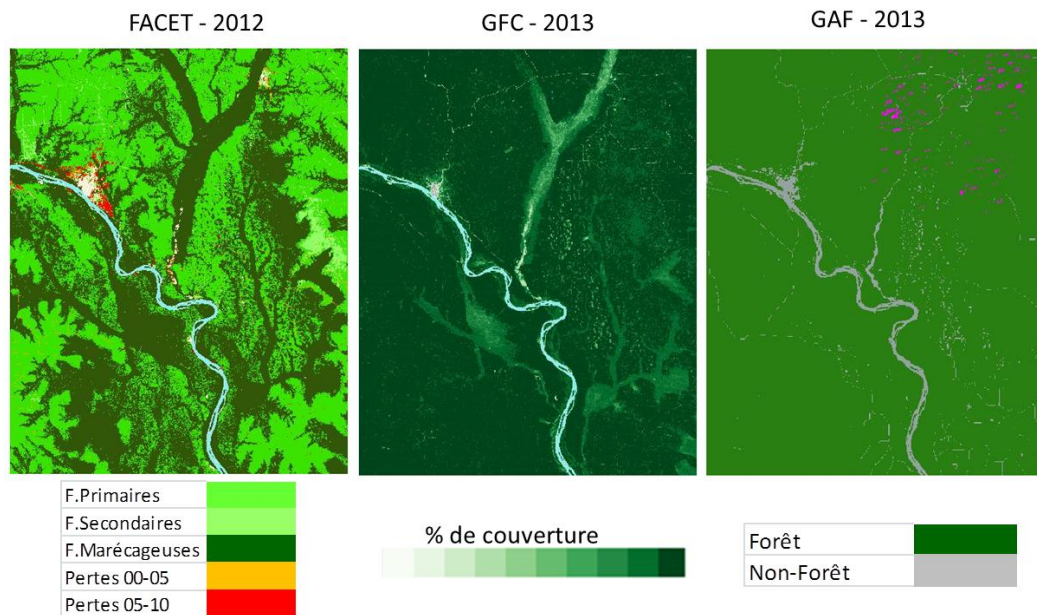
La dégradation forestière prendra en compte :

- Dégradation forestière planifiée : Exploitation forestière industrielle
- Dégradation forestière Non planifiée : Exploitation forestière artisanale.

## Période et données historiques

La République du Congo explore la possibilité d'établir son NERF sur la période historique entre 2000-2010 ou 2000-2012 en fonction de la pertinence et la fiabilité des données historiques disponibles au niveau de la CN-REDD.

Différentes sources de données seront utilisées par activité étant donnée la difficulté d'évaluer adéquatement la dégradation avec des données de télédétection. Trois cartes de couverture forestière et de changements de la couverture forestière qui sont potentiellement complémentaires sont pertinentes pour le Congo : FACET (2012), GFC (2013) et GAF (2013).



**Figure 3 Trois cartes de (changement de) couverture forestière et leurs légendes**

Aucune des trois cartes n'obéit totalement aux critères pris en compte dans la nouvelle définition de la forêt du Congo. La définition nationale de la forêt a validée par l'ensemble des parties prenantes en Mars 2014 et correspond à une couverture arborée minimale de 30%, une superficie minimale de 0,5 hectares, et une hauteur d'arbre minimale de 3 mètres. Il est proposé de créer une nouvelle carte de couverture forestière et des pertes, dont l'Unité Minimale de Cartographie correspondre à la définition de la forêt, qui combine les caractéristiques des trois cartes à travers un arbre de décision transparent et justifié et qui couvre la période historique choisie.

### Ajustement

Depuis 2010, certains secteurs d'activités sont en pleine expansion (agriculture, mine) et la déforestation planifiée est censée augmenter. L'année 2012 marque le début de la mise en place du plan national de développement (PND). Les documents qui fourniront des détails sur les circonstances nationales et qui apportent une justification de la pression croissante sur les ressources forestières sont :

- Plan National de Développement (2012-2016)
- Vision du Congo à l'horizon 2025
- Conventions d'exploitation minières
- Plans d'aménagement forestiers et conventions d'exploitation forestières
- Politique nationale de développement du secteur agricole
- Recensement général agricole (RGA)
- Étude sur les moteurs de la déforestation

L'ajustement qui sera effectué tiendra en compte des circonstances nationales.

Par ailleurs, la République du Congo entend capitaliser toutes les initiatives de construction de NRF / NERF des émissions menées à l'échelle infranationale, dans le cadre de nombreux projets : REDD-PAC, COMIFAC, etc.

## Sommaires des activités avec les financements existants

Tableau 15 présente les activités qui seront finaliser jusqu'au fin d'année 2015.

**Tableau 15: Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 3)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Soutien aux stagiaires des cellules MNV et modélisation et universitaires sur les niveaux de référence	ONU-REDD	15,000
Élaboration d'un protocole technique pour la construction du niveau/scénario de référence	ONU-REDD	10,000
Ateliers sur les méthodes et approches d'élaboration de niveaux/scénarios de référence	ONU-REDD	25,000
Études analytiques/méthodologiques complémentaires pour soutenir le développement du NR (circonstances nationales, analyses des proxys pour les dégradation/gestion durable des forêts, analyses des plantations)	ONU-REDD	60,000
Débuter l'analyse sur les méthodologies pour mesurer la dégradation (collaboration avec JRC, ainsi que OFAC et OSFAC)	ONU-REDD	30,000
Atelier national de validation du NR et soutien à la présentation du NR lors de la COP de Paris	ONU-REDD	50,000

## 2.8 Sous-composante 4a : Système National de Suivi des Forêts

Conformément aux soumissions des pays du Bassin du Congo et aux orientations de la CCNUCC, la République du Congo va mettre en place un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), bien qu'il a déjà a entrepris depuis quelques années des grands efforts dans le cadre de l'aménagement durable des forêts et la certification forestière. L'évaluation des capacités faites dans le cadre de ce travail montre que le pays a déjà des bases solides sur lesquelles construire le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV).

Une synthèse des activités de la sous-composante 4a est présentée dans le Tableau 16.

Tableau 16 Activités réalisées de la sous-composante 4a

Activités réalisées dans la sous-composante 4a	Date	Source de financement
Inventaire Forestier National (IFN) :		FAO
• Finaliser le développement et conduire l'IFN, y compris harmonisation méthodologique	Septembre 2014	
• Gérer et améliorer la conduite de l'IFN	Septembre 2014	
Système National de Surveillance :		FAO
• Renforcement capacités de la cellule MNV	Mai 2013	
Inventaire de gaz à effet de serre (I-GES)		
• Atelier d'information à la Faculté des Sciences et Technique (Université Marien Ngouabi), sur le carbone forestier et la pertinence de la participation de l'élite universitaire dans le processus REDD+	Mai 2013	FAO Gouv
• Développer et conduire l'IGES		FAO
○ 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> communication nationale	2001, 2009	FAO
○ Gérer et améliorer l'IGES	En cours	FAO
Animation transversale pour la mise en place du MNV :		
• Recrutement d'un assistant technique (consultant international) au niveau de la cellule MNV de la CN-REDD	Janvier 2013	FAO
• Matériel informatique et de terrain de la cellule MNV	Janvier 2013	Gouv
Organisation des ateliers de consultation sur le niveau de référence et le MNV	En cours	FAO

Le processus de mise en place d'un système MNV est bien avancé. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification de la REDD+, le MEFDD, à travers la CN-REDD et avec l'appui de la FAO, a mis en place un groupe de travail multi-acteur pour soutenir l'élaboration du Plan d'Action du MNV. Ce plan d'action présente une série d'activités qui vont s'étaler sur 4 ans de 2015 à 2018, permettant au pays de rendre compte de ses efforts dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre du secteur forêt. Il a été validé par l'ensemble des parties prenantes le 19 Août 2014.

La République du Congo qui met en œuvre une politique rigoureuse participative en matière de conservation des aires protégées, de Gestion Durable des concessions forestières et la certification forestière dispose d'une base de données pertinente susceptible d'être mise à contribution pour apprécier la qualité du suivi des activités mises œuvre dans le cadre des exercices de planification antérieurs (PAFN-1992, PNAE-1994, SADR-1997 etc.).

Le Plan d'Action MNV précise la méthodologie qui sera appliquée et intègre les 3 piliers suivants : l'Inventaire Forestier National (IFN), le Système de Surveillance des Terres par Satellite ou la Télédétection (SSTT) et l'Inventaire des gaz à effet de serre (IGES).

#### **L'Inventaire Forestier National (IFN) :**

La République du Congo, s'est lancée dans le processus d'élaboration de l'IFN. Ce processus s'est déroulé qui a démarré avec la phase 1 des travaux de collecte de terrain (2010-2011), se poursuit actuellement avec la phase 2 (2012-2015). La phase 2 est consolidée par :

- (i) la poursuite des travaux de collecte des données biophysiques et socio-économiques,
- (ii) la saisie, le traitement et l'analyse des données,
- (iii) la rédaction du rapport de l'inventaire multi-ressources,
- (iv) la production de la cartographie d'occupation des sols,
- (v) l'élaboration du plan national d'affectation des terres.

Les travaux de collecte des données biophysiques et socio-économiques et de saisie des données multi-ressources ont pris fin en Janvier 2015, sur l'ensemble du territoire national. Les produits restants y compris le plan national d'affectation des terres seront disponibles d'ici Décembre 2015.

#### **Le Système de Surveillance des Terres par Satellite ou la Télédétection (SSTT) :**

La République du Congo s'est familiarisée depuis 2006 au système de surveillance des terres par satellite avec l'appui technique et financier de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et World Resources Institut (WRI), pour suivre via télédétection et vérification terrain, les concessions forestières. Ce qui a abouti au renforcement des capacités de la République du Congo, qui a renforcé les capacités opérationnelles du Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), qui dispose en son sein d'une équipe de 12 experts en SIG et Télédétection et un Laboratoire de géomatique équipé avec les outils modernes de gestion des logiciels SIG et télédétection, de traitement des images satellites et autres pour répondre avec efficacité au suivi du couvert forestier, à la mesure de la biomasse forestière et du carbone forestier, etc. Depuis 2010, plusieurs études ont été lancées en République du Congo sur le couvert forestier (GAF, FACET etc.).

#### **L'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES) :**

La République du Congo a démarré avec quelques difficultés non moins négligeables, l'Inventaire des gaz à effet de serre. Elle a déjà publié 2 communications nationales : la 1ère communication nationale de 2001 et la 2ème communication nationale de 2009. Le processus est amorcé pour mettre en route la 3ème communication nationale.

### **Sommaires des activités avec les financements existants**

Tableau 17 Présente les activités qui seront finaliser jusqu'au fin d'année 2015.

**Tableau 17: Activités à finaliser jusqu'au fin d'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 4a)**

Activités jusqu'au fin d'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Conseiller national et international MRV	ONU-REDD	150,000
<b>Piliers Suivi et télédétection</b>		
Production des cartes thématiques de l'occupation du sol: Topographie, géomorphologie, hydrographie, route, végétation, etc. : (a) Actualisation des données existantes: fonds IGN ; (b) Collecte des données ; (c) Détermination d'affectations des terres (d) Elaboration des cartes	ONU-REDD	Déjà engagé
Formations à l'INPE (volet SIG et TD) de techniciens du CNIAF	ONU-REDD	35,000
Développement du portail web	ONU-REDD	35,000
Formation sur principes de SIG et TD par experts de la FAO	ONU-REDD	Déjà engagé
Echanges avec l'OSFAC	ONU-REDD	15,000
Formation sur les systèmes de classification de l'occupation du sol	ONU-REDD	10,000
<b>Pilier IFN</b>		
Soutien technique pour l'inventaire forestier (en coordination avec le projet financé par le CBFF): analyse des résultats; revue des rapports; appui à l'élaboration du plan d'affectation des terres	ONU-REDD	20,000
Appui (par un expert international) a l'analyse des données de l'IFN, la rédaction des rapports et la dissémination des résultats de l'IFN	ONU-REDD	80,000
Mission de formation de 2 participants du CNIAF sur l'analyse des données à Rome	ONU-REDD	10,000
Appui (par un expert national) pour la revue, compilation et choix des équations allométriques à utiliser pour l'IFN	ONU-REDD	2,500
Formation sur la production de résultats de l'IFN pour des utilisateurs non experts	ONU-REDD	10,000
<b>Pilier IGES</b>		
Ateliers Techniques sur l'inventaire des gaz à effet de serre pour l'Agriculture, les forêts et autre utilisation des terres	ONU-REDD	30,000
Formation sur le logiciel ALU	ONU-REDD	15,000

## 2.9 Sous-composante 4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Dans le cadre de cette composante, la République du Congo s'emploie à mettre en place un système d'information sur les sauvegardes et de suivi des bénéfiques multiples. Il est clairement établi qu'en dehors

du suivi des émissions et des absorptions de carbone et d'autres gaz à effet de serre, il existe d'autres éléments et aspects de la mise en œuvre de REDD+ qui nécessitent un suivi efficient, efficace et transparent au niveau national. Par conséquent, au-delà du seul carbone forestier, le système de suivi global REDD+ de la République du Congo, il sera mis en place un système de :

- Suivi des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et sur le milieu social, y compris la gouvernance, relié à la conduite de travaux sur les sauvegardes
- Suivi de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il s'agit dans cet intitulé d'évaluer l'efficacité de la stratégie nationale REDD+, afin de s'assurer que les activités retenues ainsi que leur mise en œuvre ont bien l'effet escompté sur la moteurs de la déforestation et dégradation forestière. Concrètement, il semble que le meilleur moyen de mesurer cet impact est le MRV. Donc cette fonction sera remplie par le système MRV.

Les dispositifs et capacités institutionnels de même que leurs mandats concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes restent à définir en tenant compte de la finalisation des études sur l'EESS, le cadre de mise en œuvre, la cartographie des bénéfices multiples.

Le Tableau 18 Tableau 18 ci-après présente les activités réalisées dans le cadre de mise en œuvre de la sous-composante 4 b.

**Tableau 18 activités réalisées dans la sous-composante 4b**

Activités réalisées dans la sous-composante 4b	Date	Source de financement
Etude de cartographie des bénéfices multiples (biodiversité, services écosystémiques) pour la planification spatiale de la REDD+ en République du Congo :		PNUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des données de l'inventaire forestier national (IFN) dans l'identification des bénéfices multiples non carbone</li> </ul>	Mars 2014	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du processus de cartographie des bénéfices multiples non carbone (collecte des données, élaboration cartes, ateliers etc.)</li> </ul>	Mai 2014	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorisation des bénéfices multiples non carbone</li> </ul>	Octobre 2014	
Session de travail sur les sauvegardes (analyse des PLR et élaboration du cadre juridique pour les PCI)	14 au 20 Novembre 2014	PNUE
Proposition d'une démarche de mise en place du système d'information sur les sauvegardes et le suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CN REDD.	Octobre 2014	FCPF

### Les aspects non liés au carbone

Les bénéfices non carbonés socio-économiques et environnementaux ont été identifiés à travers l'exploitation de la fiche F6 de l'IFN, du rapport sur les PFNL du MEFDD, la recherche documentaire et des

interviews auprès des acteurs concernés. Il a été distingué entre autres, les bénéfices non carbonés suivants :

- Création de fonds de développement local ;
- Création d'emplois directs et indirects ;
- Accroissement du niveau de compétences et éducationnel du personnel et des populations locale ;
- Accessibilité et désenclavement (Voie d'accès) ;
- Accès à l'eau potable (Diminution des maladies hydriques) ;
- Appui à la femme rurale (activités avec le genre) ;
- Education (construction des infrastructures scolaires) ;
- Santé (construction des infrastructures sanitaires et prestations médicales) ;
- Développement communautaire et des populations locales.

Les bénéfices non carbonés identifiés ont été cartographiés selon l'approche suivante :

- Collecte des données par des observations directes et indirectes;
- Traitement des données;
- Production de cartes ;
- Proposition des mesures des sauvegardes sociales et environnementales sur des bénéfices multiples;
- Examen et validation par les parties prenantes.

Par ailleurs, la cartographie du potentiel ligneux et non ligneux est en cours de réalisation. Cependant, il sera également réalisé la cartographie du potentiel pédologique et géologique, hydrologique et agro-climatologique, faunique et écotouristique. Pour chacune de ces ressources naturelles, des mesures de sauvegardes pour une gestion durablement seront proposées.

### **Suivi, notification et échange d'informations**

Tout comme pour le système de suivi des émissions et des absorptions de carbone, la transparence des données recueillies dans le cadre du suivi des autres bénéfices et impacts sera très importante. Le Congo compte assurer cette transparence à travers les trois mécanismes suivants :

- Le registre national REDD+ devra comporter toutes les informations relatives aux différentes initiatives REDD+ au niveau national. Ces informations seront publiées régulièrement, ce qui permettra aux différentes parties prenantes de les vérifier de manière indépendante et de les critiquer si besoin est ;
- Un appui sera fourni à l'observatoire indépendant du secteur forestier, afin de lui permettre d'assumer son rôle de supervision plus particulièrement au niveau du secteur forestier ;
- L'implication de toutes les parties prenantes de la REDD+, notamment des organisations non gouvernementales et les associations de la société civile et le secteur privé, assurera une supervision indépendante additionnelle des résultats du suivi des autres bénéfices et impacts de la REDD+ à tous les niveaux.



Comment les informations suivantes sont-elles diffusées : variables quantitatives ou qualitatives de première importance témoignant de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, de la conservation de la biodiversité, de la prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance intéressant directement la préparation de la REDD+, et de l'application des sauvegardes en tenant dûment compte des dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES.

La République du Congo à travers la CN-REDD+ met en place un système d'information sur les sauvegardes et le partage des bénéfices multiples en se basant sur les acquis du système d'information de la gestion forestière.

Depuis 2005, la République du Congo avait conclu une convention de collaboration entre le MEFDD et le World Resources Institute (WRI) pour la mise en place d'un Système d'Information de la Gestion Forestière (SIGEF). En Avril 2007, il a été également conclu un protocole d'accord avec deux organismes Forest Monitor et Ressources Extraction Monitoring pour l'opérationnalisation d'un Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF), pour la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo. Cette expérience sera capitalisée dans le cadre de la mise en place du système d'information sur les sauvegardes et le partage des bénéfices multiples. Pour la République du Congo, le SIS est un des outils de base pour susciter tout à la fois, le consensus national, la transparence et la bonne gouvernance. Il offre (Figure 4) :

- Un cadre global résultant d'une large consultation internationale qui couvre les sauvegardes REDD+ de la CCNUCC ;
- Une évaluation par les parties prenantes qui permet un rapport crédible sur les sauvegardes, accroît la transparence et la recevabilité ;
- Un processus impliquant des multi-acteurs et une gouvernance qui renforcent la confiance et l'engagement constructif et favorisent l'appropriation partagée par le gouvernement et la société civile ;
- Un rapport d'évaluation qui identifie les domaines à améliorer dans le programme REDD+, en évitant de causer du tort tout en promouvant les avantages ;
- Un rapport crédible sur les sauvegardes et de multiples avantages démontre la qualité du programme REDD+ pour les bailleurs de fonds et pour un financement basé sur les résultats.

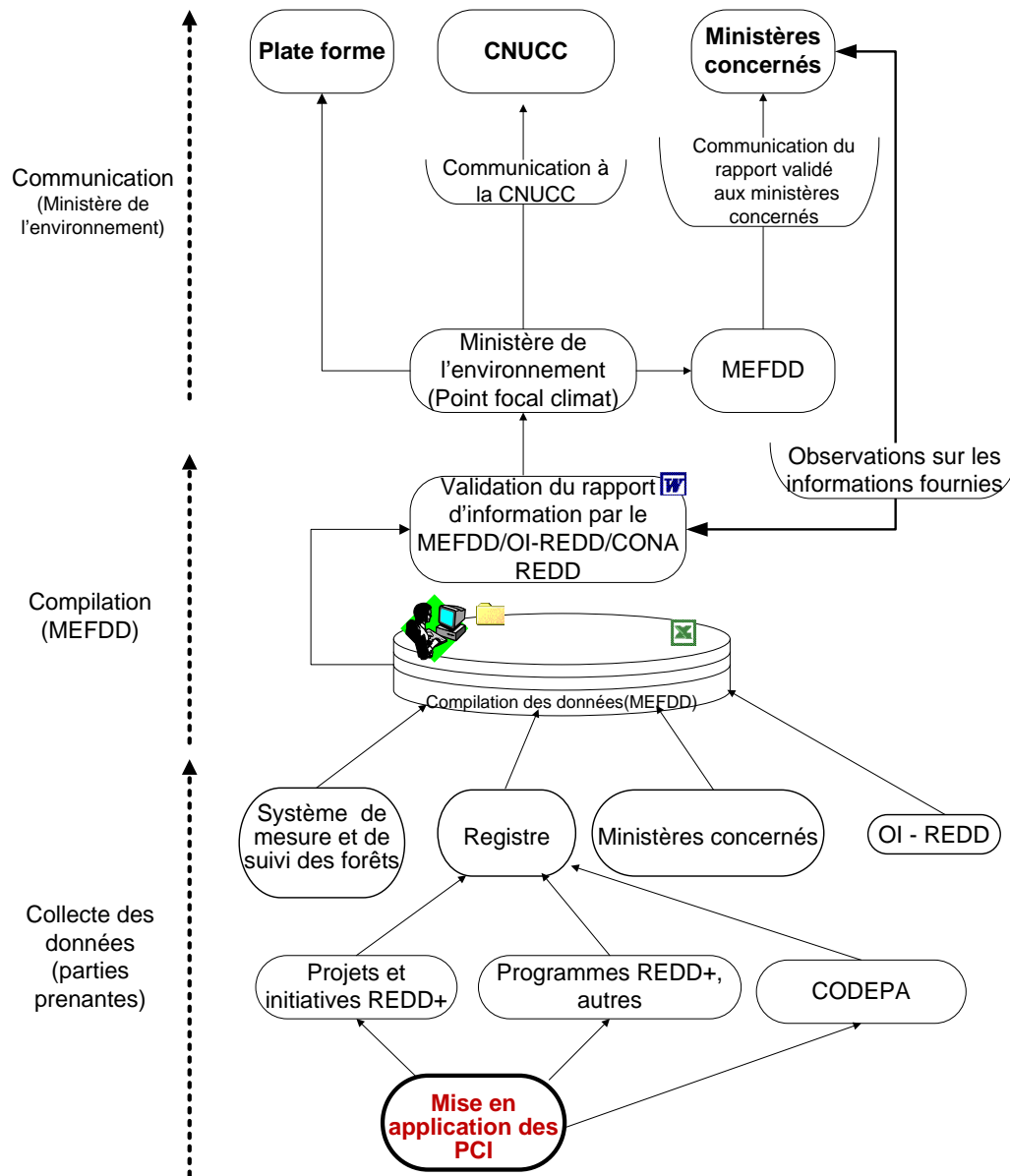


Figure 4 : Schéma provisoire de fonctionnement du système d'information sur les sauvegardes et partage des bénéfiques multiples (SIS)

Les prochaines activités clarifieront les rôles qui feront concrètement partie du système : la collecte de l'information, la compilation de l'information, la vérification de l'information, la communication de l'information, et voir ensuite quels sont les acteurs ou organes les plus appropriés pour remplir ces fonctions.

### Sommaires des activités avec les financements existants

**Tableau 19: Activités à finaliser jusqu'à la fin de l'année 2015 avec les financements existants (sous-composante 4b)**

Activités jusqu'à la fin de l'année 2015	Source de financement	Montant (USD)
Organisation de 2 réunions techniques/ 1 journée porte ouverte sur la REDD+ et 1 retraite à Pointe-Noire	ONU-REDD	50,000
Prise en charge d'un expert national sur les bénéfices multiples	ONU-REDD	11,300
Finalisation de l'étude sur la cartographie des bénéfices multiples en cours de réalisation.	ONU-REDD	150,500
Identification des bénéfices non carbone, validation de la liste des bénéfices non carbone	FCPF	Intègre dans l'appui à la CN-REDD (chef de cellule évaluation)
Proposition de structure pour le SIS avec identification des objectifs et éléments clefs du système	ONU-REDD	Appui technique par l'experte internationale

### 3 Respect des Principes de l'Approche Commune

Du fait que la Banque Mondiale soit le partenaire principal du FCPF en République du Congo, les politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale s'appliquent aux activités financées par le FCPF. La République du Congo a suivi les directives de la Banque Mondiale sur l'approche commune concernant les sauvegardes environnementales et sociales, l'engagement des parties prenantes et les consultations, le mécanisme de remontée d'informations et de recours.

Par rapport aux sauvegardes, le FCPF appuie le processus EESS, qui se déroule en parallèle avec le développement de la stratégie nationale REDD+. Ce processus aura pour résultat le développement d'un cadre de gestion environnementale et sociale. Les activités sont en cours (voir chapitre 2.6). De plus, les standards nationaux sociaux et environnementaux REDD+ (PCI REDD+) constituent un des principaux chantiers dans la construction du cadre normatif des activités découlant de la mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo.

En ce qui concerne la participation et les consultations, le processus national REDD+ est fortement participatif, consultatif, transparent et inclusif. La CN-REDD dispose de bureaux ouverts et accueille en permanence les représentants des parties prenantes qui la sollicitent. Un dialogue constant a été instauré avec la société civile organisée en plateforme commune (CACO-REDD). De nombreuses réunions de concertation ont été tenues de manière ordinaire ou en réponse à des besoins ponctuels. La CN-REDD a également réalisé plusieurs activités spécifiques à l'information, l'éducation et la communication sur la REDD+. Les détails sur les consultations en République du Congo sont présentés dans le chapitre 2.2.

Au regard de la divulgation de l'information, la CN-REDD met des documents à disposition en temps opportun et informe les parties prenantes sur une base régulière et de façon appropriée sur les développements REDD+. Un centre de documentation est disponible au bureau de la CN-REDD. Cette question est examinée en détail au chapitre 2.2. En ce qui concerne la gestion des fonds, l'unité financière applique les normes de la Banque mondiale et respecte le processus de passation des marchés de la Banque mondiale.

Le développement d'un mécanisme de règlement des plaintes est proposé pour le don additionnel du FCPF (voir chapitre 2.1).

## 4 Analyse des Progrès Effectués au travers des Activités Financées par le Fonds de Préparation FCPF

Le chapitre 2 a permis d'avoir un aperçu général des avancées et des défis ainsi que des activités clés qui doivent être réalisées - pour chaque composante du R-Package - avec le financement engagé. Ce chapitre quant à lui résume les leçons tirées - à ce jour - de la mise en place de la préparation à la REDD+. De plus, un zoom est fait sur les résultats obtenus dans le cadre du soutien par le fonds de préparation du FCPF. La période de référence part du 10 janvier 2012 (signature d'accord de dons) au 28 février 2015 (finalisation du rapport à mi-parcours).

La mise en œuvre du don FCPF est guidée par des Plans de Travail et Budgets Annuel (PTBA) ainsi que les Plans de Passation du Marche (PPM) qui sont validés par La Banque Mondiale au niveau annuel. L'instrument principal de suivi de progrès est le « Grant Monitoring Report » (GRM). Le dernier rapport pour l'année fiduciaire de la Banque Mondiale de juillet 2013 au juin 2014 se trouve en Annexe 7.5. Les détails budgétaires sur les dépenses du don FCPF dans les années 2012-2014 se trouve en Annexe 7.6. Le PTBA 2015 pour le don FCPF est présenté en Annexe 7.7. Le

Tableau 20 ci-dessous résume les dépenses et engagements par année.

Tableau 20 : Dépenses du fonds FCPF par année fiscale de la Banque Mondiale

Année / Total	Dépenses (USD)	Engagements (USD)	Total (USD)
2012	142,455		
2013	385,100		
2014	1,156,581		
2015		805,307	
<b>Total</b>	<b>1,543,207</b>	<b>805,307</b>	<b>2,489,443</b>
<b>Pourcentage de 3,400,000 USD</b>			<b>73%</b>
<b>Ressources disponibles pour 2015</b>			<b>910,557</b>

Le graphique ci-dessous montre le taux d'accroissement des dépenses entre les années fiscales 2012 et 2015. Ce dernier peut être considéré comme l'indication de l'amélioration des capacités de la CN-REDD à coordonner la phase de préparation à la REDD+.

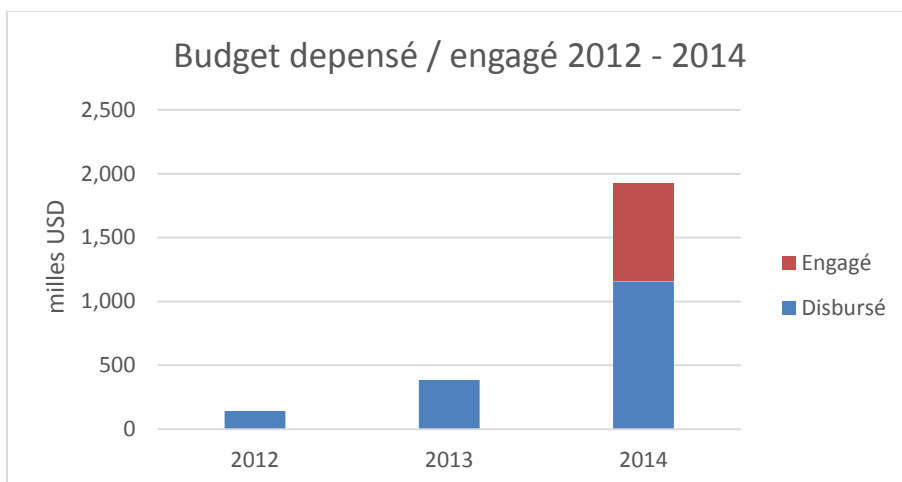


Figure 5 : Accroissement des dépenses du fonds FCPF entre les années fiscales 2012 et 2015

Le Tableau 21 : Analyse des activités et résultats finances par le don FCPF présente les décaissements qui ont été faits par le FCPF vis-à-vis des activités qui étaient prévues dans l'accord de don ainsi que les résultats attendus et réalisés.

Tableau 21 : Analyse des activités et résultats finances par le don FCPF en 2012-2014<sup>1</sup>

Composante du don et activités planifiées	Résultats planifiés et résultats obtenus	Budget FCPF prévu dans l'accord de don (millions d'USD)	Budget FCPF dépensé ou engagés (millions d'USD)
<b>Composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD</b>			
<b>Composante du don : Coordination de la préparation à la REDD+ (Readiness)</b>  <b>Activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement du personnel pour Coordination Nationale REDD</li> <li>Renforcement des capacités pour la Coordination Nationale</li> <li>Fonctionnement de la Coordination REDD</li> <li>Equipment de la Coordination Nationale REDD</li> <li>Gestion Fiduciaire du fonds FCPF et audits annuels</li> </ul>	<b>Résultats prévus :</b> mise en place et opérationnalisation de la coordination nationale REDD+ (CN-REDD)  <b>Résultats obtenus :</b> la CN-REDD est totalement opérationnelle, équipée et fonctionnelle. <ul style="list-style-type: none"> <li>La CN-REDD travaille étroitement avec la société civile et les populations autochtones à travers une plateforme nationale comptant plus de 100 institutions membres (CACOREDD).</li> </ul>	1.6	0.94

<sup>1</sup> La composante 3 identifiées dans l'accord de don FCPF a été mise sur sous-composante 2a pour des raisons de la cohérence.

Composante du don et activités planifiées	Résultats planifiés et résultats obtenus	Budget FCPF prévu dans l'accord de don (millions d'USD)	Budget FCPF dépensé ou engagés (millions d'USD)
<b>Composante 1b : Consultation, Participation et sensibilisation</b>			
<b>Composante du don: Promotion d'une consultation multi-acteurs (parties prenantes)</b>  <b>Activités:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers techniques au niveau national et départemental sur des sujets clés de la REDD+</li> <li>• Sensibilisation et activités de consultation et sur la REDD+</li> </ul>	<b>Résultats prévus :</b> Promotion des consultations multi-acteurs  <b>Résultats obtenus :</b> la CN-REDD consulte les plateformes nationales CSOs et IPs (CACO-REDD) et diffuse l'information à travers son plan de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CN-REDD utilise les plateformes nationales CSO et IP pour des consultations régulières (i.e. réunions techniques de travail mensuelles) et pour partager l'information (le R-PP a été traduit en langue locale).</li> <li>• Un représentant de CACO-REDD a confirmé que le système de consultation des parties prenantes est satisfaisant lors de la réunion du Fonds Carbone en Juin 2014.</li> </ul>	0.5	0.23
<b>Composante 2a. Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières</b>			
<b>Composante du don: Préparation de la Stratégie Nationale REDD+</b>  <b>Activités:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse en profondeur des causes de la déforestation et la dégradation</li> <li>• Une analyse des options stratégiques en réponse aux causes de la déforestation et dégradation des forêts</li> </ul>	<b>Résultats prévus:</b> analyse des moteurs de la déforestation et des options stratégiques  <b>Résultats obtenus:</b> étude des moteurs de la déforestation finalisée and validée en juin 2014. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un panel d'experts a utilisé l'étude pour élaborer et prioriser les options stratégiques pour la stratégie nationale REDD+</li> </ul>	0.5	0.39
<b>Composante 2b : Options stratégiques REDD+</b>			
<b>Composante du don : informations sur le niveau de référence des émissions national pour REDD+</b>  <b>Activités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des pressions futures sur les forêts</li> <li>• Soutien aux enquêtes nationales auprès des ménages du Centre National des Statistiques et Etudes Economiques pour la collecte de données sur la consommation des ménages en République</li> </ul>	<b>Résultats prévus :</b> analyse des pressions futures sur les forêts; soutien aux enquêtes nationales des ménages  <b>Résultats obtenus :</b> Etudes en cours dans les départements de la Likouala et la Sangha; enquêtes des ménages en cours	0.2	0.35

Composante du don et activités planifiées	Résultats planifiés et résultats obtenus	Budget FCPF prévu dans l'accord de don (millions d'USD)	Budget FCPF dépensé ou engagés (millions d'USD)
du Congo et ainsi générer des données clé pour la mise en place d'un scénario de référence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes nationales des ménages en cours en vue de définir un scénario de référence.</li> <li>Etude spécifique en cours sur les départements de la Likouala et la Sangha et évaluation des pressions futures sur les forêts avec un intérêt dans l'identification d'un programme d'investissement</li> </ul>		
<b>Composante 2c: Cadre de mise en œuvre</b>			
<b>Composante du don : Préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+</b>  <b>Activités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des éléments principaux du Cadre de mise en œuvre REDD+ pour la République du Congo</li> <li>Y sont inclus : i) une analyse de la législation nationale existante sur les forêts et autres secteurs répondant aux objectifs de la REDD+; ii) une analyse de la gouvernance pour la création d'un fonds national pour gérer REDD+ iii) des incitations économiques et fiscales pour promouvoir les activités REDD+ ; iv) options pour le partage des bénéfices; v) préparation d'un texte légal pour la loi REDD+, traitant également de l'aspect légal de la réduction des émissions</li> </ul>	<b>Résultats prévus :</b> préparation du Cadre de mise en œuvre  <b>Résultats obtenus :</b> étude sur la mise en place d'un cadre de mise en œuvre lancé en avril 2014 et dont le premier draft est disponible.	0.3	0.37
<b>Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux</b>			
<b>Composante du don :</b> Evaluation environnementale et sociale Stratégique <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire l'EESS en République du Congo</li> </ul>	<b>Résultats attendus :</b> EESS  <b>Résultats obtenus :</b> l'étude EESS a commencé en mai et le premier draft est disponible.	0.3	0.18
<b>Composante 3, 4a, 4b - NA (ONU-REDD)</b>			
<b>Total</b>		<b>3.4</b>	<b>2.46</b>

L'ensemble du processus de la préparation à la REDD+ abouti aux leçons apprises suivantes :



Tableau 22 : Leçons apprises dans le processus de la préparation à la REDD+

Composante	Leçons apprises
<b>Sous-composante 1a</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le démarrage disproportionné de la préparation des outils du R-Package en raison des recrutements du personnel de la Coordination nationale REDD à date différente.</li> <li>• La difficulté pour recruter certains experts nationaux pendant une longue période en raison de la faible rémunération proposée ;</li> <li>• L’approbation tardive par le Gouvernement du décret créant les organes de gestion du processus REDD+ a handicapé le fonctionnement régulier du Comité national REDD et les comités départementaux REDD.</li> <li>• Le temps observé pour le traitement des dossiers entre la coordination nationale REDD+, l’agence fiduciaire (PRCTG) et la Banque Mondiale est apparu trop long ;</li> <li>• L’agence fiduciaire étant externe au projet REDD+ est surchargée par les tâches des autres projets.</li> </ul>
<b>Sous-composante 1b</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception mitigée du processus REDD+ par les parties prenantes ; impatience affichée de leur part de voir les retombées promises dans le cadre du marché carbone ou d’achat de crédits carbone.</li> <li>• Les acteurs de la société civile et les populations autochtones considèrent le processus REDD+ comme une source de financement appropriée pour soutenir leurs activités ou projets tendant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière, mais elles ne savent pas comment s’y prendre pour y accéder.</li> <li>• La sensibilisation et la consultation des populations locales et autochtones sur la REDD+ n’ont pas encore atteint les recoins du territoire national. Jusque-là, ce sont les localités principales (notamment les chefs lieux de département) qui sont souvent visités. Or, il faut arriver à joindre les populations riveraines des zones où les activités relatives à la déforestation et à la dégradation forestière se déroulent avec acuité, et où le processus REDD+ peut intervenir dans le cadre des mesures d’atténuation.</li> <li>• La consultation des parties prenantes pour la validation des outils stratégiques et techniques de la REDD+ est une procédure bien adaptée et acceptée par ces dernières. Cette expérience mérite d’être poursuivie et accentuée car la dimension participative du processus en dépend.</li> <li>• Multiplier les outils de communication de masse pour atteindre le grand public afin que REDD+ soit un processus bien approprié par tous. Le besoin de mieux connaître ce processus et d’y participer est bien réel.</li> <li>• Accentuer et encourager toutes les activités ou initiatives REDD+ auprès des populations pour leur faire bénéficier les retombées éventuelles des efforts accomplis.</li> </ul>
<b>Sous-composante 2a</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des consultations, apporter toutes les informations liées au processus REDD+ à toutes les parties prenantes afin de susciter leur adhésion.</li> <li>• Apport de toutes les informations liées au processus REDD+ afin de susciter l’adhésion de toutes les parties prenantes ;</li> <li>• Prendre en compte les apports des uns et des autres dans la rédaction de la stratégie et permettre à l’ensemble des populations de s’approprier le processus ;</li> <li>• Capitaliser les approches traditionnelles coutumières pour accéder et transmettre l’information ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études prévues pour la stratégie nationale REDD+ ont été majoritairement réalisées et, la première mouture de la stratégie a été validée, cependant il est nécessaire d’optimiser les efforts pour finaliser les études restantes, ce qui permettra de consolider la mouture finale de la stratégie.</li> </ul>
<b>Sous-composante 2b</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pertinence d’approfondir l’analyse des causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation forestière ;</li> <li>• La pertinence d’approfondir l’analyse des politiques et mesures ayant un lien avec la REDD+ ;</li> <li>• La prise en compte des savoirs-faires des parties prenantes et particulièrement des populations locales et autochtones ;</li> <li>• L’enjeu des financements adéquats et disponibles pour la réalisation des études de base (étude sur les causes de la déforestation et de la dégradation forestière, etc.) ;</li> <li>• L’intérêt de porter REDD+ comme un outils de développement durable en vue de mieux intégrer les options, sous-options et activités stratégiques REDD+ dans les politiques sectorielles (forêts, agriculture, mine, énergie, urbanisation, etc.).</li> </ul>
<b>Sous-composante 2c</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La procédure de recrutement du cabinet chargé du cadre de mise en œuvre était trop longue au point où l’étude s’est menée après l’atelier de validation de l’avant-projet de loi sur le régime forestier ;</li> <li>• Rareté de publications scientifiques nationales sur certaines questions d’étude avec pour résultats le recours à la littérature étrangère pour les consultants ;</li> <li>• Rareté de personnes ressources au niveau national dans certains domaines d’études ;</li> <li>• Accès limité aux informations disponibles dans les domaines des mines et pétrole ;</li> <li>• Le développement du mécanisme de recours de rétroaction et des plaintes a été programmé trop tard eu égard aux nécessités des parties des parties prenantes.</li> </ul>
<b>Sous-composante 2d</b>	<p>Leçons apprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La REDD+ étant dédiée comme outil du développement durable dans notre pays, sa mise en œuvre nécessite l’application des SES (PCI REDD+), qui ont pris en compte à 90% les aspects sociaux environnementaux des groupes vulnérables et marginalisés à savoir les communautés locales et les populations autochtones ( femmes, les enfants, les jeunes, etc.)</li> </ul>
<b>Sous-composante 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La République du Congo est un pays à fort couvert forestier et à faible taux de déforestation, Ainsi, la détermination de la période de référence est un enjeu majeur et l’ajustement du niveau historique des émissions est une nécessité car le taux de déforestation est sensé augmenter compte tenu des ambitions économique sur pays ;</li> <li>• Au regard du niveau de conceptualisation des méthodologies, le Congo devra faire fi à la date d’aujourd’hui de tous ses efforts consentis en matière de gestion durable, conservation de la biodiversité et l’accroissement des stocks de carbone</li> </ul>
<b>Sous-composante 4a</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place le système de suivi afin d’évaluer de façon permanente les ressources forestières ;</li> <li>• Harmoniser l’approche méthodologique d’inventaire multi ressources au Congo ;</li> <li>• Contribuer à l’élaboration du plan d’affectation des terres au Congo;</li> <li>• Opérationnaliser le Système de suivi par satellite;</li> <li>• Mettre en place le Système d’alerte du changement du couvert forestier ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre fonctionnel le SIG et la télédétection dans les institutions impliquées dans la déforestation et dégradation ;</li> <li>• Elaborer les équations allométriques;</li> <li>• Développer et appliquer la méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilisation du carbone ;</li> <li>• Des sérieux efforts restent à consentir en matière d'Inventaire des forêts inondées</li> <li>• Des sérieux efforts restent à consentir en matière de développement de l'IGES.</li> </ul>
<b>Sous-composante 4b</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le succès de la mise en œuvre de la REDD+ dépend entre autre de la transparence du système d'information des sauvegardes et le partage des bénéfices non carbone.</li> </ul>

## 5 Mise à Jour du Plan de Financement pour les Activités de Préparation à la REDD+, incluant les Autres Partenaires

### 5.1 Synergies avec les autres initiatives en cours

#### 5.1.1 Banque Mondiale : Le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)

Le Gouvernement de la République du Congo a décidé de cofinancer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), sous la tutelle du MEFDD. Le projet vise à renforcer la capacité du bénéficiaire à : a) promouvoir la mise en œuvre de la législation en matière forestière ; et b) créer un environnement favorable à la participation des populations locales et du secteur privé à la gestion durable de la forêt et au reboisement. Le PFDE est entré en vigueur le 27 mars 2013 et le lancement officiel a eu lieu le 28 mars 2013. Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques du projet :

Tableau 23 : Fiche de présentation du PFDE

<b>Coût total du Projet</b>	<b>32,6 millions \$ US, soit 16,3 milliards FCFA</b>
<b>Contrepartie du Gouvernement</b>	22,6 millions \$ US, soit 11,3 milliards FCFA
<b>Financement IDA</b>	10 millions \$ US, soit 5 milliards FCFA
<b>Date d'approbation du Projet au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale</b>	24 mai 2012
<b>Signature de l'Accord de Financement</b>	13 juin 2012
<b>Entrée en vigueur du Projet</b>	27 mars 2103
<b>Lancement du Projet</b>	28 mars 2013
<b>Date de clôture du Projet</b>	30 novembre 2017
<b>Zone de compétence</b>	Territoire national de la République du Congo, essentiellement les zones forestières mais également les zones de savanes

Les réalisations du Projet passées ou en cours concernant la gestion durable des forêts, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 24 : Synthèse des activités réalisées ou en cours directement liées à la gestion durable des forêts**

ACTIVITES	STATUT	DESCRIPTION	BUDGET ALLOUE
Analyse des besoins de renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des organes sous tutelle, tant au niveau central que sur le plan décentralisé	Activité clôturée	Maîtrise d'œuvre : AGRECO. Le rapport sur le plan de renforcement des capacités a été déposé en Juin 2014, la restitution de ce rapport a été faite les 21 et 22 Juillet 2014	137 311 €
Etude sur les contraintes des entreprises forestières face aux exigences du plan d'action FLEGT sur l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) en République du Congo	Activité clôturée	Maîtrise d'œuvre : Caroline DUHESME et LOUZINGA Le rapport provisoire de l'étude a été déposé. Il a été amendé par un comité restreint. Les amendements ont été intégrés et le rapport final déposé. Le PV d'acceptation du rapport final est en cours de préparation.	45 081 € DUHESME 3763007 FCFA LOUZINGA
Note d'Idee sur la Réduction des Emissions au Nord Congo (ER-PIN NORD CONGO)	Activité clôturée	Maîtrise d'œuvre : Ralph STROEBEL Note ER-PIN soumise, clôture financière réalisée	60 000 €
Etude sur l'opérationnalisation du Programme National d'Afforestation et de Reboisement (P <sub>RO</sub> NAR)	Activité en cours	Maîtrise d'œuvre : Regroupement Lignafrica et Oréade Brèche. Le document final est jugé acceptable à l'exception de la base de données qui est à reprendre	261 642 €
Elaboration des textes d'application du code forestier et de la loi cadre sur l'environnement. Elaboration d'un manuel technique de l'administration forestière (DGEF et IGSEFDD) et de procédures de classement des forêts.	Activité en cours	Appel à Manifestation d'Intérêt lancé	Ligne budgétaire non engagée
Conception et la mise en place au sein de la DEP d'un Système de Planification et de Suivi-Evaluation	Activité en cours	Appel à Manifestation d'Intérêt lancé	Ligne budgétaire non engagée
Appui à l'Elaboration des Plans Simples de Gestion des Séries de Développement Communautaires (SDC) et des terroirs villageois dans les zones de savane	Activité en cours	Appel à Manifestation d'Intérêt lancé	Ligne budgétaire non engagée
Appui au financement et à la mise en place de microprojets communautaires des CLPA dans les SDC et les terroirs villageois en zone de savane	Activité en cours	Appel à Manifestation d'Intérêt lancé	Ligne budgétaire non engagée
Appui aux CPLA pour le développement de la Cacaoculture sous l'encadrement de CIB-OLAM	Activité en cours	Protocole d'Accord en cours de rédaction	Ligne budgétaire non engagée
Mise en place et développement au sein du MEFDD d'un système de gestion de l'information forestière pour la vérification de la légalité et la traçabilité	Activité en cours	TdRs en cours d'analyse	Ligne budgétaire non engagée

Etude sur la stratégie d'industrialisation de la filière bois au Congo	Activité en cours	TdRs en cours de rédaction	Ligne budgétaire non engagée
--	-------------------	----------------------------	------------------------------

Des synergies avec la REDD+ ont été organisées notamment à travers l'étude concernant la note d'idée de programme sur la réduction des émissions au Nord Congo (ER-PIN NORD CONGO). Ceci a permis la République du Congo de soumettre son dossier pour le Fonds Carbonne. Le PFDE est associé à l'essentiel des ateliers organisés par le REDD+. Dans la restructuration du PFDE, la composante 2 a été reformulée en concertation avec la REDD+, le ProNAR, le SNR, la DGEF, etc. Dans le cadre du partenariat que le PFDE projette avec CIB – OLAM pour l'appui à la culture du cacao, il s'agit pour la REDD+ de capitaliser ces actions. La synergie dans ce domaine d'une part est étroite et d'autre part est indispensable. En effet le premier Responsable de la REDD+ est partie prenante du Comité de Pilotage du PFDE.

Ainsi, les synergies à venir avec la REDD+ devraient s'axer sur les activités de la composante II, notamment sur les activités suivantes :

- 1) L'appui à l'élaboration des plans simples de gestion des Séries de Développement Communautaires et des terroirs villageois dans les zones de savane ;
- 2) L'appui au financement et à la mise en place de microprojets communautaires des Communautés Locales et Populations Autochtones dans les SDC et les terroirs villageois en zone de savane ;
- 3) Partenariat PFDE/CIB-OLAM pour l'appui aux communautés locales et populations autochtones pour le développement de la cacao culture.

Le niveau des décaissements globaux du Projet s'élève, au 31 décembre 2014, à presque 2 milliards de FCFA, soit 12,12% du montant total du Projet. Le tableau ci-dessous présente les budgets alloués aux différentes composantes:

**Tableau 25 : Suivi budgétaire par composante (en milliards de FCFA)**

REF.	COMPOSANTES	Budget
<b>Partie A</b>	Renforcement des Capacités Institutionnelles du MDDEFE	8,3
<b>Partie B</b>	Création d'un environnement favorable aux activités du secteur privé et des petits propriétaires dans le secteur forestier	3,7
<b>Partie C</b>	Implication des populations locales et autochtones dans la gestion des ressources forestières	2,1
<b>Non alloué</b>		1,5
<b>TOTAL</b>		<b>15,6</b>

Cependant, la restructuration du projet, commencée en mars 2014 et dont la finalisation est prévue pour le mois d'avril 2015 a réorganisé les composantes et l'allocation des fonds. Une nouvelle description du PFDE devrait entrer en vigueur telle que décrite ci-dessous :

#### I. Renforcement des capacités de l'Administration forestière

1. Appui à la mise en place des Systèmes d'Information de Gestion;
2. Renforcement et amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de Forêt et de l'Environnement;
3. Amélioration des conditions de travail de l'administration forestière.

## II. **Implication des communautés locales et populations autochtones dans la gestion des ressources forestières**

1. Implication des communautés locales et populations autochtones dans la gestion forestière et appui à l'élaboration des plans de gestion simple des séries de développement communautaire et à l'aménagement des terroirs en zone de savane;
2. Financement d'investissements prioritaires communautaires générateurs de revenus.

## III. **Prospectives et communication**

1. Etudes prospectives sur les enjeux du secteur forêt environnement au Congo;
2. Communication et vulgarisation.

### **5.1.2 La Facilitation Union Européenne REDD (UE REDD)**

La Facilitation UE REDD dont le siège est au sein de l'Institut Forestier Européen (EFI), a été mise en place en 2010. L'objectif général de cette Facilitation est de soutenir les pays partenaires dans l'amélioration de la gouvernance de l'allocation et l'utilisation des terres dans le cadre de leurs efforts à ralentir, arrêter et prévenir la déforestation. La Facilitation soutient également l'effort de l'UE à réduire ses impacts sur la déforestation dans les pays développés.

Les actions se focalisent sur trois domaines stratégiques à l'interface entre les processus REDD+ et FLEGT :

- La mise en place d'institutions pertinentes, de processus de prises de décisions ainsi que des structures incitatives pour encourager la bonne gouvernance foncière basée sur les leçons tirées des précédentes mises en place des APV.
- La clarification des droits d'utilisation des terres et du renforcement de la planification de l'utilisation des terres en vue de sécuriser en parallèle la réduction des émissions.
- Faire le lien entre la demande émergente - sur les marchés du bois et des produits de base agricoles - et les compétences : concept dans les pays producteurs visant à favoriser les normes de production « zéro déforestation » à travers tout le pays.

La Facilitation travaille en partenariat avec de nombreuses parties prenantes incluant le gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé.

#### **Le travail de la Facilitation UE REDD en République du Congo**

En République du Congo, la Facilitation EU REDD s'est engagée depuis 2011 dans l'élaboration et la mise en œuvre du processus national REDD+. La Facilitation contribue à faire avancer le processus national REDD+ en fournissant une expertise flexible et une assistance technique répondant aux demandes de

soutien des parties prenantes du pays, conformes aux priorités et programmes de l'UE. Elle opère aussi bien directement avec ses experts qu'avec des partenaires et consultants. La Facilitation recherche la coordination et complémentarité avec les autres partenaires et fait la promotion des synergies avec les autres processus en cours incluant l'APV FLEGT, ce qui constitue une vraie valeur ajoutée.

Les partenaires principaux de la Facilitation UE REDD en République du Congo sont : la CN-EDD, le MEFDD, le CNIAF, la société civile et les populations autochtones à travers leur plateforme de représentation (CACO REDD+), le secteur privé et les partenaires et bailleurs internationaux (incluant l'AFD, le programme ONU-REDD, La Banque Mondiale/FCPF).

Actuellement, les activités en cours de la Facilitation UE REDD en République du Congo incluent le soutien à l'amélioration du mécanisme de partage des bénéfices dans le secteur forestier, et le soutien à la participation effective de la société civile et des populations autochtones dans le processus REDD+. Au-delà de la poursuite de ces deux activités, les activités additionnelles suivantes ont été identifiées pour l'année 2015 : (i) identifier les options à développer pour un Monitoring Indépendant au-delà du secteur forestier, (ii) consolider les expériences nationales avec OI-FLEGT, et la réalisation d'un travail analogue par la Facilitation en République Démocratique du Congo; (ii) travailler sur des problématiques liées à l'expansion de l'agro-industrie et la conversion de la forêt en contribuant notamment :

- à la clarification des lois sur l'utilisation des terres ;
- au développement du processus national REDD+ - notamment le développement de la stratégie nationale REDD+ et l'ER Programme - en tirant les leçons des projets pilotes déjà effectués sur le partage des bénéfices ;
- à la promotion d'une reconnaissance mutuelle des processus REDD+ et FLEGT ainsi que la compréhension des possibles opportunités d'interactions.

Le Tableau 26 suivant illustre quelques activités clés déjà menées ou en cours de mise en œuvre par la Facilitation en République du Congo.

**Tableau 26: Activités de la Facilitation Union Européenne REDD qui soutient la REDD+**

Titre	Statut	Dates	Principaux partenaires	Description	BUDGET
<b>Soutien à la participation effective de la société civile et des populations autochtones dans le processus REDD+</b>	Achevé	2012	CACO REDD+	Appui à l'organisation d'un atelier destiné à mettre en place la plateforme CACOREDD, tirant les leçons des expériences de la Plateforme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) servant de plateforme de société civile dans le processus APV FLEGT congolais.	15,000 euros



<b>Bibliothèque / base de données REDD+ et FLEGT</b>	Achevé	2012-2014	CN REDD+	Appui au développement de la bibliothèque / base de données REDD+ et FLEGT, améliorant la transparence et l'accès à l'information en fournissant un accès à plus de 1300 documents pertinents incluant des textes, documents de projet, présentations, articles, rapports, etc. La base de données (bibliothèque de document) disponible en format DVD a «été développée en 2012 et mise à jour en 2014.	40,000 euros
<b>Stratégie de communication REDD</b>	Achevé	2013	CN REDD, CACO REDD+	Appui technique et financier au développement de la stratégie de communication de la République du Congo	10,000 euros
<b>Conduire l'amélioration du mécanisme de partage des bénéfices dans le secteur forestier avec pour objectif final d'informer/ documenter les révisions en cours du code forestier et du développement du partage des bénéfices REDD+.</b>	En cours	2014-2015	CN REDD, CNI AF, MEFDD, local authorities, CACO REDD+, private sector (CIB-OLAM, IFO-Danzer, Mokabi-Rougier), WB/FCPF?, the IDL group, ACTED	Cette activité comprend plusieurs composantes, comme suit : une étude documentant et analysant le cadre légal et les pratiques existantes relatives au partage des bénéfices dans le secteur forestier et autres secteurs économiques pertinents en République du Congo (secteur des mines, du pétrole et du gaz, de l'agriculture commerciale, de la conservation, de l'écotourisme, etc.) avec pour objectif de tirer les leçons pour le développement du mécanisme de partage des bénéfices REDD+ ; une assistance technique visant à améliorer l'efficacité des Fonds Locaux de Développement (FDL) qui représentent l'expérience la plus saillante de développement local / partage des bénéfices existants au Congo. L'assistance technique se concentre particulièrement sur l'amélioration et le développement de textes, outils et procédures relatives au développement et à la	300,000 euros

					gestion de fonds de microcrédits à travers le FDL, les conflits de gestion, suivi/évaluation, comptabilité. Les leçons et expériences de l'étude et de l'assistance technique sont mises à profit pour le développement du partage des bénéfices REDD+ (dans le contexte de la stratégie nationale REDD+ et de l'ER Programme), ainsi que la révision en cours du code forestier.	
<b>Appui à la participation effective de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+</b>	En cours	2014-2015	Azur Développement, CACO REDD+		Appui technique et financier à la CACOREDD et plus particulièrement à ses groupes de travail sur les sauvegardes, partage des bénéfices et information/communication. L'objectif de cet appui est de renforcer les capacités de la plateforme à participer de manière effective et à influencer le processus REDD+. Les activités incluent des formations thématiques et le développement des outils de communication, soit : le bulletin d'information de la plateforme, la conscientisation au niveau local ainsi que la collecte des données, le développement des stratégies sur des aspects spécifiques relatifs à la mise en œuvre de la REDD+ (sauvegardes, partage des bénéfices)	60,000 euros

### 5.1.3 L'Agence Française de Développement (AFD)

#### Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (PAGEF)

La République du Congo a reçu une subvention de l'AFD de 5 millions d'euros pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (PAGEF). Le Maître d'Ouvrage du projet était le MEFDD. La maîtrise d'œuvre a été confiée au CNIAF qui a reçu l'appui d'une assistance technique internationale.

L'Objectif général du PAGEF était de favoriser la mise en œuvre de la politique forestière du Congo dans ses composantes liées à la gestion rationnelle des ressources et à l'aménagement forestier.

Trois objectifs majeurs en découlent :

- L'amélioration des modalités de gouvernance du secteur par l'élaboration d'outils de pilotage;
- L'extension de la dynamique d'aménagement aux opérateurs forestiers du Centre et du Sud-Congo grâce au renforcement des moyens du CNIAF pour l'appui aux entreprises ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration forestière et la formation professionnelle.

Le PAGEF, outre son apport technique au processus d'aménagement, assurait une mission d'animation et de facilitation des relations entre les partenaires de la gestion des concessions forestières que sont le MEFDD et les entreprises forestières.

La mise en œuvre du PAGEF a débuté en septembre 2009 et s'achève en mars 2015.

### **Poursuite du projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (PAGEF II)**

A ce jour, un nouveau projet (10,5 millions d'euros) est en cours d'instruction (PAGEF II), qui a les objectifs suivants :

- terminer l'aménagement des concessions du Sud du Congo, particulièrement des CTI attribués à des propriétaires nationaux, en prolongement de la dynamique initiée par le PAGEF I ;
- participer à la définition et mise en œuvre de Plans d'Aménagement Forestiers des concessions non encore aménagées du Nord Congo ;
- appuyer les activités relatives à l'aménagement du Nord Congo :
- développer les activités de conservation, de suivi et de lutte anti-braconnage et un système de gouvernance ad ;
- définir et mettre en œuvre des activités de développement agricole pour les populations locales et autochtones riveraines ;
- Soutenir un programme de formation aux métiers du bois.

Le PAGEF II pourrait démarrer en 2016.

### **Programme de relance de la cacao-culture**

En parallèle, l'AFD instruit actuellement un nouveau projet (5 millions d'euros) d'appui au programme de relance de la cacao-culture au Congo porté par le Ministère de l'Agriculture. Centré sur les départements de la Sangha et de la Likouala, les objectifs de ce projet sont :

- L'appui à la réhabilitation de la cacaoyère villageoise
- Le développement d'infrastructures :
- Appui à la structuration de la filière
- Appui à la définition et à la mise en place d'un cadre institutionnel de la filière.

Ce projet pourrait également démarrer en 2016.

### **Appui à la mise en œuvre du processus FLEGT**

En outre, sur délégation de fonds DFID (5,3 millions d'euros), l'AFD soutient un projet d'appui à la mise en œuvre du processus FLEGT au Congo, sur 2014-2016, dont les objectifs sont :

- Accompagner la mise en conformité des sociétés d'exploitation et de transformation congolaises avec les grilles de légalité de l'APV FLEGT ;
- Traduire l'APV FLEGT en termes juridiques dans les lois, codes et décrets d'application concernés pour le rendre applicable ;
- Doter l'administration forestière des compétences et des équipements techniques nécessaires à la conduite des missions qui lui incombent dans le cadre de l'APV FLEGT ;
- Garantir la capacité des Organisation de la Société Civile à mener à bien leur mission de contrôle indépendant de la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Congo.

### **Observation satellite des forêts tropicales**

Le Congo bénéficie également d'une initiative régionale financée par l'AFD pour la mise à disposition gratuite des pays du Bassin du Congo des données satellitaires SPOT de haute résolution, pour le suivi du couvert forestier.

A ce jour, cinq pays ont signé les licences « Autorité Nationale » leur permettant d'assurer la mise à disposition d'images aux porteurs de projets demandeurs sur leur territoire : la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Cameroun et le Gabon.

L'engagement officiel de ces pays rend désormais possible l'utilisation des images et des services à valeur ajoutée qui y sont associés par les administrations, les institutions publiques, les organisations non-gouvernementales, et de façon générale, toutes les entités impliquées dans la gestion durable de la forêt en Afrique centrale.

Ces données satellites (plus de 1000 scènes acquises pour le Pivot 2010 et près de 500 scènes pour le Pivot 2015) permettent notamment le suivi du couvert forestier et la détection des changements entre 1990, 2000, 2010 et 2015.

#### **5.1.4 United Nations' Food and Agriculture Organization (FAO)**

Grâce au fonds fourni via le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) - administré par la Banque Africaine de Développement (BAD) et délivré/distribué par la COMIFAC - la FAO a soutenu le projet de renforcement des capacités d'un MRV régional (souvent reconnu comme projet MRV régional de la COMIFAC). Pour la

première phase de ce projet, 350 000 USD ont été alloués à la République du Congo en vue de développer un plan d'action MRV ainsi que le renforcement des capacités sur le MRV et sur les échanges régionaux. La deuxième phase du projet, qui devrait débiter en Juillet / Août 2015, allouera près d'1 million d'USD à la République du Congo pour appuyer le travail sur le MRV, incluant l'appui à la télédétection et l'appui à l'inventaire des GES.

## 5.2 Résumé du Financement de la Préparation à la REDD+

Utilisation de Fonds (en milliers de USD)								
Composante R-PP	Besoin total dans R-PP (A)	Besoin total actualisé (B)	Fonds mobilisés (C)	Fonds utilisés		Fonds disponibles (C - D)	Déficit de financement (B - C)	Requête au FCPF
				Fonds engagés (D)	Fonds déboursés (E)			
Composante 1a : Dispositifs nationaux	2,490	5,188	2,467	2,023	1,004	444	2,721	2,721
ONU-REDD			867	646	236	221		
FCPF			1,600	1,377	768	223		
Gouvernement			600	600	500	0		
Composante 1b : Consultation	1,520	1,485	755	679	394	76	730	730
ONU-REDD			255	191	161	64		
FCPF			500	488	233	12		
<b>Sous-total 1</b>	<b>4,010</b>	<b>6,673</b>	<b>3,222</b>	<b>2,702</b>	<b>1,398</b>	<b>520</b>	<b>3,451</b>	<b>3,451</b>
Composante 2a. Utilisation des terres	400	1,341	1,185	947	907	238	156	156
ONU-REDD			685	514	514	171		
FCPF			500	433	393	67		
Composante 2b : Options stratégiques	8,590	734	434	1,281	380	-847	300	300
ONU-REDD			234	918	294	-684		
FCPF			200	363	86	-163		
Composante 2c : Cadre de mise en œuvre	300	816	350	603	181	-253	466	466
ONU-REDD			50	238	28	-188		
FCPF			300	365	153	-65		
Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux	425	750	590	372	219	218	160	160
ONU-REDD			290	167	167	123		
FCPF			300	205	52	95		
<b>Sous-total 2</b>	<b>9,715</b>	<b>3,641</b>	<b>2,559</b>	<b>3,203</b>	<b>1,687</b>	<b>-644</b>	<b>1,082</b>	<b>1,082</b>
Composante 3 : Niveau de référence	655	575	299	200	-	99	276	276
ONU-REDD			299	200	-	99		
FCPF			-	-	-	0		
<b>Sous-total</b>	<b>655</b>	<b>575</b>	<b>299</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>99</b>	<b>276</b>	<b>276</b>
Composante 4a. MNV	765	1,106	930	752	340	178	176	176
ONU-REDD			930	752	340	178		
FCPF			-	-	-	0	-	
Composante 4b. Avantages multiples, sauvegardes	355	606	390	371	160	19	216	216
ONU-REDD			390	371	160	19		
FCPF			-	-	-	0		
<b>Sous-total 4</b>	<b>1,120</b>	<b>1,712</b>	<b>1,320</b>	<b>1,123</b>	<b>500</b>	<b>197</b>	<b>392</b>	<b>392</b>
Total ONU-REDD			4,000	3,997	1,900	3		
Total FCPF			3,400	3,231	1,685	169		
Total Gouvernement			600	600	500	0		
<b>TOTAL</b>	<b>15,500</b>	<b>12,601</b>	<b>7,400</b>	<b>7,228</b>	<b>3,585</b>	<b>172</b>	<b>5,201</b>	<b>5,201</b>

<b>Sources de Fonds (en milliers de US\$)</b>				
FCPF	3,400	3,231	1,685	169
Gouvernement	600	600	500	0
Programme ONU-REDD	4,000	3,997	1,900	3
<b>TOTAL</b>	<b>8,000</b>	<b>7,828</b>	<b>4,085</b>	<b>172</b>

Notes explicatives :

- Dans le but de conserver une cohérence entre les chiffres de l'ONU-REDD et ceux du FCPF, la colonne fonds engagés est la somme des fonds déboursés/ dépensés, des fonds déjà engagés et des fonds planifiés (à venir) pour l'année 2015 issus du PTBA d'ONU-REDD et FCPF.
- Le montant total du fonds de préparation a été mis à jour à partir du RPP. Le budget nécessaire pour finaliser la phase de préparation peut être couvert par les 5,2 millions de US \$ additionnels demandés. Le gouvernement du Congo continuera à apporter une contribution financière à hauteur de 600 000 USD et ce pendant 2 ans.



## 6 Résumé de la Requête de Don Additionnel au FCPF

La requête de fonds additionnels présentée au FCPF vise à assurer l'atteinte des objectifs de la phase de préparation à la REDD+. Certains de ces objectifs sont atteints, totalement ou en partie, comme en témoigne l'auto-évaluation à mi-parcours du processus. La requête additionnelle permettra d'atteindre un niveau d'achèvement compatible avec le lancement et la gestion de la phase d'investissements.

En vue d'éviter des bouleversements ou déficits de financements dans la lancée la préparation à la REDD+, les Programmes ONU-REDD et le fonds de préparation FCPF seront prolongés jusqu'à fin 2015 avec ce qui reste actuellement dans les deux enveloppes respectives. La demande de fonds additionnels couvre la période de Janvier 2016 à Décembre 2017 (soit 2 ans).

Le gouvernement de la République du Congo qui a décidé de construire le siège de la CN-REDD (bâtiment en cours de construction) continuera à apporter son appui sous forme de contribution volontaire à hauteur de 100 000 000 FCFA (163 000 USD) sur deux ans.

La République du Congo a défini plusieurs axes prioritaires pour le financement des activités additionnelles qui consistent à :

1. Finaliser et consolider tous les outils de la REDD+ ;
2. Mettre un accent sur la communication avec toutes les parties prenantes et renforcement des capacités ;
3. Assurer la mise en place et fonctionnement efficace des arrangements institutionnels, notamment la coordination multisectorielle en haut niveau ainsi que les structures décentralisées ;
4. Assurer la coordination du processus REDD+ par la CN-REDD.

Plus spécifiquement, le fonds additionnel du FCPF propose de financer les groupes d'activités suivants :

### Sous-composante 1a

L'intérêt que le Gouvernement de la République du Congo accorde au processus REDD+ s'est concrétisé par la publication du décret présidentiel sur les organes de gestion de la REDD+. C'est à ce titre qu'un accent particulier est mis dans le fonctionnement et l'opérationnalisation du Comité National REDD+ (CONA REDD) et des 12 Comité Départementaux REDD+ (CODEPA REDD). Pour ce faire, l'effort financier du Gouvernement devra être appuyé par les contributions extérieures. Le Comité National REDD+ qui regroupe les délégués de l'ensemble des parties prenantes sera une des entités politiques de haut niveau pour régler aux côtés des organisations des Droits de l'Homme et de défense des intérêts des populations, les plaintes et autres conflits.

**Tableau 27 : Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 1a)**

<b>Activités majeures</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Opérationnalisation et activités du Comité National (CONA REDD)	55,000	50,000	105,000
Opérationnalisation et activités des 12 CODEPA REDD	141,000	171,000	312,000
Opérationnalisation et activités des 12 cellules décentralisées de la CN-REDD	345,600	751,200	1,096,800
Coordination du processus REDD+ (par la CN-REDD)	158,400	158,400	316,800
Fonctionnement de la CN-REDD (bureau, équipement, véhicule etc.)	356,200	166,200	522,400
Agence Fiduciaire	84,000	84,000	168,000
Développement d'un mécanisme de remontée d'informations et de recours	200,000	--	200,000
<b>Total sous-composante 1a</b>	<b>1,340,200</b>	<b>1,380,800</b>	<b>2,721,000</b>

## **Sous-composante 1b**

### **Mise en œuvre du plan de communication**

Voici plus d'une année déjà (29 juillet 2013) que le plan de communication du processus REDD+ en République du Congo a été validé en atelier national par toutes les parties prenantes. Mais depuis cette date, ce plan connaît quelques difficultés dans sa mise en œuvre effective, en raison du manque de moyens financiers conséquents. Etant donné que la phase 1 ou phase de préparation à la REDD+, en cours, est consacrée à la mise en place des outils stratégiques et techniques (niveau de référence, scénario de référence, MRV, projets pilotes, stratégie nationale, sauvegardes environnementales sociales et stratégiques, cadre de mise en œuvre), la mise en œuvre du plan de communication permettra de mener des actions de sensibilisation des populations locales et autochtones pour une meilleure compréhension de la REDD+ ; et des actions de consultation pour la validation et la vulgarisation de ces dits outils.

La mise en œuvre du plan de communication dans cette phase de préparation à la REDD+ se traduit donc par des actions activités suivantes :

- Formation et fonctionnement des animateurs et des parties prenantes sur le processus REDD+ ;
- Actions de sensibilisation des parties prenantes dans tous les départements de la République du Congo ;
- Production des supports et outils de communication (dépliants, feuille de liaison, chemises à rabat, kakemonos, banderoles, autocollants, tee-shirts, casquettes, CD-ROM, calendriers, kakémonos, roll up, chemises cartonnées, plaquettes, affiches, spots radio et télé, communiqués et articles de presse, ateliers de sensibilisation, théâtre, sketch, conférences), production des émissions radio/TV, etc. ;
- Organisation de side events et journées portes ouvertes.

### **Appui au fonctionnement de CACO-REDD (y compris RENAPAC)**

La participation des parties prenantes dans le processus REDD+ en République du Congo est une disposition qui est prévue dans le R-PP de septembre 2010. Elle est fondamentale dans la mesure où les parties prenantes accompagnent la CN-REDD dans la gestion et la conduite dudit processus. C'est le cas de la société civile incarnée par le cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones pour la REDD+ (CACO-REDD) dont l'omniprésence dans les activités REDD+ permet aux ONG et associations, membres de cette plate-forme de jouer pleinement leur rôle de relais de la CN-REDD auprès des populations locales et autochtones. Par conséquent, pour arriver à la réussite de cet objectif, il est nécessaire de prévoir un appui substantiel au fonctionnement de cette plate-forme de CACO-REDD, à travers notamment un renforcement de capacités dans plusieurs domaines, afin que ses membres puissent atteindre l'efficacité et l'efficience dans les activités réalisées. C'est ainsi qu'il est prévu l'appui juridique pour la professionnalisation des plateformes (des statuts, mandats, etc.) et à la bonne représentation.

### **Création et gestion du site web (en lien avec le projet de communication du Ministère)**

La diffusion des informations relatives au processus REDD+ en République du Congo afin d'assurer sa visibilité est un élément très important dans le cadre de la communication, tant interne qu'externe. Pour ce faire, le site web est un outil de communication d'accès gratuit qui assure la diffusion de l'information, tant au niveau national qu'internationale, sur le processus REDD+ notamment. D'où la nécessité de créer et de gérer un site web de la CN-REDD, dès que les moyens financiers le permettront ; ou de travailler simplement en étroite collaboration avec le projet de communication du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement durable qui prévoit déjà l'installation et l'opérationnalisation d'un site web.

### **Organisation des universités REDD+**

Mieux cerner les thématiques REDD+, créer les synergies entre différents acteurs du processus REDD+, préparer les jeunes à mieux comprendre ce processus afin qu'ils s'en approprient et en devenir les futurs experts, tels peuvent être les objectifs à viser pour ces universités REDD+. Récemment, en 2014, la République du Congo a abrité des universités REDD+ au niveau sous régional de l'Afrique Centrale organisées la FAO. C'est en s'inspirant de cet exemple que la République du Congo envisage d'organiser à son tour des universités REDD+ au niveau local, peut-être dans la partie nord du pays (Ouesso, Impfondo ou Pokola) afin de répondre à cet objectif.

**Tableau 28 : Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 1b)**

<b>Activités majeures</b>	<b>2016 (USD)</b>	<b>2017 (USD)</b>	<b>Total (USD)</b>
Coordination des activités a la CN-REDD (1 Chef de Cellule IEC, 1 Assistant)	48,000	48,000	96,000

Mise en œuvre du plan de communication - Formation (2 sessions) et fonctionnement des animateurs dans les 12 départements - Ateliers de sensibilisation des parties prenantes dans tous les départements - Production des supports et outils de communication, production des émissions radio/TV - Organisation des side events et journées portes ouvertes	260,000	260,000	520,000
Renforcement de l'organisation et au fonctionnement de CACO-REDD (y compris RENAPAC) : appui technique, assemblée générale, sessions ordinaires, ateliers d'organisation et de stratégie, appui juridique pour la professionnalisation des plateformes	30,000	30,000	60,000
Création et gestion du site web (en lien avec le projet de communication du Ministère)	50,000	20,000	70,000
Organisation des universités REDD+	40,000	40,000	80,000
<b>Total sous-composante 1b</b>	<b>380,000</b>	<b>350,000</b>	<b>730,000</b>

### Sous-composante 2a

Depuis octobre 2014, la République du Congo s'est dotée d'une loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Cette loi permettra de mettre en place le plan nation d'affectation des terres en synergie avec les autres départements ministériels concernés. Dans le cadre de sa politique de gestion durable des ressources forestières, la République du Congo s'est engagée dans la réalisation de l'inventaire forestier national dont les résultats vont consolider l'élaboration du PNAT et la production d'une cartographie actualisée. Pour accompagner le pays dans l'aboutissement de cet inventaire et la capitalisation des acquis y afférents, un appui financier et technique est nécessaire.

**Tableau 29: Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 2a)**

Activités majeures	2016 (USD)	2017 (USD)	Total (USD)
Coordination des activités a la CN-REDD (1 Chef de Cellule ACT, 1 Assistant)	48,000	48,000	96,000
Finalisation du Plan National d'Affectation des Terres (finalisation de la cartographie de référence, ateliers départementaux et ateliers nationaux)	50,000	10,000	60,000
<b>Total sous-composante 2a</b>	<b>98,000</b>	<b>58,000</b>	<b>156,000</b>

### Sous-composante 2b

Les options stratégiques prises en compte dans la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo, ont essentiellement porté sur les causes passées et actuelles de la déforestation et la dégradation

forestière. La mouture validée de la stratégie nationale qui a tout de même anticipé sur les causes futures de la déforestation et de la dégradation des forêts est appelée à être actualisée pour mieux intégrer la dynamique actuelle qui s'affiche avec l'extension de l'agriculture paysanne ou itinérante sur brûlis ; le développement de l'agro-industrie ; l'émergence des activités minières, etc. Cette mouture permettra à terme de mettre en place des réponses adéquates et conformes au contexte national de déforestation et de dégradation des forêts.

**Tableau 30: Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 2b)**

Activités majeures	2016 (USD)	2017 (USD)	Total (USD)
Actualisation de la Stratégie Nationale REDD+	20,000	20,000	40,000
Engagement de haut niveau et coordination multisectorielle	130,000	130,000	260,000
<b>Total sous-composante 2b</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>300,000</b>

### Sous-composante 2c

Le mécanisme REDD+ se façonne progressivement et le cadre juridique et institutionnel adapté au contexte du pays se met en place avec notamment la révision du code forestier et la loi sur la protection de l'environnement. L'aboutissement de cette révision passe par le vote cette année des projets de lois révisées et par l'adoption de leurs textes d'application. Le mécanisme de partage des bénéfices bien que formalisé, nécessitera une actualisation en 2016 et éventuellement en 2017. Quant au registre REDD+, son opérationnalisation débute en 2016 et se poursuivra en 2017.

#### Mécanisme de partage des bénéfices du processus REDD+

La REDD+ dédiée comme outil du développement durable dans notre pays, sa mise en œuvre nécessite la prise en compte les aspects sociaux, environnementaux et économiques des groupes vulnérables et marginalisés à savoir les communautés locales et les populations autochtones (femmes, les enfants, les jeunes, etc.). Le succès de la mise en œuvre de la REDD+ dépend entre autre de la mise en place d'un mécanisme transparente et équitable de partage des bénéfices multiples et des co-bénéfices. Dont le but principal pour en République du Congo est d'accroître l'efficacité du processus REDD+ et spécifiquement :

- d'assurer la redistribution juste et équitable à l'échelle nationale des bénéfices générés par le paiement des efforts de réduction des émissions de carbone réalisé par le pays par des bailleurs de fonds multilatéraux, les revenus des marchés du carbone volontaires et / ou obligatoires;
- de favoriser la redistribution juste et équitable des bénéfices issus des projets REDD+ développés sur le territoire national.

C'est ainsi que la République du Congo met en place un mécanisme de partage des bénéfices multiples du processus REDD+ équitables et légitimité.

**Tableau 31: Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 2c)**

Activités majeures	2016 (USD)	2017 (USD)	Total (USD)
Coordination des activités a la CN-REDD (1 Chef de Cellule JUR, 1 Assistant)	48,000	48,000	96,000
Actualisation du mécanisme de partage des bénéfices	50,000	20,000	70,000
Opérationnalisation de tous les outils REDD+ (recrutement d'un cabinet spécialisé en organisation pour rédiger un manuel de procédure sur chacun des outils)	80,000	80,000	160,000
Appui juridique pour le mécanisme financier REDD+	50,000	50,000	100,000
Appui-conseil technique au développement de projets et initiatives pilotes REDD+ par les porteurs de projet	10,000	10,000	20,000
Mise à jour de registre	10,000	10,000	20,000
<b>Total sous-composante 2c</b>	<b>248,000</b>	<b>218,000</b>	<b>466,000</b>

### Sous-composante 2d

La prise en compte des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du processus REDD+ se fait en cohérence avec les directives de la CCNUCC, les garanties de Cancun, les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale, les orientations ou directives du programme ONU-REDD et les autres standards pertinents qui sont en adéquation avec les politiques nationales en développement économique et sociale

**Tableau 32: Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 2d)**

Activités majeures	2016 (USD)	2017 (USD)	Total (USD)
Test d'application des standards nationaux : sites pilotes dans l'ER program au Nord (x2), au Sud (x2) et au Centre (x1)	50,000	50,000	100,000
Mise en place des vérificateurs	10,000	10,000	20,000
Renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale et sociale stratégique	20,000	20,000	40,000
<b>Total sous-composante 2d</b>	<b>80,000</b>	<b>80,000</b>	<b>160,000</b>

### Composante 3

En vue de valoriser tout le potentiel REDD+ du Congo et de tenir compte des avancées méthodologiques, la République du Congo s'engage à :

- actualiser son niveau de référence des émissions ;
- améliorer son niveau de référence des émissions par la prise en compte de nouvelles méthodologies ;
- se doter des ressources humaines aptes à gérer de manière efficace l'actualisation du niveau de référence.

**Tableau 33: Activités proposées pour le don additionnel (Composante 3)**

Activités majeures	2016 (USD)	2017 (USD)	Total (USD)
Coordination des activités a la CN-REDD (1 Chef de Cellule MOD, 1 Assistant)	48,000	48,000	96,000
Mise à jour du niveau de référence sur la base des approches méthodologiques (volet collecte des données, etc.)	30,000	10,000	40,000
Missions d'échanges d'expériences avec les autres pays tropicaux (Brésil, Guyane, RDC, etc.)	40,000	40,000	80,000
Formations intensifiées sur les scenarii de référence	30,000	30,000	60,000
<b>Total sous-composante 3</b>	<b>148,000</b>	<b>128,000</b>	<b>276,000</b>

### Sous-composante 4a

Le système MRV que la République du Congo met actuellement en place est établi dans le contexte d'un niveau d'émissions de référence pour les forêts (NERF) qui ne porte que sur la déforestation et la dégradation des forêts. Dans le contexte du NRF qui prend en compte la déforestation, la dégradation des forêts, la conservation de la biodiversité, la gestion durable et l'accroissement des stocks carbone, la République du Congo sera dans l'obligation d'adapter et actualiser son MRV.

**Tableau 34: Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 4a)**

Activités majeures	2016 (USD)	2017 (USD)	Total (USD)
Coordination des activités a la CN-REDD (1 Chef de Cellule MRV, 1 Assistant)	48,000	48,000	96,000
Modélisation des déplacements des émissions (fuites) pour l'ER programme	20,000	0	20,000
Acquisition des images satellitaires	20,000	20,000	40,000
Affiner la typologie de peuplement (base du MRV)	20,000	0	20,000
<b>Total sous-composante 4a</b>	<b>108,000</b>	<b>68,000</b>	<b>176,000</b>

### Sous-composante 4b

La République du Congo s'emploie à mettre en place un système d'information et de suivi des bénéfices autres que le Carbone, celui-ci permettra de faire entre autre :

- Le suivi des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et sur le milieu social, relié à la conduite de travaux sur les sauvegardes sociales et environnementales (PCI REDD+) ;
- Le suivi de la gouvernance de la mise en œuvre de REDD+ au niveau national, plus particulièrement le fonctionnement des arrangements nationaux ;
- Le suivi de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts.

**Tableau 35: Activités proposées pour le don additionnel (sous-composante 4b)**

<b>Activités majeures</b>	<b>2016 (USD)</b>	<b>2017 (USD)</b>	<b>Total (USD)</b>
Coordination des activités a la CN-REDD (1 Chef de Cellule EESS, 1 Assistant)	48,000	48,000	96,000
Mise en place du système de suivi des bénéfices multiples	50,000	10,000	60,000
Mise en œuvre du SIS	50,000	10,000	60,000
<b>Total sous-composante 4a</b>	<b>148,000</b>	<b>68,000</b>	<b>216,000</b>

### Sommaire : Requête de don additionnel au FCPF par sous-composante

Comme évoqué précédemment, la requête de fonds additionnels présentée au FCPF vise à assurer l'atteinte des objectifs de la phase de préparation à la REDD+ et à permettre d'atteindre un niveau d'achèvement compatible avec le lancement et la gestion de la phase d'investissements. Pour avoir un aperçu plus clair de l'allocation du don additionnel, voici un tableau illustrant la requête de don additionnel au FCPF par sous-composante.

**Tableau 36 : Requête de don additionnel au FCPF**

<b>Sous-composante</b>	<b>2016 (USD)</b>	<b>2017 (USD)</b>	<b>Total (USD)</b>
Sous-composante 1a	1,340,200	1,380,800	2,721,000
Sous-composante 1b	380,000	350,000	730,000
Sous-composante 2a	98,000	58,000	156,000
Sous-composante 2b	150,000	150,000	300,000
Sous-composante 2c	248,000	218,000	466,000
Sous-composante 2d	80,000	80,000	160,000
Sous-composante 3	148,000	128,000	276,000
Sous-composante 4a	108,000	68,000	176,000
Sous-composante 4b	148,000	68,000	216,000
<b>TOTAL</b>	<b>2,450,200</b>	<b>2,280,800</b>	<b>5,201,000</b>



## **7 Annexes**

### **7.1 Annexe: Décret sur les institutions REDD+ en République du Congo**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

Brazzaville, le 10 MARS 2015

N° 0091 /PR-SGG-CAB

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

A

Monsieur le ministre de l'économie forestière et du développement durable

- Brazzaville -

BORDEREAU D'ENVOI

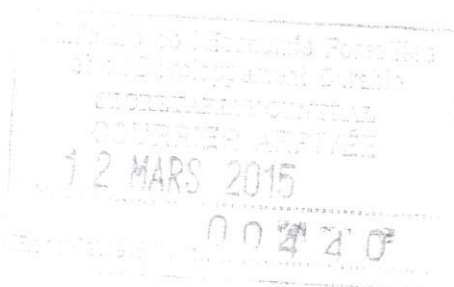
N°	DESIGNATION DES PIECES	NBRE	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2015-260 du 27 février 2015 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.	01	<u>TRANSMIS</u> « Pour attribution »
	Total	01	

Reçu le :

Par le :

A conserver

A retourner :



Benjamin BOUMAKANY. -



Décret n° 2015 - 260 du 27 février 2015

portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 26-96 du 25 juin 1996 portant ratification de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

Vu la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;

Vu la loi n° 24-2006 du 12 septembre 2006 portant ratification du protocole de Kyoto relatif à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

Vu la loi n° 35-2006 du 26 octobre 2006 autorisant la ratification du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la commission des forêts d'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2006-634 du 26 octobre 2006 portant ratification du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la commission des forêts d'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-1155 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière et du développement durable.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Chapitre 1 : De la création

**Article premier :** Il est créé les organes de gestion de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone.



**Article 2 :** Les organes de gestion de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone sont placés sous l'autorité du Chef du Gouvernement.

## Chapitre 2 : De l'organisation

**Article 3 :** Les organes de gestion de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone comprennent :

- un comité national ;
- des comités départementaux ;
- une coordination nationale.

## Chapitre 3 : Des attributions et du fonctionnement

### Section 1 : Du comité national

**Article 4 :** Le comité national REDD est un organe d'orientation et de décision du processus REDD+.

Il a pour missions de :

- décider de la vision et des options stratégiques du processus REDD+ ;
- définir les orientations et les directives en matière de processus REDD+ ;
- arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes nationales au processus REDD+ ;
- approuver le plan de travail de la coordination nationale REDD ;
- animer les débats REDD+ entre les parties prenantes nationales au processus REDD+ ;
- assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+ ;
- fixer les modalités de la gestion et la redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+.

**Article 5 :** Le comité national REDD est composé de trente membres délégués par les parties prenantes, représentées comme suit :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de l'Assemblée nationale ;
- un représentant du Sénat ;

- un représentant du Conseil économique et social ;
- un représentant du ministère en charge des forêts ;
- un représentant du ministère en charge de l'environnement ;
- un représentant du ministère en charge de l'agriculture ;
- un représentant du ministère en charge des mines ;
- un représentant du ministère en charge de l'énergie ;
- un représentant du ministère en charge du plan ;
- un représentant du ministère en charge des finances ;
- un représentant du ministère en charge de l'administration du territoire ;
- un représentant du ministère en charge des affaires foncières ;
- un représentant du ministère en charge de la santé ;
- un représentant du ministère en charge de la recherche scientifique ;
- huit représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales opérant dans le secteur de l'environnement, du développement et des droits humains ;
- six représentants de la plateforme des populations autochtones ;
- trois représentants du secteur privé, opérant dans les secteurs des forêts, de l'agro-industrie et des industries extractives.

**Article 6 :** Le comité national REDD élabore et adopte son règlement intérieur. Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

**Article 7 :** Le comité national REDD fait appel, à chacune de ses sessions, aux douze délégués des comités départementaux REDD.

Le comité national REDD peut faire appel à toute personne ressource.

## **Section 2 : Des comités départementaux REDD**

**Article 8 :** Les comités départementaux REDD sont des organes de facilitation de la mise en œuvre du processus REDD+ au niveau départemental.

Ils ont pour missions de :

- faciliter la mise en œuvre des décisions du comité national REDD et du processus REDD+ au niveau départemental ;
- animer le débat entre les parties prenantes au processus REDD+ au niveau départemental ;
- formuler des propositions au comité national REDD ;
- arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes au processus REDD+ au niveau départemental.



**Article 9 :** Chaque comité départemental REDD comprend vingt-six membres délégués par les parties prenantes, représentées comme suit :

- un représentant de la Préfecture ;
- deux représentants du Conseil départemental ;
- huit représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales opérant dans le secteur des forêts, de l'environnement, du développement et des droits humains ;
- cinq représentants de la plateforme des populations autochtones ;
- trois représentants du secteur privé, opérant dans les secteurs forestiers, de l'agro-industrie et des industries extractives ;
- le directeur départemental de l'économie forestière ;
- le directeur départemental de l'environnement ;
- le directeur départemental de l'agriculture ;
- le directeur départemental de l'énergie ;
- le directeur départemental du plan et du développement ;
- le directeur départemental de l'administration du territoire ;
- le directeur départemental des affaires foncières.

**Article 10 :** Le comité départemental REDD élabore et adopte son règlement intérieur. Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président.

**Article 11 :** Le comité départemental REDD est placé sous l'autorité du préfet.

Le secrétariat du comité départemental REDD est assuré par le conseil départemental.

**Article 12 :** Le comité départemental REDD peut faire appel à toute personne ressource.

### **Section 3 : De la coordination nationale REDD**

**Article 13 :** La coordination nationale REDD est l'organe de mise en œuvre du processus REDD+.

Elle a pour missions de :

- planifier la mise en œuvre des décisions du comité national REDD ;
- attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes des secteurs publics et/ou privés ;
- assurer la gestion quotidienne du processus REDD+ ;
- formuler des propositions au ministre chargé des forêts et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ;

- assurer le secrétariat technique du comité national REDD ;
- élaborer et diffuser les rapports techniques et financiers du processus REDD+ et ses propres rapports d'activités.

**Article 14 :** La coordination nationale REDD est dirigée et animée par un coordonnateur national assisté d'une équipe technique.

L'équipe technique est composée de :

- un expert en sociologie, chef de la cellule information, éducation et communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, chef de la cellule mesurage, rapportage et vérification ;
- un expert en économie, chef de la cellule modélisation/scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, chef de la cellule évaluation ;
- un expert en montage de projets de développement, chef de la cellule action ;
- un expert en matière juridique, chef de la cellule juridique.

**Article 15 :** Les membres de la coordination nationale REDD sont recrutés par appel à candidatures parmi les cadres nationaux.

La coordination nationale REDD est assistée par un personnel d'appui chargé d'animer le secrétariat, le service de documentation et le service de comptabilité.

**Article 16 :** La coordination nationale REDD s'appuie sur un réseau de points focaux ou points de contacts REDD+, désignés au sein des ministères ci-cprès :

- ministère en charge des finances et du plan ;
- ministère en charge de l'administration du territoire ;
- ministère en charge des forêts ;
- ministère en charge de l'environnement ;
- ministère en charge de l'agriculture ;
- ministère en charge des mines ;
- ministère en charge des hydrocarbures ;
- ministère en charge de l'énergie ;
- ministère en charge de la recherche scientifique ;
- ministère en charge des affaires foncières ;
- ministères en charge des enseignements.



## Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

**Article 17 :** Les fonctions de membre du comité national REDD et du comité départemental REDD sont gratuites.

**Article 18 :** Les frais de fonctionnement du comité national REDD et du comité départemental REDD sont imputables au budget de l'Etat.

**Article 19 :** Les membres du comité national REDD et du comité départemental REDD sont nommés par arrêté du ministre chargé des forêts, sur proposition des institutions qu'ils représentent.

**Article 20 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2015 - 260

Fait à Brazzaville, le 27 février 2015

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie forestière et du développement durable,

  
Henri DJOMBO.-

Le ministre du tourisme et de l'environnement,

  
Josué Rodrigue NGOONIMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,

  
Gilbert ONDONGO.-

Le ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique,

  
Bruno Jean Richard ITOUA.-



## 7.2 Annexe: Composition des institutions pour la préparation a la REDD+

**Comité National REDD (CONA-REDD)** : Le CONA-REDD regroupe 30 délégués de l'ensemble des parties prenantes : La puissance publique avec 13 délégués ; la société civile avec 8 délégués ; les populations autochtones avec 6 délégués ; et le secteur privé avec 3 délégués.

Les **12 Comités Départementaux REDD (CODEPA-REDD)**, qui regroupe chacun 26 délégués de l'ensemble des parties prenantes : La puissance publique avec 10 délégués ; la société civile avec 8 délégués ; les populations autochtones avec 5 délégués ; le secteur privé avec 3 délégués.

Equipe de la CN-REDD :

Fonction	Budget
Coordonnateur National REDD+	FCPF
Chef de la cellule Information, Education et Communication (IEC)	FCPF
Assistant auprès de la Cellule Information, Education et Communication	Gouvernement
Chef de la cellule Action/ Projets	FCPF
Assistant auprès de la cellule Action/ Projets	Gouvernement
Chef de la cellule Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique	FCPF
Assistant de la cellule Evaluation environnementale sociale et stratégique	Gouvernement
Chef de la cellule Juridique	FCPF
Assistant auprès de la cellule Juridique	Gouvernement
Expert International MNV (jusqu'au 2014)	ONU-REDD
Expert national MNV	ONU-REDD
Assistant auprès de la Cellule MNV	Gouvernement
Expert International Bénéfices Multiples	ONU-REDD
Expert International, Conseiller Technique Principal	ONU-REDD
Assistant de la cellule NER	Gouvernement
Chef de la section Logistique et Informatique	FCPF
Chef de la section Recherche	Gouvernement
Assistant auprès de la Cellule Recherche	Gouvernement
Chef de la section Documentation	FCPF
2 Assistants auprès de l'Agence Fiduciaire (PRCTG)	FCPF
Experts Juniors (stagiaires)	Multi-bailleurs
Chauffeur	FCPF
2 Gardiens	Gouvernement
Agent d'entretien	Gouvernement

3 Chefs des Cellules Décentralisées CN-REDD des Départements de : (i) la Likouala, (ii) la Sangha, (iii) le Niari	ONU-REDD
3 Chefs adjoints des Cellules Décentralisées	ONU-REDD

### 7.3 Annexe: Ateliers tenus dans le cadre du processus REDD+ entre 2010 et Décembre 2014

Activités réalisées sous-composante 1b	Dates	Lieu	Source de financement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier d'information et de sensibilisation des enseignants chercheurs et étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie de l'Université Marien Ngouabi</li> <li>Participation des parties prenantes du processus REDD+ au Forum National sur le Développement Durable et insertion de la REDD+ dans la politique de développement durable</li> <li>Organisation des stands sur le thème « REDD+, outil de développement durable et pilier de l'économie verte »</li> </ul>	Avril 2013	Brazzaville	FCPF  FCPF  FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier de sensibilisation des enseignants chercheurs et étudiants de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Marien Ngouabi</li> <li>Atelier de validation des versions lingala et kituba du R-PP</li> <li>Atelier de sensibilisation des parties prenantes du Département de la Sangha sur le Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN) avec le Fonds Carbone de la BM</li> </ul>	Mai 2013	Brazzaville,  Ouessou	FCPF  Gouv  FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier de sensibilisation du personnel du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable sur le processus REDD+</li> <li>Atelier d'information des enseignants chercheurs et étudiants de l'Université Marien Ngouabi sur les enjeux de la Modélisation dans la REDD+</li> </ul>	Juin 2013	Brazzaville	FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier national de validation de la stratégie et du plan de communication pour le processus REDD+</li> </ul>	Juillet 2013	Brazzaville	PNUD
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier de sensibilisation des organisations de la société civile et des peuples autochtones sur le processus REDD+</li> </ul>	Septembre 2013	Brazzaville	PNUD
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation de l'ensemble des parties prenantes aux opérations de planting de la Journée Nationale de l'arbre édition 2013</li> <li>Atelier de sensibilisation des parties prenantes du Département de Pointe-Noire sur la REDD+</li> </ul>	Novembre 2013	12 Départements  Pointe-Noire  Sibiti	PNUD

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de sensibilisation des parties prenantes du Département de la Lékoumou sur la REDD+</li> <li>• Atelier de sensibilisation des parties prenantes du Département de la Bouenza sur la REDD+</li> </ul>		Madingou	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de sensibilisation des parties prenantes du Département du Niari sur la REDD+</li> <li>• Atelier de sensibilisation des points focaux REDD+ des Ministères</li> </ul>	Décembre 2013	Dolisie Brazzaville	FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de consultation et de sensibilisation du personnel du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable sur le Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN) avec le Fonds Carbone de la BM</li> </ul>	Janvier 2014	Brazzaville	FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIPAC III</li> <li>• Focus groupes avec les populations autochtones du Département de la Likouala</li> <li>• Réunion de sensibilisation des Chefs de villages du Département de la Likouala, présents au FIPAC III sur la REDD+ et le R-PP</li> </ul>	Mars 2014	Impfondo	FCPF Gouv
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier national sur la validation de la définition « forêt » dans le contexte de la REDD+ en République du Congo.</li> </ul>	Avril 2014	Brazzaville	FCPF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo</li> <li>• Ateliers de consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation des Sauvegardes Environnementales et Sociales (PCI-REDD+)</li> <li>• Mise en place des Comités Départementaux REDD+.</li> </ul>	Août 2014	11 Départements  5 Départements  s11 Départements	PNUD
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des ateliers de consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation de la stratégie nationale REDD+</li> <li>• Poursuite de la mise en place des Comités Départementaux REDD+.</li> </ul>	Octobre 2014	Brazzaville	PNUD
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de l'ensemble des parties prenantes aux opérations de planting de la Journée Nationale de l'arbre édition 2014.</li> <li>• Ateliers de consultation des parties prenantes départementales pour la consolidation des Sauvegardes Environnementales et Sociales (PCI-REDD+) de la République du Congo</li> <li>• Atelier d'information des parties prenantes sur les outils stratégiques et techniques du processus REDD+ en République du Congo</li> </ul>	Novembre 2014	Brazzaville	FCPF  PNUD  FCPF

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de sensibilisation des cadres du Ministère des Mines et de la Géologie sur les enjeux de la REDD+ et les impacts des usages superposés sur les terres forestières</li> <li>• Lancement de la 3<sup>ème</sup> campagne nationale sur la REDD et R-PP</li> </ul>			Gouv
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier national de validation de la mouture 1 de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo</li> <li>• Atelier national de validation de la mouture 1 des Sauvegardes Environnementales et Sociales (PCI-REDD+)</li> <li>• Tenue des sessions des 12 Comités Départementaux REDD+.</li> </ul>	Décembre 2014	Brazzaville Brazzaville 12 Départements	FCPF

## 7.4 Annexe: Les instruments nationaux applicables pour la REDD+ et les instruments internationaux insérés dans l'ordre interne

### Lois :

- La constitution du 20 Janvier 2002 ;
- La loi n° 003/91 du 23 Avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- La loi n°10-2004 du 26 Mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et fonciers ;
- La loi n°04-2005 du 11 Avril 2005 portant code minier ;
- La loi n° 16-2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier ;
- La loi n°37-2008 du 28 Novembre 2008 sur la faune et les aires protégées ;
- La loi n° 10-2004 du 26 Mars 2004, fixant les principes généraux applicables au régime domaniaux et fonciers ;
- La loi n° 25-2008 du 22 septembre 2008 portant régime agro-foncier ;
- La loi n° 43-2014 du 10 Octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- La loi n°5-2011 du 25 Février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones ;
- Les lois sur la décentralisation en République du Congo notamment la loi n°30-2003 du 20 Octobre 2003 portant institution du régime financier des collectivités locales, 37-2003 du 24 octobre 2003 portant détermination du patrimoine des collectivités locales, 10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales.

### Décrets :

- Décret n°2002-435 du 31 décembre 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques ;
- Décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
- Décret n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- Décret n° 10-729 du 30 novembre 2010 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité national sur les changements climatiques.

### Arrêtés :

- Arrêté n°6509 du 19 Août 2009 précisant les modalités de classement et déclassement des forêts ;
- Arrêté n°9336 du 27 juin 2011 portant organisation et fonctionnement du fonds de développement local de la série de développement communautaire de l'unité forestière d'aménagement Loundoungou -Toukoulala ;

- Arrêté No 2668 du 15 avril 2010 portant institution, organisation et fonctionnement du conseil de concertation de la série de développement communautaire de l'unité forestière d'aménagement Pokola.

### **Les instruments internationaux insérés dans l'ordre interne**

Le droit du citoyen congolais à un environnement sain a un fondement constitutionnel. La garantie constitutionnelle de ce droit implique aussi que les conventions internationales dûment signées soient intégrées dans l'ordre juridique congolais. Cette intronisation des normes du droit international de l'environnement dans l'ordre interne leur confère une place, en principe, supérieure à celle des lois (art. 184 de la constitution).

Parmi les conventions en matière environnementale liant le Congo, on peut citer :

- la Convention sur la diversité biologique, Rio de Janeiro, 5 juin 1992, entrée en vigueur au Congo le 30 octobre 1996 ;
- la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique de Rio de Janeiro, 4 juin 1992, entrée en vigueur le 12 janvier 1997 ;
- la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles révisée, Maputo, 12 juillet 2003, signature, 27 février 2004 ;
- le Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 11 décembre 1997.
- Cette liste ne saurait bien sûr être exhaustive car le Congo poursuit une politique volontariste d'adhésion et de ratification des conventions internationales ou régionales.

**7.5 Annexe: Grant Monitoring Report de la Banque Mondiale**



# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref. TF010691  
Printed On: 11/12/2014

Reporting Period: 07/01/2013 to 06/30/2014  
Report Type: Progress Report  
Report Status: Approved

Assignment: TF010691

## Republic of Congo: FCPF Readiness Grant

### FCPFR - FOREST CARBON PARTNERSHIP FACILITY

Task Team Leader: 00000297108 - Laurent Valiergue  
Approving Manager: 00000086169 - Benoit Bosquet

Summary Information	
TF Status	ACTV
Recipient Country	Congo
Executed By	Recipient
Managing Unit	8107 - AFTN1 - HIS
Grant Start Date / End Date	01/11/2012 to 09/30/2015
Program Manager	Simon J. Whitehouse
Original Grant Amount	3,400,000.00
Grant Amount	3,400,000.00
Outstanding Commitments	0.00
Cumulative Disbursements	1,099,136.21 as of 06/30/2014
Disbursed 07/01/2013 to 06/30/2014	480,213.91
Donor	TF602001 - MULTIPLE DONORS

*This GRM report includes the following sections: Overview, Outcome, Components/Outputs, Execution, Program(FCPFR), Processing, Attached Documents, Disbursements, Internal Comments.*

# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref. TF010691  
Printed On: 11/12/2014

Reporting Period: 07/01/2013 to 06/30/2014  
Report Type: Progress Report  
Report Status: Approved

## OVERVIEW

### Overall Assessments and Ratings

#### Grant Objectives:

The Project Development Objective is to reinforce the Republic of Congo's capacities to design a socially and environmentally sound national strategy to reduce emissions from deforestation and forest degradation (REDD+) and to develop a national reference emissions level for REDD+.

#### Overall progress from 07/01/2013 to 06/30/2014 with regard to Achieving Grant Objectives:

**Rating:** Satisfactory ( Previously Rated Moderately Satisfactory on 06/30/2013 )

#### Comment:

There has been significant progress in FY14. The preparatory works done in FY13 allowed the launching of four major studies and the selection of the ER-PIN for Northern Congo in the pipeline of the FCPF carbon Fund.

On grant component 1: CN-REDD is operational and functioning. The Presidential Degree on REDD+ institutions is ready and awaits approval by the Council of Ministers. CN-REDD is closely working with civil society and indigenous peoples through an organized national platform with more than 100 member institutions (CACO-REDD).

As regards grant component 2, the study on drivers of deforestation was finalized and endorsed in June 2014 and an expert panel uses the study to elaborate and prioritize strategy options for the national REDD+ strategy. Furthermore, the SESA study began in May 2014 and a major study on the implementation framework (legal framework, benefit sharing, financial instruments etc.) started in April 2014.

Under grant component 3, the national household surveys to support the establishment of reference scenarios are underway. A specific study focusing on Likouala and Sangha departments and assessing the future pressures on forests with an interest in identifying an investment program is also underway.

The ER-PIN for the Northern Congo (Likouala and Sangha Departments) was further developed in partnership with OLAM-CIB and accepted in the FCPF Carbon Fund in June 2014.

#### Overall progress from 07/01/2013 to 06/30/2014 with regard to Implementation of Grant Financed Activities:

**Rating:** Moderately Satisfactory ( Previously Rated Moderately Satisfactory on 06/30/2013 )

#### Comment:

The CN-REDD is fully operational and equipped. Some new team members still need to be trained on specific skills (e.g. M&E).

CN-REDD mobilized necessary funding: UN-REDD program with USD4 million was formally launched this year.

### Grant follow-up and structure

#### Description and context of Grant:

**Expected follow up (if any):** Follow up Bank project/loan/credit/grant

#### Comment on follow up:

The up-coming mission in October 2014 (including GENDR and FMT members) will focus on the financial management of the grant, status of readiness and planning next steps (including towards R-Package), preparation of the mid-term progress report and request for additional \$5 million from the FCPF, M&E training and the SESA study. In addition, the mission will discuss next steps to further develop the ER program (conceptualization of design phase, methodological aspects etc.).

#### End Date of Last Site Visit:

#### Restructuring of Grant:

### Activity Risk

**Rating:** Substantial Risk ( Original Risk Rating is High Risk )

# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref. TF010691  
Printed On: 11/12/2014

Reporting Period: 07/01/2013 to 06/30/2014  
Report Type: Progress Report  
Report Status: Approved

## Comment:

The main risks identified in the Assessment Note remain valid (weak capacity, governance, etc.). Fiduciary risks require a close supervision.

## Critical Issues and Pending Actions for Management Attention

There are currently no issues and actions for Management attention.

## OUTCOME

### Comments on outcome achieved from 07/01/2013 to 06/30/2014

The major progress in FY14 is that all four major studies are ongoing (implementation framework, SESA, investment program in Likouala and Sangha departments) or completed (drivers of deforestation). The ER-PIN for Northern Congo (Likouala and Sangha Departments) developed in partnership with OLAM-CIB was also accepted in the FCPF Carbon Fund in June 2014. UN-REDD program was formally launched in FY 14 as well, and is coordinated with FCPF through the CN-REDD.

### Grant Outcome Indicators

No Outcome indicators are defined or used for this grant.

## COMPONENTS/OUTPUTS

### Output and Implementation by Component

#### Coordination of the REDD+ readiness process and multi-stakeholder consultations

Implementation Rating: Satisfactory

Rating:

Status: Under Implementation

Planned Output: 1.1 establishment and operationalization of national REDD+ coordination (CN-REDD); 1.2 promotion of multi-stakeholder consultations

Actual Output: 1.1. CN-REDD is operational and functioning; 1.2 CN-REDD consults with national platform of CSOs and IPs (CACO-REDD) and disseminates information materials along the communication plan

#### Design of a national REDD+ strategy

Implementation Rating: Satisfactory

Rating:

Status: Under Implementation

Planned Output: 2.1 analysis of drivers of deforestation and strategy options; 2.2. preparation of implementation framework; 2.3 SESA

Actual Output: 2.1 study on drivers of deforestation finalised and endorsed in June; 2.2 study on implementation framework launched in April; 2.3 SESA study started in May

#### Informing the preparation of a national reference emissions level for REDD+

Implementation Rating: Satisfactory

Rating:

Status: Under Implementation

Planned Output: 3.1 analysis of future pressures on forests; 3.2 support to national household surveys

Actual Output: 3.1 study in Likouala and Sangha departments underway; 3.2 household surveys are underway

# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref. TF010691  
Printed On: 11/12/2014

Reporting Period: 07/01/2013 to 06/30/2014  
Report Type: Progress Report  
Report Status: Approved

## Comment on planned and actual Output

## Comment on component implementation progress

## EXECUTION

### Bank project related to the grant

Project ID / Name: P124292 - CG - FCPF REDD READINESS  
Project Status: Lending  
Global Focal Area: Climate change  
Product Line: CN - Carbon Offset

### Implementing agency and contact details

Agency: Ministry of Sustainable Development, Forest Economy & Environment - CN-REDD  
Contact: George Boudzanga  
Address: Brazzaville  
Phone: +242066667321 Email: bouzgege@yahoo.fr  
Website:

### Implementation performance ratings from 07/01/2013 to 06/30/2014 with regard to:

**Project Management:** Satisfactory (Previously Rated Satisfactory on 06/30/2013)

**Brief Comment:**

National REDD Coordination (CN-REDD) is operational. Technical experts are recruited

**Financial Management:** Moderately Satisfactory (Previously Rated Moderately Unsatisfactory on 06/30/2013)

**Brief Comment:**

The fiduciary functions are undertaken by a fiduciary team of a project implementation unit of a World Bank project, who may have sometimes other priorities to handle.

**Counterpart Funding:** Not Applicable (Previously Rated Not Applicable on 06/30/2013)

**Brief Comment:**

None

**Procurement:** Moderately Satisfactory (Previously Rated Moderately Satisfactory on 06/30/2013)

**Brief Comment:**

The fiduciary functions are undertaken by a fiduciary team of a project implementation unit of a World Bank project, who may have sometimes other priorities to handle.

# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref.	TF010691	Reporting Period:	07/01/2013 to 06/30/2014
Printed On:	11/12/2014	Report Type:	Progress Report
		Report Status:	Approved

**Monitoring and Evaluation:** Moderately Satisfactory (Previously Rated Not Applicable on 06/30/2013)

**Brief Comment:**

CN-REDD has recruited M&E expert

## Additional Comments on Implementation Performance:

## PROGRAM

### Program Specific Questions

**1 .Describe progress in how the Grant activities are being coordinated with other REDD+-related initiatives, including those funded by others.**

The UN-REDD program was formally launched. CN-REDD coordinates between the FCPF and UN-REDD activities.

The partnership with OLAM-CIB advances well and has led to the adoption of RoC's ER-PIN into the pipeline of the FCPF Carbon Fund.

**2 .Describe any important changes in the technical design or approach related to the Grant activities.**

No changes to report at this stage.

**3 .Describe progress in addressing key capacity issues (implementation, technical, financial management, procurement) related to this Grant.**

GENDR and FMT will conduct a joint mission in October 2014 to discuss further needs (training etc.) within CN-REDD.

**4 .Describe progress in addressing social and environmental issues (including safeguards) related to the Grant. Is the SESA conducted in accordance with the Common Approach?**

SESA has just started.

**5 .Is the ESMF prepared in accordance with the Common Approach?**

No activity to report at this stage.

**6 .Describe progress in stakeholder consultation, participation and disclosure related to this Grant.**

The CN-REDD uses the national CSO and IP platform for regular consultations (e.g. monthly technical working meetings) and to share information (R-PP translated in local languages). A representative of CACO-REDD confirmed satisfactory consultations at the FCPF Carbon Fund meeting in June 2014. CN-REDD's Documentation Centre is available for public disclosure of key documents since January 2013.

## PROCESSING

### Manager's comments on this GRM report:

Date:10/06/2014 User ID:WB86169 Name:Mr Benoit Bosquet Operation performed:Approved by Manager

Glad to the see the progress, in part due to the renewed enthusiasm following the inclusion of the ER-PIN in the FCPF Carbon Fund's portfolio.

# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref. TF010691  
Printed On: 11/12/2014

Reporting Period: 07/01/2013 to 06/30/2014  
Report Type: Progress Report  
Report Status: Approved

## GRM report history - Requested on 08/01/2014, due on 09/30/2014

Action	Name	Status	Date
Created	Virginie A. Vaselopoulos	Draft	08/15/2014
Changed	Virginie A. Vaselopoulos	Draft	08/15/2014
Changed	Laurent Valiergue	Draft	09/09/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Submitted to TTL	Daniela Goehler	Draft	09/30/2014
Changed	Laurent Valiergue	Draft	10/03/2014
Changed	Laurent Valiergue	Draft	10/03/2014
Changed	Laurent Valiergue	Draft	10/03/2014
Mail sent to Reviewer	Laurent Valiergue	Draft	10/03/2014
Mail sent to Reviewer	Laurent Valiergue	Draft	10/03/2014
Mail sent to Reviewer	Laurent Valiergue	Draft	10/03/2014
Submitted for Approval	Laurent Valiergue	Submitted	10/03/2014
Mail Sent to PM	Laurent Valiergue	Submitted	10/03/2014
Approved by Manager	Benoit Bosquet	Approved	10/06/2014

## DOCUMENTS

### List of documents attached to this GRM

1) GRM Report 20140630

## DISBURSEMENTS

### Disbursements Summary in USD

Date From	Date To	Planned Cumulative	Planned Period	Actual Cumulative	Actual Period
01/01/2012	06/30/2012	0.00	0.00	381,274.99	381,274.99
07/01/2012	12/31/2012	0.00	0.00	407,827.33	26,552.34
01/01/2013	06/30/2013	0.00	0.00	618,922.30	211,094.97
07/01/2013	12/31/2013	0.00	0.00	714,437.36	95,515.06
01/01/2014	06/30/2014	0.00	0.00	1,099,136.21	384,698.85
07/01/2014	12/31/2014	0.00	0.00	0.00	0.00
01/01/2015	06/30/2015	0.00	0.00	0.00	0.00
07/01/2015	12/31/2015	0.00	0.00	0.00	0.00

# World Bank - Grant Reporting and Monitoring (GRM) Report

FOR OFFICIAL USE ONLY

Ref. TF010691  
Printed On: 11/12/2014

Reporting Period: 07/01/2013 to 06/30/2014  
Report Type: Progress Report  
Report Status: Approved

## INTERNAL COMMENTS

Date:10/06/2014 User ID:WB86169 Name:Mr Benoit Bosquet Operation performed:Approved by Manager  
Glad to the see the progress, in part due to the renewed enthusiasm following the inclusion of the ER-PIN in the FCPF Carbon Fund's portfolio.

Date:10/03/2014 User ID:WB297108 Name:Mr Laurent Valiergue Operation performed:Mail Sent to PM  
For your consideration

Date:10/03/2014 User ID:WB297108 Name:Mr Laurent Valiergue Operation performed:  
for your review

Date:09/30/2014 User ID:WB289286 Name:Ms Daniela Goehler Operation performed:Submitted to TTL  
Dear Laurent,

This is my first GMR. I will appreciate your comments and advice.

I did not enter information in the optional fields. The last field trip was yours, you still need to add this.

One thing where I was not sure: One of the four major studies in FY14 is the investment program in Norther Congo, i.e. the ER-PIN. I have treated this as completed because the ER-PIN was finalized and approved. Is this correct? I am not sure what exactly the study entailed.

Best  
Daniela

## 7.6 Annexe: Dépenses du don FCPF dans les années 2012-2014

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT											
PLAN DE PREPARATION POUR LE FONDS DE PARTENARIAT POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS DUES A LA DEFORESTATION (REDD+)											
ETAT RECAPITULATIF DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE DON TF010961 EXERCICE 2012-2013/2014											
N°	Catégorie de dépenses	Budget exercice 2012			Budget exercice 2013			Budget exercice 2014			Total
		Prévisions	Réalisations	Disponibles	Prévisions	Réalisations	Disponibles	Prévisions	Réalisations	Disponibles	Réalisations
	1\$ US =500 FCFA (XAF)										
	<b>Sous-composante 1a</b>	<b>556,475</b>	<b>124,623</b>	<b>431,852</b>	<b>701,120</b>	<b>250,461</b>	<b>450,659</b>	<b>853,693</b>	<b>392,608</b>	<b>461,085</b>	<b>767,692</b>
I	<b>Acquisition équipement de l'UEP</b>										
	Acquisition du matériel informatique et de bureautique	15,000	0	15,000	15,000	0	15,000	15,000	0	15,000	0
	Acquisition du logiciel de gestion financière et formation	45,000	18,591	26,409	0	0	0	10,000	0	10,000	18,591
	Acquisition d'un véhicule	50,000	0	50,000	50,000	0	50,000	60,000	51,959	8,041	51,959
	<b>Total: Equipements/Fournitures</b>	<b>110,000</b>	<b>18,591</b>	<b>91,409</b>	<b>65,000</b>	<b>0</b>	<b>65,000</b>	<b>85,000</b>	<b>51,959</b>	<b>33,041</b>	<b>70,550</b>
II	<b>CN-REDD personnel</b>										
	Coordonnateur national	21,000	0	21,000	52,800	48,300	4,500	50,400	50,400	0	98,700
	Assistant Coordonnateur National	15,000	0	15,000	0	0	0	0	0	0	0
	Expert national en communication, chef de la cellule IEC	15,000	11,800	3,200	36,000	35,800	200	36,000	36,000	0	83,600
	Expert national inventaire forestier et télédétection, chef de la cellule MRV	15,000	0	15,000	6,000	0	6,000	18,000	0	18,000	0
	Expert expert junior inventaire forestier et télédétection, cellule MRV	0	0	0	6,000	0	6,000	0	0	0	0
	Expert national en économie rurale, chef de la cellule modélisation	15,000	0	15,000	6,000	0	6,000	18,000	0	18,000	0
	Expert junior en économie rurale, cellule modélisation	0	0	0	6,000	0	6,000	0	0	0	0
	Expert national évaluation socio-environnementale, chef de la cellule évaluation	15,000	0	15,000	36,000	22,000	14,000	36,000	35,900	100	57,900
	Expert national juriste, chef de la cellule juridique	15,000	0	15,000	36,000	35,900	100	36,000	36,000	0	71,900
	Expert national, montage des projets de développement, chef de la cellule action	15,000	0	15,000	36,000	34,500	1,500	36,000	36,000	0	70,500
	Expert national, assistant à la logistique	11,600	0	11,600	16,800	0	16,800	24,000	18,000	6,000	18,000
	Assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA	20,000	0	20,000	20,000	0	20,000	10,000	0	10,000	0
	Frais de missions	20,000	0	20,000	50,000	17,413	32,587	90,000	33,530	56,470	50,943
	<b>Prise en charge du personnel d'appui de la CN-REDD</b>										
	Assistant (e) administratif	3,125	0	3,125	0	0	0	0	0	0	0
	Documentaliste	3,125	0	3,125	7,800	0	7,800	10,000	7,340	2,660	7,340
	Secrétaire	2,500	0	2,500	7,800	0	7,800	8,000	0	8,000	0
	Chauffeur	2,085	0	2,085	4,800	0	4,800	4,800	2,400	2,400	2,400
	Agent d'entretien	1,700	0	1,700	4,080	0	4,080	0	0	0	0
	<b>Total: CN-REDD</b>	<b>190,135</b>	<b>11,800</b>	<b>178,335</b>	<b>332,080</b>	<b>193,913</b>	<b>138,167</b>	<b>377,200</b>	<b>255,570</b>	<b>121,630</b>	<b>461,283</b>



<b>III Agence de gestion fiduciaire</b>											
Prise en charge de l'Agence fiduciaire du PRCTG	74,640	72,508	2,132	74,640	0	74,640	153,013	0	153,013	72,508	
Cabinet d'audit financier et comptable du projet (un exercice)	50,000	0	50,000	50,000	0	50,000	54,000	17,835	36,165	17,835	
<b>Total: AGF</b>	<b>124,640</b>	<b>72,508</b>	<b>52,132</b>	<b>124,640</b>	<b>0</b>	<b>124,640</b>	<b>207,013</b>	<b>17,835</b>	<b>189,178</b>	<b>90,343</b>	
<b>IV CONA REDD, CODEPA REDD</b>											
Bureau d'études pour le renforcement des capacités CONAREDD, CODEPA	75,000	0	75,000	75,000	0	75,000	75,000	0	75,000	0	
<b>Total: CONA REDD, CODEPA REDD</b>	<b>75,000</b>	<b>0</b>	<b>75,000</b>	<b>75,000</b>	<b>0</b>	<b>75,000</b>	<b>75,000</b>	<b>0</b>	<b>75,000</b>	<b>0</b>	
<b>V Charges de fonctionnement (operating cost)</b>											
Carburant et lubrifiant	1,500	0	1,500	3,600	0	3,600	3,600	3,496	104	3,496	
Fournitures de bureau et consommables informatiques	7,500	306	7,194	8,000	354	7,646	4,000	909	3,091	1,569	
Collations pour les séances de travail	2,600	694	1,906	2,500	2,358	142	2,000	872	1,128	3,924	
Entretien des éqpts informatiques et bureautiques	1,800	0	1,800	2,000	0	2,000	2,000	0	2,000	0	
Entretien et réparation du véhicule	1,000	0	1,000	4,000	0	4,000	4,000	61	3,939	61	
Transport des évaluateurs et personnel en immersion	8,000	6,752	1,248	20,000	15,320	4,680	20,000	14,963	5,037	37,035	
Assurance du véhicule	800	0	800	6,000	0	6,000	6,000	519	5,481	519	
Frais de télécommunication (Téléphone, ...)	7,000	1,200	5,800	17,000	9,724	7,276	16,000	9,940	6,060	20,864	
Location des bureaux de la CN-REDD	12,000	12,000	0	24,000	24,000	0	24,000	26,000	-2,000	62,000	
Service de gardiennage	1,500	0	1,500	4,800	0	4,800	4,800	0	4,800	0	
Eau et électricité	1,000	0	1,000	2,500	2,092	408	4,000	1,694	2,306	3,786	
Frais bancaires	12,000	772	11,228	9,000	2,207	6,793	9,000	7,177	1,823	10,156	
Produits entretien	0	0	0	1,000	493	507	6,080	756	5,324	1,249	
Produits divers	0	0	0	0	0	0	2,000	831	1,169	831	
Aménagement bureaux	0	0	0	0	0	0	2,000	26	1,974	26	
<b>Total: Charges de fonctionnement</b>	<b>56,700</b>	<b>21,724</b>	<b>34,976</b>	<b>104,400</b>	<b>56,548</b>	<b>47,852</b>	<b>109,480</b>	<b>67,244</b>	<b>42,236</b>	<b>145,516</b>	
<b>Sous-composante 1b</b>	<b>371,320</b>	<b>17,832</b>	<b>353,488</b>	<b>396,320</b>	<b>54,460</b>	<b>341,860</b>	<b>631,751</b>	<b>160,273</b>	<b>471,478</b>	<b>232,565</b>	
Organisation des réunions techniques	25,000	0	25,000	15,000	9,198	5,802	38,242	25,336	12,906	34,534	
Conduite d'action de sensibilisation et de consultation (sous traitance ONG)	200,000	0	200,000	200,000	9,530	190,470	373,000	78,827	294,173	88,357	
Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale	22,500	0	22,500	45,000	0	45,000	45,000	45,389	-389	45,389	
Organisation des ateliers de consultation sur le niveau de référence et le MRV	25,000	0	25,000	10,000	0	10,000	25,000	0	25,000	0	
Organisation d'atelier national sur le EESS	12,500	0	12,500	10,000	0	10,000	25,000	0	25,000	0	
Organisation d'atelier de consultation (selon besoins du processus REDD)	40,000	0	40,000	70,000	27,481	42,519	82,509	10,303	72,206	37,784	
Annonces, publicités, communications	25,000	17,832	7,168	25,000	5,733	19,267	25,000	0	25,000	23,565	
Frais d'ateliers de vulgarisation et d'information	21,320	0	21,320	21,320	2,518	18,802	18,000	418	17,582	2,936	
<b>Total: Consultations</b>	<b>371,320</b>	<b>17,832</b>	<b>353,488</b>	<b>396,320</b>	<b>54,460</b>	<b>341,860</b>	<b>631,751</b>	<b>160,273</b>	<b>471,478</b>	<b>232,565</b>	
<b>Sous-composante 2a</b>	<b>575,000</b>	<b>0</b>	<b>575,000</b>	<b>710,000</b>	<b>69,391</b>	<b>640,609</b>	<b>376,786</b>	<b>323,701</b>	<b>53,085</b>	<b>393,092</b>	
Bureau d'études pour réaliser une étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et une approche approfondie des options strat. REDD+	560,000	0	560,000	560,000	69,391	490,609	235,717	184,228	51,489	253,619	
Contribution de la CN REDD aux enquêtes auprès des ménages	15,000	0	15,000	150,000	0	150,000	141,069	139,473	1,596	139,473	
<b>Total: Evaluation strategie nationale</b>	<b>575,000</b>	<b>0</b>	<b>575,000</b>	<b>710,000</b>	<b>69,391</b>	<b>640,609</b>	<b>376,786</b>	<b>323,701</b>	<b>53,085</b>	<b>393,092</b>	

<b>Sous-composante 2b</b>	<b>150,000</b>	<b>0</b>	<b>150,000</b>	<b>150,000</b>	<b>0</b>	<b>150,000</b>	<b>347,657</b>	<b>86,193</b>	<b>261,464</b>	<b>86,193</b>
Bureau d'études de faisabilité d'un programme de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans le département de la Sangha	150,000	0	150,000	150,000	0	150,000	347,657	86,193	261,464	86,193
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-composante 2c</b>	<b>295,000</b>	<b>0</b>	<b>295,000</b>	<b>300,000</b>	<b>10,788</b>	<b>289,212</b>	<b>289,500</b>	<b>142,222</b>	<b>147,278</b>	<b>153,010</b>
Bureau d'études pour développer et mettre en place des éléments du cadre MO REDD+	275,000	0	275,000	275,000	0	275,000	275,000	136,373	138,627	136,373
Consultant individuel pour la rédaction du manuel de procédures du REDD+	20,000	0	20,000	25,000	10,788	14,212	14,500	5,849	8,651	16,637
<b>Total: Cadre de mise en oeuvre</b>	<b>295,000</b>	<b>0</b>	<b>295,000</b>	<b>300,000</b>	<b>10,788</b>	<b>289,212</b>	<b>289,500</b>	<b>142,222</b>	<b>147,278</b>	<b>153,010</b>
<b>Sous-composante 2d</b>	<b>300,000</b>	<b>0</b>	<b>300,000</b>	<b>300,000</b>	<b>0</b>	<b>300,000</b>	<b>178,930</b>	<b>51,584</b>	<b>127,346</b>	<b>51,584</b>
Bureau d'études pour développer et conduire les travaux techniques liés à l' EESS/SES	300,000	0	300,000	300,000	0	300,000	178,930	51,584	127,346	51,584
<b>Total: EESS</b>	<b>300,000</b>	<b>0</b>	<b>300,000</b>	<b>300,000</b>	<b>0</b>	<b>300,000</b>	<b>178,930</b>	<b>51,584</b>	<b>127,346</b>	<b>51,584</b>
<b>TOTAL GENERAL EXERCICE</b>	<b>2,247,795</b>	<b>142,455</b>	<b>2,105,340</b>	<b>2,557,440</b>	<b>385,100</b>	<b>2,172,340</b>	<b>2,678,317</b>	<b>1,156,581</b>	<b>1,521,736</b>	<b>1,684,136</b>

## 7.7 PTBA 2015 du don FCPF

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE								
PLAN DE PREPARATION POUR LE FONDS DE PARTENARIAT POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS DUES A LA DEFORESTISATION (REDD+)								
PROJET BUDGET EXERCICE 2015 BASE ENGAGEMENT								
N°	Catégorie de dépenses	Engagé en 2014 A payer en 2015		A engager en 2015 A payer en 2015		Pourcentage	Budget général	
		en \$ US	en FCFA	en \$US	en FCFA		en \$ US	en FCFA
	1\$ US =500 FCFA (XAF)							
<b>I</b>	<b>Equipements/Fournitures</b>							
	<b>I Acquisition équipement de l'UEP</b>							
1.1	Acquisition du matériel informatique	-	-	15,000	7,500,000		15,000	7,500,000
	<b>Total catégorie 1: Equipements/Fournitures</b>	-	-	<b>15,000</b>	<b>7,500,000</b>	<b>0.97%</b>	<b>15,000</b>	<b>7,500,000</b>
<b>II</b>	<b>Services de Consultants, Formation</b>							
<b>II.1</b>	<b>Services de Consultants</b>							
<b>II.1.1</b>	<b>Prise en charge du personnel technique clé et bureaux d'études</b>							
II.1.1.1	Coordonnateur national	-	-	50,400	25,200,000		50,400	25,200,000
II.1.1.2	Expert national en communication, Chef de la Cellule IEC	-	-	36,000	18,000,000		36,000	18,000,000
II.1.1.3	Expert national évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation	-	-	36,000	18,000,000		36,000	18,000,000
II.1.1.4	Expert national juriste, Chef de la Cellule Juridique	-	-	36,000	18,000,000		36,000	18,000,000
II.1.1.5	Expert national en montage des projets de développement, Chef Cellule action	-	-	36,000	18,000,000		36,000	18,000,000
II.1.1.6	Assistant (e) à la logistique	-	-	24,000	12,000,000		24,000	12,000,000
II.1.1.7	Bureau d'études pour développer et conduire les travaux techniques liés à l'	<b>128,396</b>	<b>64,198,000</b>	-	-		128,396	64,198,000
II.1.1.8	Bureau d'études pour développer et mettre en place des éléments du cadre	<b>203,697</b>	<b>101,848,500</b>	-	-		203,697	101,848,500
II.1.1.9	Bureau d'études pour réaliser une étude d'analyse, de spatialisation et de por	<b>37,149</b>	<b>18,574,500</b>	-	-		37,149	18,574,500
	des causes de la déforestation et une approche approfondie des options str	-	-	-	-		-	-
1.1.1.10	Bureau d'études de faisabilité d'un programme de réduction des émissions du	<b>257,415</b>	<b>128,707,500</b>	-	-		257,415	128,707,500
	déforestation et la dégradation des forêts dans le département de la Sangha	-	-	-	-		-	-
1.1.1.11	Consultant individuel pour la rédaction du manuel de procédures du REDD+	<b>8,627.64</b>	<b>4,313,820</b>	-	-		8,628	4,313,820
1.1.1.12	Cabinet d'audit financier et comptable du projet (un exercice)	<b>35,670</b>	<b>17,835,000</b>	-	-		35,670	17,835,000

1.1.13	Contribution à la mise du comité national	-		10,000	5,000,000		10,000	5,000,000
1.1.14	Réunion et fonctionnement du CONA-REDD et des CODEPA-REDD	-		50,000	25,000,000		50,000	25,000,000
1.1.15	Organisation des réunions techniques	-		12,000	6,000,000		12,000	6,000,000
1.1.16	Conduite d'action de sensibilisation et de consultation	-		140,000	70,000,000		140,000	70,000,000
1.1.17	Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale	-		20,000	10,000,000		20,000	10,000,000
1.1.18	Organisation des ateliers de consultation sur le niveau de référence et le MRV	-		12,500	6,250,000		12,500	6,250,000
1.1.19	Organisation des ateliers de consultation sur le MRV	-		12,500	6,250,000		12,500	6,250,000
1.1.20	Organisation d'atelier national sur le EESS	-		25,000	12,500,000		25,000	12,500,000
1.1.21	Organisation d'atelier de consultation (selon besoins du processus REDD)	-		65,000	32,500,000		65,000	32,500,000
1.1.22	Formation décaissements et gestion financière Banque mondiale à Dakar			8,000	4,000,000		8,000	4,000,000
1.1.23	Formation passation des marchés à Dakar			10,000	5,000,000		10,000	5,000,000
		-						-
	<b>Sous-total II.1.1: Personnel technique clé et bureaux d'études</b>	<b>670,954.64</b>	<b>335,477,320.00</b>	<b>583,400</b>	<b>291,700,000</b>		1,254,355	627,177,320
	<b>Prise en charge du personnel d'appui de la CN-REDD</b>							
II.1.2.1	Documentaliste			10,000	5,000,000		10,000	5,000,000
II.1.2.2	Chauffeur Planton			4,800	2,400,000		4,800	2,400,000
	<b>Sous-total II.1.2: Prise en charge du Personnel d'appui</b>			<b>14,800</b>	<b>7,400,000</b>		<b>14,800</b>	<b>7,400,000</b>
	<b>Sous-total II.1: Service de consultants</b>	<b>670,955</b>	<b>335,477,320</b>	<b>598,200</b>	<b>299,100,000</b>		1,269,155	634,577,320
	<b>II.2 Agence de gestion fiduciaire</b>							
II.2.1	Rémunération de l'Agence fiduciaire du PRCTG	134,352	67,176,000	-			134,352	67,176,000
	<b>Sous-total II.2: AGF</b>	<b>134,352</b>	<b>67,176,000</b>	<b>-</b>			134,352	67,176,000
	<b>Total catégorie II: Services de consultants, formations et ateliers</b>	<b>805,307</b>	<b>402,653,320</b>	<b>598,200</b>	<b>299,100,000</b>	<b>90.95%</b>	1,403,507	701,753,320